

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°11

NOVEMBRE 2022



Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.08 Le CNRS en région

02.08.01 Organisation des délégations

Décision fixant la composition de la cellule de crise au sein de la délégation Provence et Corse - 01/01/2022 - - DEC222480DR12..... p.13

02.10 Les instances consultatives

02.10.04. Autres instances consultatives

Décision constituant le bureau de vote électronique (BVE) pour l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires du CNRS lors des élections professionnelles de 2022. - 15/11/2022 - - DEC222725DAJ..... p.15

Décision constituant le bureau de vote électronique (BVE) pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires du CNRS lors des élections professionnelles de 2022. - 15/11/2022 - - DEC222724DAJ..... p.17

Décision constituant le bureau de vote électronique (BVE) pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration du CNRS lors des élections professionnelles de 2022. - 15/11/2022 - - DEC222723DAJ..... p.19

04. Personnels

04.08 Traitement, indemnités, primes et remboursements de frais

04.08.02 Rémunérations

Décision portant revalorisation des taux horaires de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances - 04/08/2022 - - DEC222797DRH..... p.21

Décision portant modification du barème des rémunérations forfaitaires des personnels contractuels du CNRS annexé à la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013 - 13/07/2022 - - DEC221962DRH..... p.23

Décision portant modification du barème des rémunérations forfaitaires des personnels contractuels du CNRS annexé à la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013 - 13/07/2022 - - DEC221961DRH..... p.25

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2021

Décision portant nomination de M.Jean-Yves TOUSSAINT aux fonctions de chargé de mission auprès de la direction de la Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires du CNRS à partir du 1 septembre 2021 - 02/03/2022 - - DEC213848MITI..... p.27

2022

Décision portant nomination de M. Philippe Gasnot aux fonctions de chargé de mission - 27/10/2022 - - DEC222670DAJ..... p.28

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Hayfa Trabelsi aux fonctions de responsable du service du développement social de la direction des ressources humaines - 09/11/2022 - - DEC222706DAJ..... p.29

Décision portant nomination de M. Ludovic Le Noan aux fonctions de responsable du service "maîtrise d'ouvrage de systèmes d'information" de la direction d'appui aux partenariats publics - 18/11/2022 - - DEC222736DAJ..... p.30

Décision portant nomination de M. Frédéric François-Endelmont aux fonctions de responsable du service "structures et outils d'animation" de la direction d'appui aux partenariats publics - 18/11/2022 - - DEC222737DAJ..... p.31

2022

Décision portant nomination de Mme Carine Peresse-Gourbil aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8568 intitulée "Centre international de recherche sur l'environnement et le développement" (CIRED) - 28/09/2022 - - DEC221530DR01..... p.32

Decision portant nomination de M. Mehrdad Vahabi aux fonctions de directeur par interim de l'unité mixte de recherche n°7234 intitulée « Centre d'Economie de l'Université Paris Nord – CEPN ». - 24/11/2022 - - DEC222625INSHS..... p.33

Décision portant nomination de M. Huy Linh DAO aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8563 intitulée « Centre de Recherches Linguistiques sur l'Asie Orientale - CRLAO ». - 24/11/2022 - - DEC222578INSHS..... p.34

Décision portant nomination de Mme Carole Léon aux fonctions de responsable du pôle formation du service mutualisé d'île-de-France (IFSeM). - 01/09/2022 - - DEC222180DR01..... p.35

Décision portant nomination de M. Anthony Duval aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY100 intitulée Délégation régionale CNRS Ile-de-France Villejuif - 23/11/2022 - - DEC222811DR01..... p.36

Décision portant nomination de Mme Sakina Kawami aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8050 intitulée "laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées" (LAMA) - 27/10/2022 - - DEC222135DR01..... p.37

DR02

2022

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Anne-Valérie Schweyer, directrice par intérim et de Mme Annabel Vallard, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est (CASE) - 17/11/2022 - - DEC222445INSHS..... p.38

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Centre (DR02) - 07/11/2022 - - DEC222637DAJ..... p.39

Décision portant cessation de fonctions de M. Haoues Seniguer en qualité de directeur adjoint de l'unité d'appui et de recherche n°2500 intitulée « institut d'études de l'Islam et Sociétés du Monde Musulman - IISMM ». - 24/11/2022 - - DEC222579INSHS..... p.40

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Christine Noille, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures françaises - 17/11/2022 - - DEC222658INSHS..... p.41

DR04

2022

Décision portant nomination de M. Lionel Truquet aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°9194 intitulée « Centre de Recherche en Économie et Statistique - CREST ». - 17/11/2022 - - DEC221749INSHS..... p.42

Décision portant nomination de M. David Lé, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité MOY400 (Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette) - 09/11/2022 - - DEC222755DR04..... p.43

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Stéphane Blanc, directeur par intérim de l'unité d'appui et de recherche n°3461 intitulée « Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens (IPANEMA) » - 23/11/2022 - - DEC222748INEE..... p.44

DR07

2021

Ingénieure développement des affaires - secteur automobile et équipements - 27/10/2021 - - DEC213383DRE..... p.45

2022

Décision modificative de la décision DEC200563DR07 du 28 février 2020, portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie d'avances de l'UMR5824 - GATE Groupe

d'Analyse et de Théorie Economique Lyon Saint-Etienne - 19/10/2022 - - DEC222426DR07.....

p.47

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Nathalie Mondy, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°5023 intitulée « Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés (LEHNA) » - 23/11/2022 - - DEC222749INEE..... p.50

DR10

2022

Décision portant désignation de M. Nicolas Baumberger aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP). - 21/07/2022 - - DEC222025DR10..... p.51

Décision portant désignation de Mme Gabrielle Mengus aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC). - 21/07/2022 - - DEC222029DR10..... p.53

Décision portant nomination de Mme Christine Lehalle aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR3286 intitulée Plateforme de Chimie Biologique Intégrative de Strasbourg (PCBIS). - 03/10/2022 - - DEC222575DR10..... p.55

Décision portant désignation de Mme Stéphanie Baudrey aux fonctions de conseillère en radioprotection de l'Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC FR1589) au sein de l'unité propre de recherche UPR9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN (ARN). - 21/07/2022 - - DEC222021DR10..... p.57

Décision portant fin de fonction de M. Jérôme Wagner aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC). - 28/03/2022 - - DEC221288DR10..... p.59

Décision portant désignation de M. Alastair Mc Ewen aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC). - 25/08/2022 - - DEC222138DR10..... p.60

DR11

2022

Décision portant nomination de Monsieur Franck BALESTRO, directeur adjoint par intérim de la FR2053 – intitulée Centre interdisciplinaire pour les sciences et technologies quantiques de Grenoble (QuantAlps) - 23/11/2022 - - DEC222705INP..... p.62

Décision portant nomination de M. Glenn COUGOULAT aux fonctions de responsable de l'unité de recherche et d'appui n° 3758 intitulée « Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données » (GRICAD). - 29/11/2022 - - DEC222700INSMI..... p.63

Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche UMR5271 intitulée "Laboratoire d'optimisation de la conception et ingénierie de l'environnement (LOCIE)" - 27/06/2022 - - DEC221484INSIS..... p.64

DR13

2022

Décision portant nomination de M.Christian PERIGAUD aux fonctions de chargé de mission - 17/03/2022 - - DEC220980DRE..... p.66

DR14

2022

Décision portant nomination de Mme Laurence Tibere, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5044 intitulée Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir (CERTOP)

- 03/11/2022 - - DEC221921INSHS..... p.67

DR15

2022

Décision portant nomination de M. Guillaume Kerlorc'h, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UAR3427 intitulée TBM-Core - 01/09/2022 - - DEC222750DR15..... p.68

Décision portant nomination de M. Julien Desenfant, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR5798 intitulée Laboratoire ondes et matière d'Aquitaine (LOMA) - 28/10/2022 - - DEC222753DR15..... p.69

Décision portant fin de fonction de M. Alain LARROCHE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB). - 18/10/2022 - - DEC222646DR15..... p.70

DR16

2022

Décision portant fin de mission de M. Jean-Gabriel CUBY, chargé de mission institut (CMI) à l'INSU. - 21/10/2022 - - DEC222028INSU..... p.72

DR18

2022

Décision portant nomination de M. Hervé VEZIN en qualité de chargé(e) de mission institut (CMI) - 13/04/2022 - - DEC221443DRE..... p.73

Décision portant nomination de Mme Monika BOUET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'Unité UMR8523 intitulée physique des lasers, atomes et molécules (PhLAM).

- 20/10/2022 - - DEC222240DR18..... p.74

Nomination Assistant de Prévention M. Baptiste LEMAIRE UMR8181 (Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS)) - 19/09/2022 - - DEC222393DR18..... p.75

Décision nomination Assistant de Prévention M. Sébastien Janel - Unité UMR9017 (Centre d'infection et d'immunité de Lille (CIIL)) - 28/10/2022 - - DEC222395DR18..... p.76

Décision portant désignation de M. Olivier MORALES aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité 9020 intitulée Hétérogénéité, plasticité et résistance aux thérapies des cancers (CANTHER)

- 27/07/2022 - - DEC222857DR18..... p.77

Décision portant désignation de Mme Catherine AMPEN-GUFFROY (LEROY) aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR9020 CANTHER

- 28/07/2022 - - DEC222858DR18..... p.79

Instituts

2022

Décision portant nomination de M. Frederic RESTAGNO aux fonctions de délégué scientifique INP du 01/09/22 au 31/12/23 - 28/10/2022 - - DEC221942INP..... p.81

07.02. Décisions - délégations de signature

Administration centrale

2022

Décision portant modification de la décision DEC220219DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines (DRH) - 09/11/2022 - - DEC222708DAJ..... p.83

Décision portant délégation de signature à M. Hervé Bertrand, directeur de la sûreté et conseiller pour les questions aéronautiques du CNRS

- 27/10/2022 - - DEC222671DAJ..... p.84

DR01 - Paris-Villejuif

2022

Décision portant délégation de signature à Madame Hélène Perrin, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de physique des lasers » (LPL) - 18/07/2022 - - DEC222666DR01..... p.85

Décision portant délégation de signature à Monsieur Mathieu Arnoux, directeur de l'UMR8236 intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain » (LIED), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/11/2022 - - DEC222710DR01..... p.86

Décision portant délégation de signature à M. Antoine Toubert, directeur de l'UAR2030 intitulée « Saint-Louis », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/03/2022 - - DEC221163DR01..... p.89

Décision portant délégation de signature à Madame Elsa Vivant, directrice par intérim de l'UMR8134 intitulée « Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés » (LATTs), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/10/2022 - - DEC222759DR01..... p.91

Décision portant délégation de signature à Madame Florence Faucher, directrice par intérim de l'UMR8239 intitulée « Centre d'Études Européennes et de Politique Comparée » (CEE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2022 - - DEC222701DR01..... p.94

DR02

2022

Décision portant délégation de signature à Mme Claire GACHON, directrice de l'unité UAR2700 intitulée Acquisition et Analyse de Données pour l'histoire naturelle - 2AD, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/11/2022 - - DEC222622DR02..... p.97

Décision portant délégation de signature à M. Laurent PONCET, directeur de l'unité UAR2006 intitulée « Patrimoine Naturel (PATRINAT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/11/2022 - - DEC222765DR02..... p.99

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Paris-Centre (DR02) - 07/11/2022 - - DEC222638DAJ..... p.101

DR04

2022

Décision portant délégation de signature à Monsieur Gildas LE CORGUILLE, directeur par intérim de l'unité UAR3601 intitulée Institut français de bioinformatique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/10/2022 - - DEC222668DR04..... p.107

DR06

2022

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice GOLFIER et à Mme Aline MARCHETTI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources - 14/10/2022 - - DEC222691DR06..... p.109

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine ALLAMEL-RAFFIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7117 intitulée Archives Henri Poincaré – Philosophie et Recherches sur les Sciences et les Technologies (AHP PReST) - 18/10/2022 - - DEC222678DR06..... p.111

Décision portant délégation de signature à M. Andrew ARANA, directeur par intérim de l'unité UMR7117 intitulée Archives Henri Poincaré – Philosophie et Recherches sur les Sciences et les Technologies (AHP PReST) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/10/2022 - - DEC222677DR06..... p.112

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER, directrice de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/10/2022 - - DEC222692DR06..... p.114

DR10

2022

Décision portant délégation de signature à M. Philippe HELLUY, directeur de l'unité UMR7501 intitulée Institut de Recherche Mathématique Avancée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/11/2022 - - DEC222779DR10..... p.116

DR12

2022

Décision portant délégation de signature à M. Jacques CHIARONI, directeur de l'unité UMR7268 intitulée Anthropologie Bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/11/2022 - - DEC222687DR12..... p.118

DR13

2022

UAR5261 - Délégation de signature Mme Anne DEBANT - 13/10/2022 - - DEC222634DR13..... p.120

DR14

2022

Décision portant délégation de signature à Mme Virginie MAHDI, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 03/10/2022 - - DEC222597DR14..... p.122

Décision portant délégation de signature à M. Azzedine BOUSSEKSOU directeur de l'unité UPR8241 intitulée Laboratoire de chimie de coordination (LCC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/10/2022 - - DEC222570DR14..... p.123

Décision portant délégation de signature à M. Mohamed KAÂNICHE, directeur de l'unité UPR8001 intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS-CNRS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/10/2022 - - DEC222568DR14..... p.125

Décision portant délégation de signature à M. Michaël POUZENC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5193 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités Sociétés Territoires (LISST) - 03/10/2022 - - DEC222539DR14..... p.127

Décision portant délégation de signature à M. Patrice POLARD, directeur de l'unité UMR5100 intitulée Laboratoire de Microbiologie et Génétique Moléculaire (LMGM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/10/2022 - - DEC222531DR14..... p.129

Décision portant délégation de signature à Mme Kerstin BYSTRICKY, directrice de l'unité UMR5077 intitulée Unité de Biologie Moléculaire, Cellulaire et du Développement (MCD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/10/2022 - - DEC222528DR14..... p.131

Décision portant délégation de signature à M. Michael TOPLIS, directeur de l'UAR831 intitulée l'unité Observatoire Midi-Pyrénées (OMP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/10/2022 - - DEC222518DR14..... p.133

Décision portant délégation de signature à Mme Virginie MAHDI, adjointe au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jocelyn MÉRÉ, délégué régional de la délégation Occitanie Ouest. - 03/10/2022 - - DEC222508DR14..... p.135

Décision portant délégation de signature à M. Dmitry PEAUCELLE, directeur de l'unité GDR717 intitulé Modélisation, Analyse et Conduite des Systèmes dynamiques (MACS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/10/2022 - - DEC222506DR14..... p.137

Décision portant délégation de signature à M. Vincent NOEL, directeur de l'unité GDR2087 intitulée Expecting Earth-CARE, Learning from A-Train (EECLAT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/10/2022 - - DEC222503DR14..... p.139

Décision portant délégation de signature à Mme Céline LEANDRI, directrice du GDR2059 intitulée Silex : caractérisation et provenance d'une géoressource durant la Préhistoire (Silex), par le délégué

régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/10/2022 - - DEC222502DR14..... p.141
Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne PITUELLO BERNERE, directrice de l'unité FR3743, intitulée Centre de Biologie Intégrative (CBI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/10/2022 - - DEC222498DR14..... p.143
Décision portant délégation de signature à Mme Daniela DRAGOMIRESCU, à M. Pierre LOPEZ, à M. Pierre TEMPLE-BOYER, à Mme Nathalie ROMERO-ALIAS, à Mme Hélène CLUZEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR8001, intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS-CNRS), et à M. Christian ARTIGUES pour les actes du RT-GDR3002 (RO), - 01/09/2022 - - DEC222822DR14..... p.145
Décision portant délégation de signature à M. Nicolas DESTAINVILLE directeur de l'unité UMR5152 intitulée Laboratoire de physique théorique (LPT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2022 - - DEC222829DR14..... p.147
Décision portant délégation de signature à M. Mohamed KAÂNICHE, directeur de l'unité UPR8001 intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS-CNRS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2022 - - DEC222821DR14..... p.149

DR15

2022

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Sagot, directrice de l'UMR5095 intitulée Institut de Biochimie et Génétique Cellulaires (IBGC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/11/2022 - - DEC222776DR15..... p.151
Décision portant délégation de signature à M. Killian Audoux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5095 intitulée Institut de Biochimie et Génétique Cellulaires (IBGC) - 08/11/2022 - - DEC222778DR15..... p.153

DR16

2016

Décision portant délégation de signature à Madame Blandine RIPERT, directrice de l'unité UAR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/07/2016 - - DEC222361DR16..... p.154

2022

Décision portant délégation de signature à Monsieur Felipe BARRIENTOS, directeur de l'unité IRL3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/07/2022 - - DEC222382DR16..... p.157

Décision portant délégation de signature Monsieur Srinivas-Venkatech KAVERI, directeur de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS à New Delhi » (INDE) - (DERCI) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2022 - - DEC222333DR16..... p.160

Décision portant délégation de signature à Monsieur Adi ROSEN, directeur par intérim de l'unité IRL2005 intitulée « French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/10/2022 - - DEC222657DR16..... p.163

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal MENORET, directeur par intérim de l'unité UAR3123 intitulée « Centre d'Etudes et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2022 - - DEC222331DR16..... p.166

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Nicolas BACH, directeur par intérim de l'unité UAR3137 intitulée « Centre Français d'Etudes Ethiopiennes » (CFEE), à Addis Abeba, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2022 - - DEC222287DR16..... p.169

Décision portant délégation de signature à Monsieur Geronimo URIBE-BRAVO, directeur de l'unité IRL2001 intitulée « Laboratoire Solomon Lefschetz » (LaSol), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/07/2022 - - DEC222391DR16..... p.172

DR17

2022

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Bertus, directeur de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et des matériaux du Mans (IMMM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/11/2022 - - DEC222801DR17..... p.174

Décision portant délégation de signature à Mme Gabrielle Vallais pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et des matériaux du Mans (IMMM) - 22/11/2022 - - DEC222802DR17..... p.176

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Durand pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6082 intitulée Institut fonctions optiques pour les technologies de l'information (Institut FOTON) - 15/11/2022 - - DEC222734DR17..... p.177

Décision portant délégation de signature à M. Mehdi Alouini, directeur de l'unité UMR6082 intitulée Institut fonctions optiques pour les technologies de l'information (Institut FOTON), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/10/2022 - - DEC222733DR17..... p.179

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Beck, directeur de l'unité UAR3556 intitulée BioCore, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/11/2022 - - DEC222738DR17..... p.181

DR19

2022

Décision portant modification de la décision DEC221283DAJ du 25 avril 2022 portant délégation de signature à M. Cyril Aubert-Geoffroy, délégué régional par intérim de la circonscription Normandie (DR19) - 09/11/2022 - - DEC222702DAJ..... p.183

DR20

2022

Décision portant modification de la décision DEC222413DR20 portant délégation de signature à M. Pierre-Aurélien Georges pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7320 intitulée Bases, Corpus, Langage (BCL). - 24/10/2022 - - DEC222808DR20..... p.184

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Aurélien Georges pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7320 intitulée Bases, Corpus, Langage (BCL). - 20/09/2022 - - DEC222413DR20..... p.185

Décision portant modification de la décision DEC220393DR20 portant délégation de signature à M. Christophe Den Auwer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7272 intitulée Institut de Chimie de Nice (ICN). - 01/09/2022 - - DEC222415DR20..... p.186

Décision portant modification de la décision DEC222437DR20 portant délégation de signature à Mme Fanny Meunier, directrice de l'unité UMR7320 intitulée Bases, Corpus, Langage (BCL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 24/10/2022 - - DEC222807DR20..... p.187

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

DR14

2022

Décision portant modification de la décision DEC201509DGDS en date du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5044 intitulée Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir (CERTOP) - 28/10/2022 - - DEC221922INSHS.....

07.04. Décisions tarifaires

DR13

2022

UAR3426 BIOCAMPUS PLATEFORME PIBBS (Plateforme Intégrée de Biophysique et de Biologie Structurale) - 11/07/2022 - - DEC221955DR13..... p.189

PLATEFORME BIOPIC FR3724 OBSERVATOIRE OCÉANOGRAPHIQUE DE BANYULS - 21/11/2022 - - DEC222809DR13..... p.191

DR20

2022

Décision relative à l'utilisation de la Plateforme PICMI de l'UMR 7284 – IRCAN (Institute for Research on Cancer and Aging, Nice) - 02/11/2022 - - DEC222726DR20..... p.193

07.06. Autres décisions

Administration centrale

2022

Décision de constitution auprès de chacun des instituts du CNRS d'un jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2022 - 25/04/2022 - - DEC221221DRH..... p.195

Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2022 - 24/03/2022 - - DEC221222DRH..... p.207

Décision portant sanction disciplinaire à l'encontre de M. X - 24/11/2022 - - DEC222744DRH..... p.212

Décision portant sanction disciplinaire à l'encontre de M. Hamid Ouahioune - 26/10/2022 - - DEC222652DRH..... p.216

Décision portant nomination des membres du conseil médical du Centre national de la recherche scientifique - 07/11/2022 - - DEC222647DRH..... p.219

Décision portant sanction disciplinaire à l'encontre de Mme Claudine Médigue - 18/10/2022 - - DEC222620DRH..... p.221

Décision modificative n°3 concernant les accueils en délégation campagne 2022-2023. - 02/09/2022 - - DEC222177DRH..... p.225

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Suivi et Analyse de la variabilité De la Stratosphère (Observation and analysis of the stratosphere variability) » - 01/09/2022 - - DEC222134DRH..... p.226

Décision modificative N°1 pour les avancements chercheurs 2021 - grade CRHC - 13/07/2022 - - DEC221963DRH..... p.228

Décision modificative N°1 pour les avancements chercheurs 2021 - grade DR1 - 13/07/2022 - - DEC221964DRH..... p.229

Décision modificative N°1 pour les avancements chercheurs 2021 - grade DRCE - 13/07/2022 - - DEC221965DRH..... p.230

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Au-delà du modèle standard avec la décroissance beta (Beyond Standard Model with Beta Decay) » - 01/09/2022 - - DEC222109DRH..... p.232

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Structure et origine de la matière aux deux infinis (Structure and origin of matter at the two infinities) » - 01/09/2022 - - DEC222110DRH..... p.234

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Analyse operando couplée aux processus catalytiques (Operando analysis coupled with catalytic processes) » - 01/09/2022 - - DEC222111DRH..... p.236

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Métallurgie Durable (Sustainable Metallurgy) » - 01/09/2022 - - DEC222112DRH..... p.238

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Métabolome et adaptation chez l'holobionte (Metabolome and adaptation in the holobiont) » - 01/09/2022 - - DEC222113DRH..... p.240

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Ecologie Fonctionnelle & Evolutive (Functional & evolutive ecology) » - 01/09/2022 - - DEC222114DRH..... p.242

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Histoire de l'humain : interactions homme-milieu passées (Human history : past human-environment interactions) » - 01/09/2022 - - DEC222115DRH..... p.244

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Nouvelles perspectives en physique de l'interaction laser-matière en régime haute intensité-haute cadence ou ultra haute intensité (New perspectives in physics for laser-matter interaction in high-intensity-high-rate or ultra-high-intensity regime) » - 01/09/2022 - - DEC222116DRH..... p.246

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Révéler les propriétés ultimes de matériaux innovants par des techniques novatrices de microscopie et cristallographie aux électrons et rayons X (Revealing the ultimate properties of innovative materials through novel electron and X-ray microscopies and crystallography techniques) » - 01/09/2022 - - DEC222117DRH..... p.248

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Nouvelles propriétés photo-induites et ultra-rapides des matériaux (New photo-induced and ultrafast properties of materials) » - 01/09/2022 - - DEC222118DRH..... p.250

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Numérique pour le stockage de données sur support moléculaire (Digital science for molecular storage of massive data) » - 01/09/2022 - - DEC222119DRH..... p.252

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Apprentissage Automatique pour le Traitement des Langues (Learning for Natural Language Processing) » - 01/09/2022 - - DEC222120DRH..... p.254

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Biologie structurale de la cellule (Structural Biology of the Cell) » - 01/09/2022 - - DEC222121DRH..... p.256

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Numérique pour l'Education (Digital Education) » - 01/09/2022 - - DEC222122DRH..... p.258

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Vers une compréhension du cycle de vie des macro-algues à travers des études de biologie fonctionnelle et/ou de génomique évolutive quantitative. (Functional biology and/or quantitative evolutionary genomics studies towards an understanding of macro-algae life cycle.) » - 01/09/2022 - - DEC222123DRH..... p.260

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Microbiote et Physiopathologie (Microbiote and Physiopathology) » - 01/09/2022 - - DEC222124DRH..... p.262

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Intelligence artificielle en sciences humaines et sociales (Artificial intelligence in the humanities and social sciences) » - 01/09/2022 - - DEC222125DRH..... p.264

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Science ouverte en sciences humaines et sociales (Open Science in the Humanities and Social Sciences) » - 01/09/2022 - - DEC222126DRH..... p.266

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Habitabilité de la terre et transitions justes (Earth's Livability and Fair Transitions) » - 01/09/2022 - -

DEC222127DRH..... p.268

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Hydrodynamique physique (Physical hydrodynamics) » - 01/09/2022 - - DEC222128DRH..... p.270

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Intelligence Artificielle pour l'Ingénierie (Artificial Intelligence for engineering) » - 01/09/2022 - - DEC222130DRH..... p.272

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Mathématiques de la cryptographie (Mathematics of cryptography) » - 01/09/2022 - - DEC222131DRH..... p.274

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Modélisation mathématique des catastrophes Naturelles et Impacts Environnementaux (Mathematical modeling of natural disasters and environmental impacts) » - 01/09/2022 - - DEC222132DRH..... p.276

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Architectures temps réel pour les nouveaux grands observatoires astronomiques (Real-time architectures for new-generation large astronomical observatories) » - 01/09/2022 - - DEC222133DRH..... p.278

DR04

2022

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides - 25/10/2022 - - DEC222685DR04..... p.280

DR07

2022

Décision modificative de la décision DEC200562DR07 du 17 février 2020, modifiée, portant institution d'une régie d'avances auprès de l'UMR5824 - GATE, Groupe d'Analyse et de Théorie Économique de Lyon Saint-Étienne - 19/10/2022 - - DEC222424DR07..... p.281

Décision portant modification de la décision DEC212095DR07 du 7 juin 2021 portant constitution du comité de gestion du restaurant CNRS de la délégation régionale Rhône Auvergne - 21/11/2022 - - DEC222814DR07..... p.283

DR12

2022

Décision portant changement d'intitulé de l'unité mixte de recherche n°7310 intitulée « Institut de Recherches et d'Études sur le Monde Arabe et Musulman - IREMAM ». - 17/11/2022 - - DEC221750INSHS..... p.285

DR14

2022

Décision portant constitution du comité de gestion des restaurants CNRS de la délégation régionale Occitanie Ouest - 09/11/2022 - - DEC222686DR14..... p.286

DR16

2022

décision déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'Institut des sciences humaines et sociales - 23/09/2022 - - DEC221317INSHS..... p.289

DR17

2022

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS) - 17/05/2022 - - DEC221662DR17..... p.293

DEC222480DR12

Décision fixant la composition de la cellule de crise au sein de la délégation Provence et Corse

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC220194DAJ du 10 février 2022 donnant délégation de signature à Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC071236DR12 du 6 avril 2007 portant création d'une cellule de crise auprès du délégué régional pour la circonscription Provence et Corse.

DECIDE :

Article 1er

La cellule de crise comprend les membres suivants :

- La déléguée régionale ;
- L'adjointe de la déléguée régionale ;
- La chargée de communication ;
- Le responsable du service technique et logistique ;
- Le responsable du service des systèmes d'information ;
- Le responsable du service des ressources humaines ;
- L'ingénieur régional de prévention et de sécurité ;
- Le médecin animateur régional ;
- L'assistante de direction.

Article 2

En fonction du type d'événement, toute personne qualifiée peut être appelée à se joindre à la cellule de crise.



Article 3

La décision DEC071236DR12 du 6 avril 2007 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2022

Aurélie PHILIPPE,
Déléguée régionale



DEC222725DAJ

Décision constituant le bureau de vote électronique (BVE) pour l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires du CNRS lors des élections professionnelles de 2022.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°080041DRH du 22 juillet 2008 ;

Vu la décision n°222284DAJ du 15 septembre 2022 fixant les modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires (CCP) compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS.

DECIDE :

Art. 1er – Création

En application de l'article 3 de la décision n°222284DAJ susvisée, il est créé un bureau de vote électronique compétent pour l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires du CNRS.

Le bureau de vote électronique est assisté d'un secrétariat exécutif dirigé par la déléguée pour les élections.

Art. 2 – Composition

Le bureau de vote électronique comprend un président et un secrétaire désignés par le Président-Directeur général du CNRS ainsi que les délégués de liste.

Les membres du bureau de vote électronique sont :

Mme Catherine Delpech, déléguée pour les élections, présidente
Mme Nina Lafond, Pôle Elections, secrétaire

Au titre des délégués de liste :

M. Alain CASTERA	représentant SUD RECHERCHE EPST- Solidaires,
Mme Isabelle COHEN	représentante SGEN-CFDT RECHERCHE EPST,
M. Guy MOUREY	représentant FO-ESR,
M. Rodolphe DEFIOLLE	représentant SNPTES-UNSA,
Mme Josiane TACK	représentante SNTRS-CGT,
Mme Céline MENANT	représentante SNIRS CFE-CGC,
M. Boris GRALAK	représentant SNCS-FSU.

Art. 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS (DAJ - Pôle CARE au 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16), ainsi que sur le site internet des élections du CNRS : <https://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

Fait à Paris, le

15 NOV. 2022

Le Président-Directeur général

Antoine Petit



DEC222724DAJ

Décision constituant le bureau de vote électronique (BVE) pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires du CNRS lors des élections professionnelles de 2022.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°222283DAJ du 15 septembre 2022 fixant les modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS.

DECIDE :

Art. 1er – Création

En application de l'article 3 de la décision n°222283DAJ susvisée, il est créé un bureau de vote électronique compétent pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires du CNRS.

Le bureau de vote électronique est assisté d'un secrétariat exécutif dirigé par la déléguée pour les élections.

Art. 2 – Composition

Le bureau de vote électronique comprend un président et un secrétaire désignés par le Président-Directeur général du CNRS ainsi que les délégués de liste.

Les membres du bureau de vote électronique sont :

Mme Catherine Delpech, déléguée pour les élections, présidente
Mme Nina Lafond, Pôle Elections, secrétaire

Au titre des délégués de liste :

M. Alain CASTERA	représentant SUD RECHERCHE EPST- Solidaires,
Mme Isabelle COHEN	représentante SGEN-CFDT RECHERCHE EPST,
M. Guy MOUREY	représentant FO-ESR,
M. Rodolphe DEFIOLLE	représentant SNPTES-UNSA,
Mme Josiane TACK	représentante SNTRS-CGT,
Mme Céline MENANT	représentante SNIRS CFE-CGC,
M. Boris GRALAK	représentant SNCS-FSU.



Art. 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS (DAJ - Pôle CARE au 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16), ainsi que sur le site internet des élections du CNRS : <https://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

Fait à Paris, le

15 NOV. 2022

Le Président Directeur général

Antoine Petit



DEC222723DAJ

Décision constituant le bureau de vote électronique (BVE) pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration du CNRS lors des élections professionnelles de 2022.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°222282DAJ du 15 septembre 2022 fixant les modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration (CSA) du CNRS.

DECIDE :

Art. 1er – Création

En application de l'article 3 de la décision n°222282DAJ susvisée, il est créé un bureau de vote électronique compétent pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration du CNRS.

Le bureau de vote électronique est assisté d'un secrétariat exécutif dirigé par la déléguée pour les élections.

Art. 2 – Composition

Le bureau de vote électronique comprend un président et un secrétaire désignés par le Président-Directeur général du CNRS ainsi que les délégués de liste.

Les membres du bureau de vote électronique sont :

Mme Catherine Delpech, déléguée pour les élections, présidente
Mme Nina Lafond, Pôle Elections, secrétaire

Au titre des délégués de liste :

M. Alain CASTERA	représentant SUD RECHERCHE EPST- Solidaires,
Mme Isabelle COHEN	représentante SGEN-CFDT RECHERCHE EPST,
M. Guy MOUREY	représentant FO-ESR;
M. Rodolphe DEFIOLE	représentant SNPTES-UNSA,
Mme Josiane TACK	représentante SNTRS-CGT,
Mme Céline MENANT	représentante SNIRS CFE-CGC,
M. Boris GRALAK	représentant SNCS-FSU.



Art. 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS (DAJ - Pôle CARE au 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16), ainsi que sur le site internet des élections du CNRS : <https://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

Fait à Paris, le

15 NOV. 2022

Le Président-Directeur général

Antoine Petit



DEC222797DRH

Décision portant revalorisation des taux horaires de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances

Vu la circulaire n° 010001DRH en date du 20 novembre 2001 relative aux modalités d'engagement et de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances ;

Vu la décision n° 0100490DRH en date du 30 novembre 2001 fixant les taux horaires de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances ;

Vu les crédits inscrits en colonne NA du budget, dépenses de personnel limitatives ;

Article 1^{er}

Les taux horaires fixés par la décision susvisée sont revalorisés comme suit à compter du 1^{er} août 2022 :

Niveau I : travaux d'exécution	11,07 €
.....	
Niveau II : travaux de réalisation	11,25 €
.....	
Niveau III : travaux d'études techniques	11,58 €
.....	
Niveau IV : travaux d'études et de conception	12,49 €
.....	
Niveau V : travaux scientifiques ou techniques hautement spécialisés	14,60 €
.....	

Article 2

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 août 2022

Le directeur des ressources humaines,



Hugues de LA GIRAUDIERE



DEC221962DRH

Décision portant modification du barème des rémunérations forfaitaires des personnels contractuels du CNRS annexé à la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013

Vu la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013 modifiée relative à l'emploi des personnels contractuels du CNRS ;

Vu le décret n° 2021-1834 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC220952DRH du 24 février 2022 modifiant la décision n°DEC171893DRH du 22 août 2017 fixant le barème de la composante technicité et expertise de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

Vu le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;

Article 1^{er}

Le barème des rémunérations forfaitaires des personnels contractuels du CNRS annexé à la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013 modifiée relative à l'emploi des personnels contractuels du CNRS est modifié afin de tenir compte du pourcentage d'augmentation du net à payer des fonctionnaires appartenant au corps d'adjoint technique de la recherche compte tenu des modifications de l'échelonnement indiciaire et du taux de la composante liée au grade du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC), ainsi que du barème de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) (*cf. annexe ci-jointe*).

Article 2

Cette décision entre en vigueur le 1^{er} septembre 2022. Elle abroge la décision n° DEC221342DRH en date du 8 juin 2022.

Article 3

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

13 JUL. 2022

Pour le Président-Directeur général
Le Directeur général délégué aux ressources


Christophe Coudroy

BAREME DES REMUNERATIONS FORFAITAIRES DES PERSONNELS CONTRACTUELS DU CNRS à compter du 1er septembre 2022

Rémunérations brutes mensuelles en € par zone de résidence																		
niveau - après obtention du doctorat	Expérience < 2 ans			Expérience ≥ 2 ans et < 7 ans			Expérience ≥ 7 ans et < 10 ans			Expérience ≥ 10 ans et < 15 ans			Expérience ≥ 15 ans et < 20 ans			Expérience ≥ 20 ans		
	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone
Travaux scientifiques (niveau CH)	2 889,51 à 3 321,55	2 833,40 à 3 257,06	2 805,35 à 3 224,81	4 082,90	4 003,62	3 963,98	4 264,50	4 181,69	4 140,29	4 439,35	4 353,15	4 310,05	4 524,41	4 436,56	4 392,63	4 541,08	4 452,91	4 408,82
	Expérience < 3 ans			Expérience ≥ 3 ans et < 5 ans			Expérience ≥ 5 ans et < 10 ans			Expérience ≥ 10 ans et < 15 ans			Expérience ≥ 15 ans et < 20 ans			Expérience ≥ 20 ans		
	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone
Travaux techniques hautement spécialisés (niveau 1)	2 661,06	2 609,39	2 583,56	2 851,40	2 796,03	2 768,35	3 055,57	2 996,24	2 966,57	3 238,60	3 175,71	3 144,27	3 330,13	3 265,47	3 233,14	3 368,34	3 302,94	3 270,24
Travaux d'études et de conception (niveau 2)	2 280,29	2 236,01	2 213,87	2 405,47	2 358,76	2 335,41	2 560,50	2 510,78	2 485,92	2 722,10	2 669,25	2 642,82	2 815,17	2 760,51	2 733,18	2 897,94	2 841,67	2 813,53
Travaux d'études techniques (niveau 3)	2 107,69	2 066,76	2 046,30	2 247,49	2 203,85	2 182,03	2 361,50	2 315,65	2 292,72	2 480,23	2 432,07	2 407,99	2 544,24	2 494,84	2 470,13	2 568,55	2 518,68	2 493,74
Travaux de réalisation (niveau 4)	1 862,21	1 826,05	1 807,97	1 885,42	1 848,81	1 830,51	1 963,85	1 925,72	1 906,65	2 030,29	1 990,87	1 971,15	2 034,26	1 994,76	1 975,01	2 052,37	2 012,51	1 992,59
Travaux d'exécution (niveau 5)	1 839,00	1 803,29	1 785,44	1 860,72	1 824,59	1 806,52	1 882,44	1 845,89	1 827,61	1 904,16	1 867,19	1 848,70	1 935,97	1 898,38	1 879,58	1 945,62	1 907,84	1 888,95

BAREME DES REMUNERATIONS FORFAITAIRES DES PERSONNELS CONTRACTUELS DU CNRS à compter du 1er juillet 2022

Rémunérations brutes mensuelles en € par zone de résidence																		
niveau - après obtention du doctorat	Expérience < 2 ans			Expérience ≥ 2 ans et < 7 ans			Expérience ≥ 7 ans et < 10 ans			Expérience ≥ 10 ans et < 15 ans			Expérience ≥ 15 ans et < 20 ans			Expérience ≥ 20 ans		
	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone
Travaux scientifiques (niveau CH)	2 839,73 à 3 271,77	2 784,59 à 3 208,24	2 757,02 à 3 176,48	4 033,12	3 954,81	3 915,65	4 214,72	4 132,88	4 091,96	4 389,57	4 304,34	4 261,72	4 474,63	4 387,74	4 344,30	4 491,30	4 404,09	4 360,49
	Expérience < 3 ans			Expérience ≥ 3 ans et < 5 ans			Expérience ≥ 5 ans et < 10 ans			Expérience ≥ 10 ans et < 15 ans			Expérience ≥ 15 ans et < 20 ans			Expérience ≥ 20 ans		
	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone
Travaux techniques hautement spécialisés (niveau 1)	2 625,27	2 574,30	2 548,81	2 815,60	2 760,93	2 733,60	3 019,78	2 961,14	2 931,82	3 202,80	3 140,61	3 109,52	3 294,34	3 230,37	3 198,39	3 332,55	3 267,84	3 235,49
Travaux d'études et de conception (niveau 2)	2 248,79	2 205,13	2 183,29	2 373,97	2 327,88	2 304,83	2 529,00	2 479,90	2 455,34	2 690,61	2 638,36	2 612,24	2 783,68	2 729,62	2 702,60	2 866,44	2 810,78	2 782,95
Travaux d'études techniques (niveau 3)	2 076,19	2 035,88	2 015,72	2 215,99	2 172,96	2 151,45	2 330,00	2 284,76	2 262,14	2 448,73	2 401,19	2 377,41	2 512,74	2 463,95	2 439,55	2 537,05	2 487,79	2 463,16
Travaux de réalisation (niveau 4)	1 760,12	1 725,95	1 708,86	1 858,21	1 822,13	1 804,09	1 936,64	1 899,04	1 880,23	2 003,08	1 964,18	1 944,73	2 007,05	1 968,08	1 948,59	2 025,15	1 985,83	1 966,17
Travaux d'exécution (niveau 5)	1 756,41	1 722,30	1 705,25	1 766,40	1 732,10	1 714,96	1 788,16	1 753,44	1 736,08	1 864,11	1 827,92	1 809,82	1 896,37	1 859,55	1 841,14	1 902,97	1 866,02	1 847,55

DEC221961DRH

Décision portant modification du barème des rémunérations forfaitaires des personnels contractuels du CNRS annexé à la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013

Vu la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013 modifiée relative à l'emploi des personnels contractuels du CNRS ;

Vu le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;

Article 1^{er}

Le barème des rémunérations forfaitaires des personnels contractuels du CNRS annexé à la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013 modifiée relative à l'emploi des personnels contractuels du CNRS est modifié à compter du 1^{er} juillet 2022 afin de tenir compte de la revalorisation de 3,5% de la valeur du point d'indice de la fonction publique (cf. annexe ci-jointe).

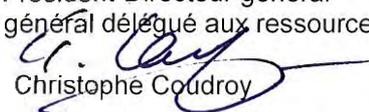
Article 2

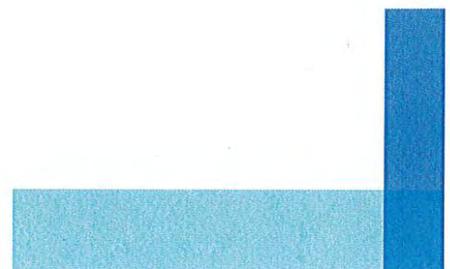
Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

13 JUL. 2022

Pour le Président-Directeur général
Le Directeur général délégué aux ressources


Christophe Coudroy





Alain Schuhl
Directeur Général Délégué à la Science

Paris le 10 novembre 2021

M. Jean-Yves Toussaint
IRISA Rennes
Campus universitaire de Beaulieu
263 Avenue du Général Leclerc
CS 74205
35042 Rennes Cedex
France

Objet : Lettre de mission

Cher collègue,

Par le présent courrier, j'ai le plaisir de vous informer de votre nomination au poste de chargé de mission auprès de la direction de la Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires du CNRS à partir du 1 septembre 2021.

En tant que co-pilote scientifique, votre mission consistera à préparer la programmation scientifique du Programme et Equipements Prioritaires de Recherche (PEPR) « Solutions pour la Ville Durable et les bâtiments innovants » avec un co-pilote désigné par l'Université Gustave-Eiffel. Vous aurez ainsi à co-construire le document stratégique du PEPR puis à en assurer l'animation nationale en étroite relation avec les partenaires, organismes de recherche, établissement d'enseignement supérieur, le SGPI, le MESRI et l'ANR.

Les travaux de ce PEPR s'inscrivent dans la stratégie d'accélération « Ville durable » qui est guidée par les valeurs de sobriété, de résilience, d'inclusivité et de productivité. Les priorités sont le développement d'une approche intégrée dans la manière de concevoir, de construire et de gérer les villes, l'accent sur la sobriété et la résilience du bâti ; ainsi que le développement et la validation des solutions technologiques. L'objectif de créer de l'innovation et de nouvelles technologies sera visé en intégrant les acteurs-clés que sont les citoyens et les collectivités.

Pour cette mission vous serez rattaché à la MITI qui prendra en charge vos frais de missions selon les règles administratives en usage.

Bien à vous,

Alain Schuhl,
DGDS CNRS



DEC222670DAJ

Décision portant nomination de M. Philippe Gasnot aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE :

Article 1^{er}. - M. Philippe Gasnot est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources, en charge de mener à bien l'établissement des plans de mise en sûreté en cas d'attentat ou d'intrusion (PMS-AI) dans les enceintes du CNRS retenues pour cette démarche, du 1^{er} novembre 2022 au 28 février 2023.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 octobre 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC222706DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Hayfa Trabelsi aux fonctions de responsable du service du développement social de la direction des ressources humaines

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - A compter du 1^{er} novembre 2022, Mme Hayfa Trabelsi est nommée responsable du service du développement social (SDS) à la direction des ressources humaines (DRH), en remplacement de Mme Corinne Quilgars.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09 novembre 2022

Le président-directeur
général

Antoine Petit



DEC222736DAJ

Décision portant nomination de M. Ludovic Le Noan aux fonctions de responsable du service « maîtrise d'ouvrage de systèmes d'information » de la direction d'appui aux partenariats publics

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC222404DAJ du 17 octobre 2022 portant organisation de la direction d'appui aux partenariats publics (DAPP),

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} octobre 2022, M. Ludovic Le Noan, ingénieur de recherche, est nommé responsable du service « maîtrise d'ouvrage de systèmes d'information » (MOA-SI) de la DAPP.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 novembre 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC222737DAJ

Décision portant nomination de M. Frédéric François-Endelmont aux fonctions de responsable du service « structures et outils d’animation » de la direction d’appui aux partenariats publics

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC222404DAJ du 17 octobre 2022 portant organisation de la direction d’appui aux partenariats publics (DAPP),

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} octobre 2022, M. Frédéric François-Endelmont, ingénieur d’études, est nommé responsable du service « structures et outils d’animation » de la DAPP.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 novembre 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC221530DR01

Décision portant nomination de Mme Carine Peresse-Gourbil aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8568 intitulée « Centre international de recherche sur l'environnement et le développement » (CIRED)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC193206DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR8568 intitulée « Centre international de recherche sur l'environnement et le développement » et nommant M. Franck Lecocq en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 8568¹ en date du 16/10/2020 ;

Considérant que Mme Carine Peresse-Gourbil a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS - campus d'Ivry-sur-Seine - le 17 juin 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Carine Peresse-Gourbil, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8568 intitulée « Centre international de recherche sur l'environnement et le développement », à compter du 18 juin 2021.

Mme Carine Peresse-Gourbil exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Carine Peresse-Gourbil, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le **28 SEP. 2022**

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Marie-Hélène PAPILLON

Visa de la directrice de l'ERPT
Sophie MQUGARD

**Le directeur
par intérim,**

Gilies ROBIN

Le directeur de l'unité
Franck LECOQ

Visa de la présidente-directrice générale du CIRAD
Elisabeth CLAVERIE de SAINT MARTIN

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC222625INSHS

Décision portant nomination de M. Mehrdad Vahabi aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7234 intitulée « Centre d'Economie de l'Université Paris Nord – CEPN ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7234 intitulée « Centre d'Economie de l'Université Paris Nord – CEPN » ;

Vu l'accord des cotutelles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} octobre 2022, M. Mehrdad Vahabi, Professeur à l'Université Sorbonne Paris Nord, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 NOV 2022



Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC222578INSHS

Décision portant nomination de M. Huy Linh DAO aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8563 intitulée « Centre de Recherches Linguistiques sur l'Asie Orientale - CRLAO ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8563 intitulée « Centre de Recherches Linguistiques sur l'Asie Orientale - CRLAO » ;

Vu l'accord de la co-tutelle ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire du CRLAO en date du 24 juin 2022 ;

DECIDE :

Article 1er

A la date du 1er septembre 2022, M. Huy-Linh Dao, Maître de conférences à l'INALCO est nommé, en qualité de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8563 intitulée « Centre de Recherches Linguistiques sur l'Asie Orientale - CRLAO », et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **24 NOV. 2022**



Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC222180DR01

Décision portant nomination de Mme Carole Léon aux fonctions de responsable du pôle formation du service mutualisé d'Île-de-France (IFSeM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC220185DAJ du 10 février 2022 donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Carole Léon, ingénieure de recherche de 2^{ème} classe, est nommée, à compter du 1^{er} septembre 2022, responsable du pôle formation du service mutualisé d'Île-de-France (IFSeM).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} septembre 2022

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon



DEC222811DR01

Décision portant nomination de M. Anthony Duval aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY100 intitulée Délégation régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC210868DAJ en date du 03/03/2021 portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 27/09/2022 ;

Considérant que M. Anthony Duval a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette, du 10 au 12 octobre 2022 et du 15 au 17 novembre 2022.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Anthony Duval, technicien classe normale, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY100 intitulée Délégation régionale CNRS Ile-de-France, à compter du 18/11/2022.

M. Anthony Duval exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Anthony Duval, est placé sous l'autorité de la déléguée régionale.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le **23 NOV. 2022**

La déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif



Marie-Hélène PAPILLON

DEC222135DR01

Décision portant nomination de Mme Sakina Kawami aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8050 intitulée « Laboratoire d'Analyse et de Mathématiques Appliquées » (LAMA)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR8050 intitulée « Laboratoire d'Analyse et de Mathématiques Appliquées » et nommant M. Olivier Guédon en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 8050¹ en date du 13/06/2022 ;

Considérant que Mme Sakina Kawami a suivi la formation initiale d'assistante de prévention les 7-8-9 novembre 2011 et 1-2-5 décembre 2011 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sakina Kawami, *ingénieure d'études*, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8050 intitulée « Laboratoire d'Analyse et de Mathématiques Appliquées », à compter du 14/06/2022.

Mme Sakina Kawami exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sakina Kawami, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 27 OCT. 2022

Le directeur de l'unité
Olivier GUÉDON

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Marie-Hélène PAILLON

et par délégation, l'adhésion de la déléguée régionale

Frédéric VALES

Visa du Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne
Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Visa du Président de l'Université Gustave Eiffel
Gilles ROUSSEL



Frédéric DETHAN

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC222445INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Anne-Valérie Schweyer, directrice par intérim et de Mme Annabel Vallard, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est (CASE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8170 Intitulée Centre Asie du Sud-Est (CASE) et nommant Mme Vanina Bouté, directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC222042DGDS en date du 26 juillet 2022 portant nomination des directeurs et directeurs adjoints de diverses unités du CNRS ;

Vu l'accord des tutelles principales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Vanina Bouté, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} août 2022.

II. A compter de cette même date, Mme Anne-Valérie Schweyer, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2022.

III. A compter de cette même date, Mme Annabel Vallard, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

17 NOV. 2022

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC222637DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Centre (DR02)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 17 novembre 2022, M. Christophe Giraud, ingénieur de recherche, est nommé délégué régional de la circonscription Paris-Centre (DR02), en remplacement de Mme Véronique Debisschop, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07 novembre 2022

Le président-directeur
général

Antoine Petit



DEC222579INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Haoues Seniguer, directeur adjoint de l'unité d'appui et de recherche n°2500 intitulée « Institut d'études de l'Islam et Sociétés du Monde Musulman - IISMM ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181905DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 2000 intitulée « Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman-IISMM » ;

Vu la décision DEC201410INSHS en date du 1er octobre 2020 portant nomination de M. Dominique Avon aux fonctions de directeur et de M. Haoues Seniguer aux fonctions de directeur adjoint de cette unité ;

Vu la décision DEC213795DGDS du 20 décembre 2021 portant recodification de l'unité mixte de service n°2500 intitulée « Institut d'études de l'Islam et Sociétés du Monde Musulman – IISMM » sous la forme d'unité d'appui et de recherche ;

Vu la demande de M. Haoues Seniguer ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1er janvier 2022, il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de M. Haoues Seniguer, directeur adjoint de l'unité d'appui et de recherche n°2500 intitulée « Institut d'études de l'Islam et des Sociétés du Monde Musulman - IISMM».

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **24 NOV. 2022**



Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC222658INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Christine Noille, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures françaises (CELLF)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures françaises et nommant Mme Claude Rétat, directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC201040INSHS en date du 18 septembre 2020 portant nomination de M. Matthieu Vernet, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures françaises (CELLF) ;

Vu la décision DEC202251INSHS en date du 7 janvier 2021 portant nomination de M. Matthieu Vernet, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures françaises (CELLF) ;

Vu l'accord de la tutelle principale ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Matthieu Vernet, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 30 septembre 2022.

II. A compter du 1^{er} octobre 2022, Mme Christine Noille, professeure à Sorbonne Université, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 mars 2023.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

17 NOV. 2022


Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC221749INSHS

Décision portant nomination de M. Lionel Truquet aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°9194 intitulée « Centre de Recherche en Économie et Statistique - CREST ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 9194 intitulée « Centre de Recherche en Économie et Statistique - CREST » ;

Vu la décision DEC210575INSHS en date 9 mars 2021 portant nomination de M. Valentin Patilea aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de recherche susvisée ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire en date du 11 avril 2022 ;

DECIDE :

Article 1er

I. A la date du 1er juillet 2022, il est mis fin aux fonctions de M. Valentin Patilea, en qualité de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 9194 intitulée « Centre de Recherche en Économie et Statistique - CREST ».

II. A compter de cette même date, M. Lionel Truquet, Professeur associé à l'ENSAI, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **17 NOV. 2022**

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC222755DR04

Décision portant nomination de M. David Lé, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité MOY400 intitulée Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît Forêt aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

M. David Lé, assistant ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité MOY400 à compter du 09/11/2022.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 9 novembre 2022

Pour le président - directeur général et
par délégation,
Le délégué régional
Benoît Forêt

DEC222748INEE

Décision portant nomination de M. Stéphane Blanc, directeur par intérim de l'unité d'appui et de recherche n°3461 intitulée « Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens (IPANEMA) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC191246DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3461 intitulée « Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens (IPANEMA) » et nommant M. Victor Etgens directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC221928INEE en date du 1^{er} septembre 2022 portant maintien de M. Benoit Foret aux fonctions de directeur par intérim de l'unité d'appui et de recherche n°3461 intitulée « Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens (IPANEMA) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} décembre 2022, M. Stéphane Blanc, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité d'appui et de recherche susvisée jusqu'au 31 mai 2023.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur
général
Antoine Petit



DEC213383DRE

Décision portant nomination de Mme Isabelle OUILLON aux fonctions de chargée de mission à temps partiel

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Isabelle OUILLON, Ingénieure d'étude hors classe - chargée d'affaires senior, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à l'innovation pour la Direction des relations avec les entreprises (DRE) du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021.

Sa mission a pour objet d'appuyer la responsable du département partenariats stratégiques de la DRE afin de piloter la négociation de nouveaux accords-cadres avec les entreprises de son portefeuille.

Prioritairement :

1. Négociation d'accords-cadres, d'avenants : en lien étroit avec les services compétents du CNRS (DAJ, CNRS Innovation notamment), la chargée de mission entreprend la négociation des termes des nouveaux accords-cadres ou la négociation du renouvellement d'accords existants et arrivant à échéance.
2. Suivi des actions décidées lors des comités de gouvernance de l'accord cadre liant le CNRS aux entreprises avec lesquelles un accord-cadre est en place : actions relatives aux aspects contractuels ou de valorisation des résultats (en lien avec CNRS Innovation dans ce cas).
- 3.

Et si le temps le permet :

4. Participer à la mise en place de formations internes à destination du réseau des SPV, par exemple sur l'utilisation/explication des accords-cadres, via la mise en place d'un groupe de travail ou d'ateliers sur la négociation des accords spécifiques afin de permettre un partage d'expériences dans le réseau

5. Rédaction de fiches pratiques pour chaque accord cadre en vigueur

Pour l'exercice de cette mission, Mme Isabelle OUILLON demeure affectée au service de partenariat et valorisation de la Délégation Rhône Auvergne (MOY700).

Article 2

Du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021, Mme Isabelle OUILLON percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne (MOY700).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27.10.21


Le Président-directeur général
Antoine Petit





DEC222426DR07

Décision modificative de la décision DEC200563DR07 du 28 février 2020 portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie d'avances auprès de l'UMR 5824 GATE Groupe d'analyse et de Théorie économique Lyon St Etienne

LE PRESIDENT -DIRECTEUR GENERAL,

Vu, le code pénal, notamment l'article 432-10 ,

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu, le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190,

Vu, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu, l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu, la décision n° DEC202316DAJ du 22/12/2020 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription de Rhône-Auvergne,

Vu, la décision n°DEC200562DR07 du 28/02/2020 modifiée portant institution d'une régie d'avance auprès de l'UMR 5824 GATE Groupe d'analyse et de Théorie économique Lyon St Etienne,

Vu, la décision n°DEC200563DR07 du 28/02/2020 modifiée portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant de la régie d'avance auprès de l'UMR 5824 GATE Groupe d'analyse et de Théorie économique Lyon St Etienne,

DECIDE :

Article 1 : L'article 2 de la décision n° DEC200563DR07 du 28/02/2020 est modifié comme suit :

Mme Cindy ARMAN est nommée mandataire suppléante de la régie d'avance auprès de l'UMR 5822 GATE .

La suppléance s'exerce afin d'assurer le remplacement du régisseur pour l'ensemble des opérations de la régie (en cas d'absence du régisseur titulaire) pour une durée ne pouvant excéder deux mois.

Une remise de service est organisée entre le mandataire suppléant et le régisseur à chaque départ et retour dans le service.

Article 2 : L'article 3 de la décision n° DEC200563DR07 du 28/02/2020 est modifié comme suit :

- I. Le régisseur est astreint à constituer un cautionnement d'un montant 1800 € conformément au montant prévisible des dépenses annuelles à payer de 60.000€
- II. Le mandataire suppléant est dispensé de cautionnement

Article 3: L'article 4 de la décision n° DEC200563DR07 du 28/02/2020 est modifié comme suit :

- I. Le régisseur perçoit une indemnité de responsabilité d'un montant de 200 €
- II. Le mandataire suppléant perçoit une indemnité de responsabilité au prorata de ses jours d'activité.
- III. Cette indemnité est réglée sur production, au service des ressources humaines de la délégation régionale, d'une décision annuelle individuelle d'attribution établie par le service financier et comptable dans des délais permettant le rattachement de la dépense à l'exercice en cours.

Article 4 : Toutes les autres dispositions de la décision n°DEC200563DR07 restent inchangées

Article 5 : Dispositions finales

Le Délégué régional et l'Agent comptable secondaire de la Délégation de Rhône-Auvergne sont chargés de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 19 octobre 2022

Le délégué régional

Pour agrément l'agent comptable secondaire

Vu l'agent comptable principal

Pour acceptation le régisseur

Pour acceptation le mandataire suppléant

DEC222749INEE

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Nathalie Mondy, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°5023 intitulée « Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés (LEHNA) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC201509DGDS en date du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5023 intitulée « Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés (LEHNA) » et nommant M. Christophe Douady, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Christophe Douady, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2023.

II. A compter de cette même date, Mme Nathalie Mondy, maître de conférence à l'Université de Lyon 1, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2023.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC222025DR10

Décision portant désignation de M. Nicolas Baumberger aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP).

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC171286DGDS en date du 21/12/2017 nommant Mme Laurence Drouard, directrice de l'unité UPR2357 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « sources non scellées » délivré à M. Nicolas Baumberger le 29/06/2022 par l'APAVE ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 10 octobre 2022

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Nicolas Baumberger, Ingénieur de recherche, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plante (IBMP), à compter du 21/07/2022 jusqu'au 07/06/2027.

Article 2 : Missions¹

M. Nicolas Baumberger exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

¹ [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 25 juillet 2022

La directrice d'unité
Laurence Drouard

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Drouard', with a horizontal line underneath.

Visa du délégué régional du CNRS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Soullie', with a horizontal line underneath.

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC222029DR10

Décision portant désignation de Mme Gabrielle Mengus aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC201671INSB en date du 08/10/2020 nommant M. Frédéric Dardel, directeur de l'unité UMR7104 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « sources non scellées » délivré à Mme Gabrielle Mengus le 21/07/2022 par l'APAVE ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 08/09/2022.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

Mme Gabrielle Mengus, Chargée de recherche, est désignée conseillère en radioprotection au sein de l'unité IMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC), à compter du 21/07/2022 jusqu'au 22/03/2028.

Article 2 : Missions¹

Mme Gabrielle Mengus exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

¹ [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 25 juillet 2022

Le directeur d'unité

Visa du délégué régional du CNRS

16 SEP. 2022 -

Le délégué régional
Patrice SOULLIE


Pr. Frédéric DARDEL
Directeur de l'IGBMC

Visa du président de l'Université de Strasbourg



Pour le Président et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université de Strasbourg


Valérie GIBERT

Visa du délégué régional de l'INSERM


Inserm Délégation Régionale Est
Pour les régions Bourgogne,
Franche-Comté et Grand Est
Éric SIMON
Délégué Régional

DEC222575DR10

Décision portant nomination de Mme Christine Lehalle aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR3286 intitulée Plateforme de Chimie Biologique Intégrative de Strasbourg (PCBIS).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC173302DGDS en date du 21/12/2017 nommant M. Pascal VILLA, directeur de l'unité UAR3286 ;

Vu l'avis des membres de l'unité [acté en réunion en date du 1er septembre 2022];

Considérant que Mme Christine Lehalle a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Strasbourg du 9 au 11 février 2021 et du 17 au 19 mars 2021 par la Délégation Alsace du CNRS.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Christine Lehalle, Assistante ingénieure est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR3286 intitulée Plateforme de Chimie Biologique Intégrative de Strasbourg (PCBIS), à compter du 01/10/2022.

Mme Christine Lehalle exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Christine Lehalle, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 3 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 5 octobre 2022

Le directeur de l'unité

Pascal VILLA
Directeur


Plate-forme de Chimie Biologique
Intégrative de Strasbourg
UMS 3286 CNRS-UDS
Bvld S. Brant
67412 ILLKIRCH

Visa du délégué régional du CNRS


Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg



Pour le Président et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université de Strasbourg

Valérie GIBERT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Valérie Gibert', written over the printed name.



DEC222021DR10

Décision portant désignation de Mme Stéphanie Baudrey aux fonctions de conseillère en radioprotection de l'Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC FR1589) au sein de l'unité propre de recherche UPR9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN (ARN).

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC171283DGDS en date du 21/12/2017 nommant M. Jean-Luc Imler, directeur de la fédération de recherche FR1589 ;

Vu la décision DEC171286DGDS en date du 21/12/2017 nommant Mme Pascal Romby, directrice de l'unité propre de recherche UPR9002 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « sources non scellées » délivré à Mme Stéphanie Baudrey le 29/06/2022 par l'APAVE ;

Vu l'avis du conseil de Fédération en date du 22 / 09 / 22.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

Mme Stéphanie Baudrey, Ingénieure d'étude, est désignée conseillère en radioprotection au sein de l'unité FR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC), à compter du 20/07/2022 jusqu'au 22/03/2028.

Article 2 : Missions¹

Mme Stéphanie Baudrey exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

¹ [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

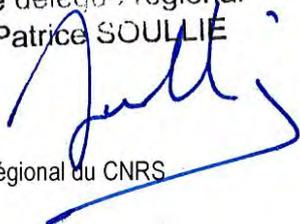
Fait à Strasbourg, le 25 juillet 2022

Le directeur de l'IBMC FR1589



La directrice de l'ARN UPR9002

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



Visa du délégué régional du CNRS

La Directrice de l'UPR 9002
du C.N.R.S.



Dr Pascale ROMBY

DEC221288DR10

Décision portant fin de fonction de M. Jérôme Wagner aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC173303DGDS en date du 21/12/2017 nommant M. Jean-Luc Galzi, directeur de l'unité UMR7242 ;

Vu la décision DEC211823DR10 en date du 12/05/2021 nommant M. Jérôme Wagner, aux fonctions de conseiller en radioprotection à compter du 26/04/2020 ;

DECIDE :

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions de conseiller en radioprotection exercées par M. Jérôme Wagner, au sein de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC), à compter du 01/06/2022.

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 30 mars 2022

Le directeur d'unité



Visa du délégué régional du CNRS


Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Pour le Président et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université de Strasbourg


Valérie GIBERT



DEC222138DR10

Décision portant désignation de M. Alastair Mc Ewen aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC201671INSB en date du 08/10/2020 nommant M. Frédéric Dardel, directeur de l'unité UMR7104 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « sources scellées, générateurs électriques de rayon X, accélérateurs de particules » délivré à M. Alastair Mc Ewen le 22/06/2022 par l'APAVE ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 28/04/2022.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Alastair Mc Ewen, Ingénieur de recherche, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC), à compter du 22/06/2022 jusqu'au 17/06/2027.

Article 2 : Missions¹

M. Alastair Mc Ewen exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

¹ [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 25 août 2022

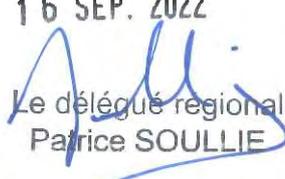


Le directeur d'unité

Pr. Frédéric DARDEL
Directeur de l'IGBMC

Visa du délégué régional du CNRS

16 SEP. 2022



Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg



Pour le Président et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université de Strasbourg

Visa du délégué régional de l'INSERM



Valerie GIBERT



Inserm
Inserm Délégation Régionale Est
Pour les régions Bourgogne,
Franche-Comté et Grand Est
Eric SIMON
Délégué Régional

DEC222705INP

Décision portant nomination de Monsieur Franck BALESTRO, directeur adjoint par intérim de la FR2053 – intitulée Centre interdisciplinaire pour les sciences et technologies quantiques de Grenoble (QuantAlps)

LE PRÉSIDENT – DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC213777DGDS du 20 décembre 2021 portant création d'une fédération de recherche ;

Vu l'accord des tutelles ;

DÉCIDE :

Article 1er

Monsieur Franck BALESTRO, Professeur des universités à l'Université Grenoble-Alpes, est nommé directeur-adjoint par intérim de la FR2053 – QuantAlps pour la période allant du 1^{er} novembre 2022 au 31 août 2023.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/11/2022



Le président – directeur général
Antoine Petit



DEC222700INSMI

Décision portant nomination de M. Glenn COUGOULAT aux fonctions de responsable de l'unité de recherche et d'appui n° 3758 intitulée « Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données » (GRICAD).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS en date du 18 décembre 2020 portant création de l'unité d'appui et de recherche n°3758 intitulée « Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données » (GRICAD) et nommant Violaine LOUVET directrice ;

Vu l'accord des cotutelles principales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2023, M. Glenn COUGOULAT, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe CNRS, est nommé responsable de l'unité d'appui et de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC201512DGDS portant création de l'unité d'appui et de recherche n° 3758, en remplacement de Mme Violaine LOUVET, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

29 NOV. 2022



DEC221484INSIS

Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche UMR5271 intitulée "Laboratoire d'optimisation de la conception et ingénierie de l'environnement (LOCIE)"

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201530DGDS du 18 décembre 2020 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5271 intitulée « Laboratoire d'optimisation de la conception et ingénierie de l'environnement » ;

Vu l'accord de l'établissement cotutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} avril 2022, l'intitulé « Laboratoire d'optimisation de la conception et ingénierie de l'environnement » de l'unité mixte de recherche n°5271 devient « **Laboratoire procédés énergie bâtiment** ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 juin 2022

Le président - directeur général
Antoine Petit





DEC220980DRE

Décision portant nomination de M. Christian PERIGAUD aux fonctions de chargé de mission auprès de M. Jean-Luc Moullet, Directeur Général délégué à l'innovation

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur général délégué à l'innovation

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christian PERIGAUD, Professeur des universités - classe exceptionnelle – responsable des filières santé et chimie des matériaux de la Direction des relations avec les entreprises (DRE), est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à l'innovation du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2023 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet, dans le cadre de la politique conduite par la Direction générale déléguée à l'innovation du CNRS en faveur de la valorisation de la recherche et de la promotion des rapprochements entre entreprises et laboratoires publics de recherche, d'instruire et coordonner les échanges scientifiques avec les partenaires industriels.

Pour l'exercice de cette mission, M. Christian PERIGAUD demeure affecté à l'UM5247, Institut des Biomolécules Max Mousseron (IBMM) - UNIVERSITE DE MONTPELLIER (EPE) - Faculté de pharmacie - 15 Avenue Charles Flahault - 34093 MONTPELLIER CEDEX 5 - France

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 mars 2022

Pour le président-directeur général
et par délégation,
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC221921INSHS

Décision portant nomination de Mme Laurence Tibere, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5044 intitulée Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir (CERTOP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS en date du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5044 intitulée Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir (CERTOP) et nommant Mme Prisca Kergoat directrice de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Laurence Tibere, professeure des universités à l'Université Toulouse Jean Jaurès, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 novembre 2022

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC222750DR15

Décision portant nomination de M. Guillaume Kerlorc'h, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UAR3427 intitulée TBM-Core.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'UAR3427 intitulée TBM-Core, dont la directrice est Mme Béatrice Turcq ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Guillaume Kerlorc'h, assistant ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UAR3427 à compter du 1^{er} septembre 2022.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} septembre 2022

Pour le président - directeur général et par délégation,
La directrice d'unité
Béatrice Turcq



DEC222753DR15

Décision portant nomination de M. Julien Desenfant, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR5798 intitulée Laboratoire ondes et matière d'Aquitaine (LOMA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'UMR5798 intitulée Laboratoire ondes et matière d'Aquitaine (LOMA), dont le directeur est M. Fabien Pistolesi ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Julien Desenfant, ingénieur d'études, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMR5798 à compter du 28 octobre 2022, en remplacement de M. Eric Basier appelé à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 28 octobre 2022

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Fabio Pistolesi



DEC222646DR15

Décision portant fin de fonction de M. Alain LARROCHE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 nommant M. Cyril AYMONIER, directeur de l'UMR 5026 ;

Vu la décision DEC132943DR15 du 8 octobre 2013 nommant M. Alain LARROCHE, aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

DECIDE :

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Alain LARROCHE, au sein de l'UMR 5026, intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB), à compter du 1^{er} octobre 2022.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 18 octobre 2022

Le directeur de l'unité

Cyril AYMONIER

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

DEC222028INSU

Décision portant fin de mission de Monsieur Jean-Gabriel CUBY, chargé de mission institut (CMI) à l'INSU.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201431INSU du 4 décembre 2020 portant nomination de Monsieur Jean-Gabriel CUBY aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) à l'INSU jusqu'au 31/12/2022.

DECIDE :

Article 1er

A compter du 15/07/2022, il est mis fin à la mission de Monsieur Jean-Gabriel CUBY auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 octobre 2022

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain SCHUHL



DEC213383DRE

Décision portant nomination de M. Hervé VEZIN en qualité de chargé(e) de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Sur proposition de la directrice de la direction des relations avec les entreprises;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Hervé VEZIN, directeur de recherche de 1^{ere} classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de la direction des relations avec les entreprises, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour 10% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'apporter un appui au département partenariats stratégiques, pour accroître le développement des actions scientifiques avec le groupe Total Energies. Sa mission principale est d'identifier dans son domaine de compétence, l'ensemble des forces scientifiques existantes au sein des laboratoires sous tutelle CNRS notamment pour mettre en œuvre les actions scientifiques décidées dans le cadre des comités de gouvernance de l'accord-cadre entre le CNRS et Total Energies.

Pour l'exercice de cette mission, M. Hervé VEZIN demeure affecté au Laboratoire Avancé de Spectroscopie pour les Interactions, la Réactivité et l'Environnement (LASIRe) - UMR8516

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le  13/04/22

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl

DEC22240DR18

Décision portant nomination de Mme Monika BOUET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'Unité UMR8523 intitulée Physique des lasers, atomes et molécules (PhLAM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC222057INP en date du 02/09/2022 nommant M. Cristian FOCSA, Directeur par intérim de l'Unité UMR8523 ;

Vu l'avis du conseil de l'Unité en date du 28/03/2022 ;

Considérant que Mme Monika BOUET a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée, par la Délégation CNRS Hauts-de-France, les 25 et 26/04/2022 ; 19 et 20/05/2022 ; 20 et 21/06/2022.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Monika BOUET, Ingénieure de Recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'Unité UMR8523 intitulée Physique des lasers, atomes et molécules (PhLAM), à compter du 01/07/2022.

Mme Monika BOUET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Monika BOUET est placée sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 3 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeneuve-d'Ascq, le 20/10/2022

Le Directeur de l'Unité,
M. Cristian FOCSA

Visa du Délégué Régional du CNRS,
M. Christophe J. MULLER


CNRS HAUTS-DE-FRANCE
LE DELEGUE REGIONAL
Christophe J. MULLER


CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Délégation
Hauts-de-France



DEC222393DR18

Décision portant nomination de M Baptiste LEMAIRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS).

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC222393DR18 en date du 19 / 09 / 2022 nommant Mme. Véronique RATAJ, directrice de l'unité UMR8181;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 09 / 11 / 2022;

Considérant que M. Baptiste LEMAIRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Hauts-de-France, les 25 et 26/04/2022 ; 19 et 20/05/2022 ; 20 et 21/06/2022.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Baptiste LEMAIRE, Technicien de Recherche est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS), à compter du 01/07/2022.

M. Baptiste LEMAIRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Baptiste LEMAIRE, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 3 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 19/09 /2022

Visa du délégué régional du CNRS
M. Christophe J. MULLER

Visa des partenaires (si nécessaire)



La directrice de l'unité
Mme. Véronique RATAJ





DEC222395DR18

Décision portant nomination de M. Sébastien JANEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'Unité UMR9017 intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille (CIIL)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC220784DR18 en date du 08/02/2022 nommant M. Jean DUBUISSON, directeur de l'unité UMR9017 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 28/10/2022 ;

Considérant que M. Sébastien JANEL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée, par la Délégation CNRS Hauts-de-France, les 25 et 26/04/2022 ; 19 et 20/05/2022 ; 20 et 21/06/2022.

DECIDE :

Article 1^{er}: M.Sébastien JANEL, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'Unité UMR9017 intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille (CIIL) à compter du 01/07/2022.

M. Sébastien JANEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sébastien JANEL, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 3 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 28/10/2022

Le directeur de l'unité
M. Jean DUBUISSON

Visa du délégué régional du CNRS
M. Christophe J. MULLER

Visa des partenaires (si nécessaire)




Décision portant désignation de M. Olivier MORALES aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR9020 intitulée Hétérogénéité, plasticité et résistance aux thérapies des cancers (CANTHER).

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 Décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS en date du 19/12/2019 nommant Mme Isabelle VAN SEUNINGEN, Directrice de l'Unité UMR9020 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « sources radioactives scellées – générateurs électriques de rayon X et accélérateurs de particules » délivré à M. Olivier MORALES le 13/06/2018 par APAVE Nord-Ouest SAS ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « sources radioactives non scellées » délivré à M. Olivier MORALES le 30/05/2018 par APAVE Alsaciennes SAS ;

Vu le certificat transitoire de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « sources scellées et sources non scellées » délivré à M. Olivier MORALES le 17/05/2021 par APAVE ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 22/07/2022

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Olivier MORALES, ingénieur de recherche, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR9020 intitulée Hétérogénéité, plasticité et résistance aux thérapies des cancers (CANTHER), à compter du 01/07/2022 jusqu'au 31/05/2023.

Article 2 : Missions

M. Olivier MORALES exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail. Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique. Dans le cadre de l'article R.4451-114 du code du travail, M. Olivier MORALES devient automatiquement membre du Service Compétent en Radioprotection (SCR) de l'Université de Lille, hébergeur de l'UMR9020 CANTHER.



Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 27/07/2022

La Directrice d'Unité ;
Mme Isabelle VAN SEUNINGEN

Pré Délégué Régional
Empêché par délégation
L'Adjointe au Délégué Régional
Bénédicte SAMIN-PETIT

Dr Isabelle VAN SEUNINGEN



Visa du Délégué Régional du CNRS Délégation Hauts-de-France,
M. Christophe J. MULLER

Décision portant désignation de Mme Catherine AMPEN-GUFFROY (LEROY) aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR9020 intitulée Hétérogénéité, plasticité et résistance aux thérapies des cancers (CANTHER).

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 Décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS en date du 19/12/2019 nommant Mme Isabelle VAN SEUNINGEN, Directrice de l'Unité UMR9020 ;

Vu le certificat transitoire de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « *industrie* » option « *sources radioactives non scellées* » délivré à M. Catherine AMPEN le 30/05/2018 par APAVE Alsaciennes SAS ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « *industrie* » option « *sources non scellées* » délivré à M. Catherine AMPEN le 27/04/2021 par APAVE ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 16/12/2020

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Catherine AMPEN-GUFFROY (LEROY), ingénieur d'étude, est désignée conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR9020 intitulée Hétérogénéité, plasticité et résistance aux thérapies des cancers (CANTHER), à compter du 01/07/2022 jusqu'au 14/06/2023.

Article 2 : Missions

M. Catherine AMPEN-GUFFROY (LEROY), exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail. Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique. Dans le cadre de l'article R.4451-114 du code du travail, M. Catherine AMPEN-GUFFROY (LEROY) devient automatiquement membre du Service Compétent en Radioprotection (SCR) de l'Université de Lille, hébergeur de l'UMR9020 CANTHER.



Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 28/07/2022

La Directrice d'Unité ;
Mme Isabelle VAN SEUNINGEN

P/le Délégué Régional
Empêché par délégation
L'Adjointe au Délégué Régional
Bénédictine S...-PETIT

Dr Isabelle VAN SEUNINGEN



Visa du Délégué Régional du CNRS Délégation Hauts-de-France,
M. Christophe J. MULLER

DEC221942INP

Décision portant nomination de Monsieur Restagno Frederic aux fonctions de délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Monsieur Dauxois Thierry, directeur de l'Institut de physique

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Restagno Frédéric, directeur de recherche de deuxième classe est nommé délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle auprès de l'Institut de physique, du 01 septembre 2022 au 31 décembre 2023.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut ou directions fonctionnelle auprès de l'Institut de physique, Monsieur Restagno Frédéric est en charge de la prospective.



Article 3

Monsieur Restagno Frédéric demeure rattaché au laboratoire de physique des solides (LPS) - UMR8502 relevant de la délégation Ile de France Gif sur Yvette (DR04).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 octobre 2022

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.



DEC222708DAJ

Décision portant modification de la décision DEC220219DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines (DRH)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC220219DAJ modifiée du 10 février 2022 portant délégation de signature à M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines (DRH) ;

Vu la décision DEC222706DAJ portant fin de fonctions et nomination de Mme Hayfa Trabelsi aux fonctions de responsable du service du développement social de la direction des ressources humaines ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - L'article 3 de la décision DEC220219DAJ du 10 février 2022 susvisée est modifiée comme suit : les termes : « responsable par intérim du service du développement social » sont remplacés par les termes : « responsable du service du développement social ».

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09 novembre 2022

Le président-directeur
général

Antoine Petit



DEC222671DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Hervé Bertrand, directeur de la sûreté et conseiller pour les questions aéronautiques du CNRS

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2020 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord ;

Vu la décision DEC130400DAJ du 1^{er} janvier 2014 portant organisation et fonctionnement de la direction de la sûreté ;

Vu la décision DEC222656DAJ portant nomination de M. Hervé Bertrand aux fonctions de directeur de la sûreté (DIRSU) et de conseiller pour les questions aéronautiques ;

Vu l'instruction INS160675DAJ du 22 mars 2016 sur l'utilisation des drones,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Hervé Bertrand, directeur de la sûreté et conseiller pour les questions aéronautiques, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires à l'exercice par le CNRS de sa qualité d'exploitant d'aéronef.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 octobre 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC222666DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Hélène Perrin, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de physique des lasers » (LPL)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de physique des lasers » (LPL), dont la directrice est Madame Anne Amy-Klein ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Hélène Perrin, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène Perrin, délégation est donnée à Monsieur Belaid Nait-Sidnas, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La décision n° DEC211957DR01 du 16 mars 2021 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villetaneuse, le 18 juillet 2022

La directrice d'unité
Anne Amy-Klein

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC222710DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Mathieu Arnoux, directeur de l'UMR8236 intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain » (LIED), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
- Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8236, intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain », dont le directeur est Monsieur Mathieu Arnoux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Mathieu Arnoux, directeur de l'UMR8236, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu Arnoux, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe Silar, professeur des universités de 1^{ère} classe, à Monsieur Laurent Royon, professeur de 2^{ème} classe et à Madame Catherine Jacquard, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC211189DR01 du 15 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} novembre 2022

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC221163DR01

Décision portant délégation de signature à M. Antoine Toubert, directeur de l'UAR2030 intitulée « Saint-Louis », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Mme Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021;

Vu la décision DEC214033DGDS du 20 D2CEMBRE 2021 portant création de l'uar2030, intitulée « Saint-Louis », dont le directeur est M. Antoine Toubert ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Antoine Toubert, directeur de l'UAR2030, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine Toubert, délégation de signature est donnée à Monsieur Niclas Setterblad, ingénieur de recherche, et Madame Véronique Parietti Montcuquet, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 08 mars 2022

La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon



DEC222759DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Elsa Vivant, directrice par intérim de l'UMR8134 intitulée « Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés » (LATTS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'UMR8134 intitulée « Laboratoire techniques, territoires et sociétés » (LATTS), dont la directrice par intérim est Madame Elsa Vivant ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Elsa Vivant, directrice par intérim de l'UMR8134, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elsa Vivant, délégation de signature est donnée à Monsieur Rutherford Jonathan, chargé de recherche de 2^{ème} classe, et à Madame Assetou Coulibaly, ingénieure d'études de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC211542DR01 du 16 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 20 octobre 2022

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC222701DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Florence Faucher, directrice par intérim de l'UMR8239 intitulée « Centre d'Études Européennes et de Politique Comparée » (CEE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;
Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8239 intitulée « Centre d'Études Européennes et de Politique Comparée » (CEE), dont la directrice est Madame Florence Faucher ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Florence Faucher, directrice par intérim de l'UMR8239, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence Faucher, délégation de signature est donnée à Madame Rhalida Linda Amrani, assimilée catégorie A de la fonction publique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC211136DR01 du 15 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} septembre 2022

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC222622DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Claire GACHON, directrice de l'unité UAR2700 intitulée Acquisition et Analyse de Données pour l'histoire naturelle - 2AD, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMS2700 intitulée Acquisition et Analyse de Données pour l'histoire naturelle - 2AD, dont la directrice est Mme Sarah SAMADI ;

Vu la décision DEC201250INEE du 24 juillet 2020 portant nomination de Mme Cécile BERNARD aux fonctions de directrice par intérim de l'UMS2700 à compter du 17 juin 2020 ;

Vu la décision 210235INEE du 4 février 2021 portant nomination de Mme Claire GACHON aux fonctions de directrice de l'UMS2700 à compter du 1^{er} janvier 2021

Vu la décision DEC213795DGDS du 20 décembre 2021 portant modification et recodification d'Unités mixtes de service (UMS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) à compter du 1^{er} janvier 2022

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Claire GACHON, directrice de l'UAR2700, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claire GACHON, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle CHAVENEAU, responsable administrative et financière (T) aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC201620DR02 du 4 septembre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du (de la) délégué(e) régional(e) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale

Véronique Debisschop



DEC222765DR02

Décision portant délégation de signature à M. Laurent PONCET, directeur de l'unité UAR2006 intitulée « Patrimoine Naturel (PATRINAT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC190302INEE du 29 janvier 2019 portant création de l'unité UMS2006 intitulée « Patrimoine Naturel (PATRINAT) »,

Vu la décision DEC201025INEE du 30 juin 2020 portant nomination de Monsieur Julien TOUROULT aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°2003 intitulée « Patrimoine Naturel (PATRINAT) » à compter du 1^{er} janvier 2020

Vu la décision DEC213795DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Unités mixtes de service (UMS) en Unités d'appui de recherche (UAR) à compter du 1^{er} janvier 2022

Vu la décision DEC220820INEE du 05 avril 2022 portant nomination de Monsieur Laurent PONCET aux fonctions de directeur de l'UAR2006 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent PONCET, directeur de l'UAR2006, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du (de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale

Véronique Debisschop



DEC222638DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Paris-Centre (DR02)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

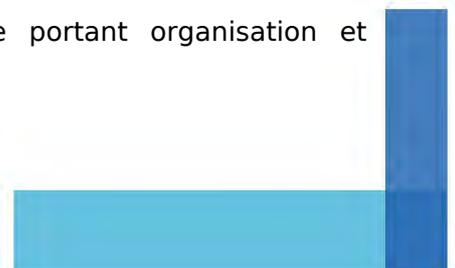
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

Vu la décision DEC182908DR02 du 9 novembre 2018 portant nomination de Mme Katell Hadjadj-Bertholet aux fonctions de responsable de service adjointe du service des ressources humaines de la délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC200890DAJ du 31 mars 2020 portant nomination de Mme Marjolaine Robillard aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Centre ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;



Vu la décision DEC201048DR02 du 28 mai 2020 portant nomination de Mme Anna Sargsyan-Delaval aux fonctions de responsable de service adjointe du service partenariat et valorisation de la Délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC211563DR02 du 22 avril 2021 portant nomination de Mme Lucie Tacheau aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC221668DR02 du 24 mai 2022 portant nomination de Mme Delphine Machy aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la Délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC222637DAJ portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Centre (DR02) ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la circulaire CIR202102DGDR du 19 novembre 2020 relative à l'attribution de cadeaux ou chèques cadeaux et au financement de prix scientifiques ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 17 novembre 2022, délégation permanente est donnée à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Paris-Centre (DR02), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1- Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2- Organisation et fonctionnement des services



- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

1.3- Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;



- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros nets ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents.

1.4- Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5- Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;



- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

1.6- Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement de prix scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7- Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8- Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation



directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Giraud, délégué régional, délégation est donnée à Mme Marjolaine Robillard, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Giraud, délégué régional, et de Mme Marjolaine Robillard, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Delphine Machy, responsable du service partenariat et valorisation, et à Mme Lucie Tacheau, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Art. 4. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Giraud, délégué régional, de Mme Marjolaine Robillard, adjointe au délégué régional, de Mme Delphine Machy, responsable du service partenariat et valorisation, ou de Mme Lucie Tacheau, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Anna Sargsyan-Delaval, responsable adjointe du service partenariat et valorisation, et à Mme Katell Hadjadj-Bertholet, responsable adjointe du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07 novembre 2022

Le président-directeur
général

Antoine Petit



DEC222668DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Gildas LE CORGUILLE*, directeur par intérim de l'unité *UAR3601* intitulée *Institut français de bioinformatique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît Forêt aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC191244DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3601, intitulée « Institut français de bioinformatique » ;

Vu la décision DEC213795DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Unités mixtes de service (UMS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

Vu la décision DEC222084INSB du 17 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Gildas LE CORGUILLE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UAR3601 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Gildas LE CORGUILLE, directeur par intérim de l'unité UAR3601, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

La décision DEC220551DR04 du 01/01/2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 octobre 2022

Le délégué régional
Benoît FORËT



DEC222691DR06

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice GOLFIER et à Mme Aline MARCHETTI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources ;

Vu la décision DEC202236INSU du 21 janvier 2021 portant nomination de Anne-Sylvie ANDRE-MAYER aux fonctions de directrice de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources à compter du 1^{er} janvier 2021;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Fabrice GOLFIER, Professeur et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice GOLFIER, délégation est donnée à Mme Aline MARCHETTI, IE et responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre-les-Nancy, le 14 octobre 2022

La directrice d'unité

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique



Anne-Sylvie ANDRE-MAYER



DEC222678DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine ALLAMEL-RAFFIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7117 intitulée Archives Henri Poincaré - Philosophie et Recherches sur les Sciences et les Technologies (AHP PReST)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré

Vu la décision DEC221919INSHS du 18 octobre 2022 portant nomination de M. Andrew ARANA aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7117 intitulée Archives Henri Poincaré - Philosophie et Recherches sur les Sciences et les Technologies (AHP-PReST) à compter du 1^{er} juin 2022 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Catherine ALLAMEL-RAFFIN, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 18 octobre 2022

Le directeur d'unité
Andrew ARANA

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC222677DR06

Décision portant délégation de signature à M. Andrew ARANA, directeur par intérim de l'unité UMR7117 intitulée Archives Henri Poincaré - Philosophie et Recherches sur les Sciences et les Technologies (AHP PReST) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré ;

Vu la décision DEC221919INSHS du 18 octobre 2022 portant nomination de M. Andrew ARANA aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7117 intitulée Archives Henri Poincaré - Philosophie et Recherches sur les Sciences et les Technologies (AHP-PReST) à compter du 1^{er} juin 2022 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Andrew ARANA, directeur par intérim de l'unité UMR7117 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités



publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Andrew ARANA, délégation de signature est donnée à Mme Catherine ALLAMEL-RAFFIN, Maitre de conférence et directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192193DR06 du 26 aout 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 18 octobre 2022

La Déléguée Régionale
Edwige HELMER-LAURENT

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC222692DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER, directrice de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources ;

Vu la décision DEC202236INSU du 21 janvier 2021 portant nomination de Anne-Sylvie ANDRE-MAYER aux fonctions de directrice de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER, directrice de l'unité UMR7359, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER, délégation de signature est donnée à M. Fabrice GOLFIER, Professeur et directeur adjoint et à Mme Aline MARCHETTI, IE et responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC221753DR06 du 1^{er} juin 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy le 14 octobre 2022

La Déléguée Régionale
Edwige HELMER-LAURENT



DEC222779DR10

Décision portant délégation de signature à M. Philippe HELLUY, directeur de l'unité UMR7501 intitulée Institut de Recherche Mathématique Avancée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 14 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7501, intitulée Institut de Recherche Mathématique Avancée, dont le directeur est M. Philippe HELLUY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe HELLUY, directeur de l'unité UMR7501, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe HELLUY, délégation de signature est donnée à M. Charles FRANCÈS, Professeur, et à Mme Delphine SCHMITT, Ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC201830DR10 du 8 octobre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **15 NOV. 2022**



Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC222687DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jacques CHIARONI, directeur de l'unité UMR7268 intitulée Anthropologie Bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7268, intitulée Anthropologie Bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé dont le directeur est Michel SIGNOLI ;

Vu la décision DEC210003INEE du 4 février 2021 portant nomination de M. Jacques CHIARONI aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7268 intitulée « Anthropologie Bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé » ;

Vu la décision DEC212307INEE du 21 juillet 2021 portant nomination de M. Jacques CHIARONI aux fonctions de directeur de l'UMR7268 intitulée « Anthropologie Bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques CHIARONI, directeur de l'unité UMR7268, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités



publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jacques CHIARONI**, délégation de signature est donnée à **M. Pierre LE COZ**, MC, **M. Pascal ADALIAN**, PU et **M. Philippe KLEIN**, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC220018DR12 du 1^{er} janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} novembre 2022

La déléguée régionale,
Aurélie PHILIPPE



DEC222634DR13

Décision portant **délégation de signature à Mme Anne DEBANT**, directrice de l'unité **UAR5261** intitulée **Biologie route de Mende** par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC220195 DAJ du 10 février 2022 portant renouvellement de délégation de signature de M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC213346INSB du 04 novembre 2021, approuvant la création de l'unité UAR5261 intitulée Biologie route de Mende, dont la directrice est Mme Anne DEBANT.

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **Mme Anne DEBANT**, directrice de l'unité UAR5261 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 09 novembre 2022

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC222597DR14**Décision portant délégation de signature à Mme Virginie MAHDI, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DELEGUE REGIONAL,**

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 nommant M. Jocelyn MÉRÉ délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Virginie MAHDI, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 3 octobre 2022

Le délégué régional
M. Jocelyn MÉRÉ



DEC222570DR14

Décision portant délégation de signature à M. Azzedine BOUSSEKSOU directeur de l'unité UPR8241 intitulée Laboratoire de chimie de coordination (LCC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC201523DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UPR8241 intitulée Laboratoire de chimie de coordination (LCC) dont le directeur est M. Azzedine BOUSSEKSOU ;

Vu la décision DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 nommant M. Jocelyn MÉRÉ délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Azzedine BOUSSEKSOU, directeur de l'unité Laboratoire de chimie de coordination (UPR8241), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Azzedine BOUSSEKSOU, délégation de signature est donnée à Mme Patricia FOUQUEREAU, administratrice, à M. Eric MANOURY, directeur-adjoint, et à Mme Anne-Marie CAMINADE, directrice-adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC213800DR14 du 16 novembre 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 3 octobre 2022

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ



DEC222568DR14

Décision portant délégation de signature à M. Mohamed KAÂNICHE, directeur de l'unité UPR8001 intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS-CNRS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UPR8001, intitulée Laboratoire d'analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS-CNRS),

Vu la décision DEC213951INS2I du 22 décembre 2021 portant cessation de fonctions et nominations de M. Mohamed KAANICHE, directeur par intérim et de Mme Daniela DRAGOMIRESCU directrice-adjointe par intérim de l'unité UPR8001 intitulée Laboratoire d'analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS-CNRS) ;

Vu la décision DEC222042DGDS du 26 juillet 2022 portant nominations de M. Mohamed KAÂNICHE aux fonctions de directeur et de Mme Daniela DRAGOMIRESCU aux fonctions de directrice adjointe de l'unité propre de recherche UPR8001 intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS-CNRS) ;

Vu la décision DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 nommant M. Jocelyn MÉRÉ délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Mohamed KAÂNICHE, directeur de l'unité UPR8001, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed KAÂNICHE, délégation de signature est donnée à Mme Daniela DRAGOMIRESCU directrice adjointe, à M. Pierre LOPEZ, directeur adjoint, à M. Pierre TEMPLE-BOYER, directeur adjoint, à Mme Nathalie ROMERO-ALIAS, responsable administrative, à Mme Hélène CLUZEL responsable du service gestion financière, et pour les actes du groupement de recherche « Recherche Opérationnelle » (RO) à M. Christian ARTIGUES, responsable du RT-GDR3002 - RO, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC222821DR14 du 1^{er} septembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 3 octobre 2022

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ



DEC222539DR14

Décision portant délégation de signature à M. Michaël POUZENC, directeur de l'unité UMR5193 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités Sociétés Territoires (LISST), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC201537DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5193, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités Sociétés Territoires (LISST), dont le directeur est M. Michaël POUZENC ;

Vu la décision DEC220322INSHS du 21 mars 2022 portant nomination de Mme Caroline DATCHARY directrice adjointe de l'unité UMR5193, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités Sociétés Territoires (LISST)

Vu la décision DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 nommant M. Jocelyn MÉRÉ délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michaël POUZENC directeur de l'unité UMR5193, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michaël POUZENC, délégation de signature est donnée à Mme Caroline DATCHARY, directrice adjointe et à Mme Marie KNIBIEHLER, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC221719DR14 du 31 mai 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 3 octobre 2022

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ



DEC222531DR14

Décision portant délégation de signature à M. Patrice POLARD, directeur de l'unité UMR5100 intitulée Laboratoire de Microbiologie et Génétique Moléculaire (LMGM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5100 intitulée Laboratoire de Microbiologie et Génétique Moléculaire (LMGM), dont le directeur est M. Patrice POLARD ;

Vu la décision DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 nommant M. Jocelyn MÉRÉ délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrice POLARD, directeur de l'unité UMR5100, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice POLARD, délégation de signature est donnée à Mme Cécile ALBENNE, directrice adjointe, Anne COMERA-GRANDE, responsable financière, Mme Céline ROZIER, secrétaire générale et à Mme Christine BAILLAT, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC191474DR14 du 16 mai 2019, donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 3 octobre 2022

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ



DEC222528DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Kerstin BYSTRICKY, directrice de l'unité UMR5077 intitulée Unité de Biologie Moléculaire, Cellulaire et du Développement (MCD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR5077, intitulée Laboratoire de Biologie Moléculaire, Cellulaire et du Développement (MCD), dont la directrice est Kerstin BYSTRICKY ;

Vu la décision DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 nommant M. Jocelyn MÉRÉ délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Kerstin BYSTRICKY, directrice de l'unité UMR5077, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Kerstin BYSTRICKY, délégation de signature est donnée à Mme Céline ROZIER, secrétaire générale, Mme Françoise PONS, responsable financière, Mme Carole LECINANA, responsable financière, Mme Christine BAILLAT, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC212484DR14 du 12 juillet 2021, donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 3 octobre 2022

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ



DEC222518DR14

Décision portant délégation de signature à M. Michael TOPLIS, directeur de l'UAR831 intitulée l'unité Observatoire Midi-Pyrénées (OMP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR831, intitulée Observatoire Midi-Pyrénées (OMP), dont le directeur est M. Michael TOPLIS ;

Vu la décision DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 nommant M. Jocelyn MÉRÉ délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michael TOPLIS, directeur de l'unité UAR831, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michael TOPLIS, délégation de signature est donnée à M. Pascal MACHER, directeur administratif, à M. Jean-Baptiste DABAN, directeur technique, à Mme Patricia COLOMBANI, responsable du service financier et à Mme Stéphanie BRUEL gestionnaire financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Et, pour les actes relevant des sites OMP de Tarbes (situé 57 av. d'Azereix, 65000 Tarbes), de Bagnères de Bigorre et du Pic du Midi de Bigorre, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Michael TOPLIS, délégation de signature est donnée à M. Pascal MACHER, directeur administratif, à M. Jean-Baptiste DABAN, directeur technique et à M. Laurent GUESDON, responsable technique des sites de Tarbes, Bagnères de Bigorre et du Pic du Midi, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC213943DR14 du 13 décembre 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 3 octobre 2022

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ



DEC222508DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Virginie MAHDI, adjointe au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jocelyn MÉRÉ, délégué régional de la délégation Occitanie Ouest.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC133095DAJ du 14 novembre 2013 nommant Mme Virginie MAHDI aux fonctions d'adjointe au délégué régional

Vu la décision DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 nommant M. Jocelyn MÉRÉ délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jocelyn MÉRÉ, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest, délégation est donnée à Mme Virginie MAHDI, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie MAHDI, délégation est donnée à Mme Ingrid BONET, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie MAHDI et de Mme Ingrid BONET, délégation est donnée à M. Emmanuel VIALAN, responsable du service des affaires immobilières et logistiques, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie MAHDI, de Mme Ingrid BONET et de M. Emmanuel VIALAN, délégation est donnée à Mme Aline DUYNLAEGER, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 5



En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie MAHDI, de Mme Ingrid BONET, de M. Emmanuel VIALAN et de Mme Aline DUYNLAEGER, délégation est donnée à M. Christophe CHAUMIER, responsable adjoint du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 3 octobre 2022

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ



DEC222506DR14

Décision portant délégation de signature à M. Dmitry PEAUCELLE, directeur de l'unité GDR717 intitulé Modélisation, Analyse et Conduite des Systèmes dynamiques (MACS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC181911DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement du GDR717 intitulé Modélisation, Analyse et Conduite des Systèmes dynamiques (MACS) ;

Vu la décision DEC212717INS2I du 14 octobre 2021 portant nomination de M. Dmitry PEAUCELLE aux fonctions de directeur du groupement de recherche GDR717 intitulé Modélisation, Analyse et Conduite des Systèmes dynamiques (MACS) ;

Vu la décision DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 nommant M. Jocelyn MÉRÉ délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dmitry PEAUCELLE directeur de directeur du groupement de recherche GDR717, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités



- publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dmitry PEAUCELLE, délégation de signature est donnée à Mme Hélène CLUZEL, responsable du service Gestion financière au LAAS-CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC221670DR14 du 17 mai 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 3 octobre 2022

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ



DEC222503DR14

Décision portant délégation de signature à M. Vincent NOEL, directeur de l'unité GDR2087 intitulée Expecting Earth-CARE, Learning from A-Train (EECLAT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC191125DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité GDR2087 intitulée Expecting Earth-CARE, Learning from A-Train (EECLAT), dont le directeur est M. Vincent NOEL ;

Vu la décision DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 nommant M. Jocelyn MÉRÉ délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent NOEL directeur de directeur du groupement de recherche GDR2087, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC214001DR14 du 16 décembre 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 3 octobre 2022

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ



DEC222502DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Céline LEANDRI, directrice du GDR2059 intitulée Silex : caractérisation et provenance d'une géoressource durant la Préhistoire (Silex), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC181911DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité GDR2059, intitulée Silex, dont la directrice est Mme Céline LEANDRI ;

Vu la décision DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 nommant M. Jocelyn MÉRÉ délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Céline LEANDRI directrice du groupement de recherche GDR2059, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline LEANDRI, délégation de signature est donnée à M. Nicolas VALDEYRON, directeur de l'unité UMR5608 TRACES et à M. Thomas PERRIN directeur adjoint de l'UMR5608 TRACES, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC221539DR14 du 26 avril 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 3 octobre 2022

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ



DEC222498DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne PITUELLO BERNERE, directrice de l'unité FR3743, intitulée Centre de Biologie Intégrative (CBI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité FR3743, intitulée Centre de Biologie Intégrative, dont la directrice est Fabienne PITUELLO BERNERE ;

Vu la décision DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 nommant M. Jocelyn MÉRÉ délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Fabienne PITUELLO BERNERE, directrice de l'unité FR3743, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne PITUELLO BERNERE, délégation de signature est donnée à M. François CORNET, directeur adjoint, à Mme Céline ROZIER, secrétaire générale et à Mme Christine BAILLAT responsable financière aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC211784DR14 du 16 novembre 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 3 octobre 2022

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ



DEC222822DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Daniela DRAGOMIRESCU directrice-adjointe, à M. Pierre LOPEZ, directeur adjoint, à M. Pierre TEMPLE-BOYER, directeur adjoint, à Mme Nathalie ROMERO-ALIAS, responsable administrative, à Mme Hélène CLUZEL responsable du service gestion financière, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR8001, intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS-CNRS), et à M. Christian ARTIGUES, responsable pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche RT-GDR3002 intitulé « Recherche Opérationnelle » (RO),

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UPR8001, intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS-CNRS),

Vu la décision DEC213951INS2I du 22 décembre 2021 portant cessation de fonctions et nominations de M. Mohamed KAÂNICHE, directeur par intérim et de Mme Daniela DRAGOMIRESCU directrice-adjointe par intérim de l'unité UPR8001 intitulée Laboratoire d'analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS-CNRS) ;

Vu la décision DEC222042DGDS du 26 juillet 2022 portant nominations de M. Mohamed KAÂNICHE aux fonctions de directeur et de Mme Daniela DRAGOMIRESCU aux fonctions de directrice adjointe de l'unité propre de recherche UPR8001 intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS-CNRS) à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Daniela DRAGOMIRESCU directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Daniela DRAGOMIRESCU, délégation est donnée à M. Pierre LOPEZ, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3



En cas d'absence ou d'empêchement Mme Daniela DRAGOMIRESCU et de M. Pierre LOPEZ, délégation est donnée à M. Pierre TEMPLE-BOYER, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Daniela DRAGOMIRESCU, de M. Pierre LOPEZ, et de à M. Pierre TEMPLE-BOYER, délégation est donnée à Mme Nathalie ROMERO-ALIAS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Daniela DRAGOMIRESCU, de M. Pierre LOPEZ, de M. Pierre TEMPLE-BOYER, et de Mme Nathalie ROMERO-ALIAS, délégation est donnée à Mme Hélène CLUZEL, responsable du service gestion financière aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Pour les actes relevant du groupement de recherche « Recherche opérationnelle » (RO), délégation est donnée à M. Christian ARTIGUES, responsable du groupement de recherche RT-GDR3002 (RO), aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1^{er} septembre 2022

Le directeur d'unité
Mohamed KAÂNICHE



DEC222829DR14

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas DESTAINVILLE directeur de l'unité UMR5152 intitulée Laboratoire de physique théorique (LPT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5152, intitulée Laboratoire de physique théorique (LPT) ;

Vu la décision DEC213807INP du 17 février 2022 portant cessation de fonctions et nominations de M. Nicolas DESTAINVILLE, directeur par intérim et de M. Fabien ALET directeur adjoint par intérim de l'unité UMR5152 intitulée Laboratoire de physique théorique (LPT) ;

Vu la décision DEC222042DGDS du 26 juillet 2022 portant nominations de M. Nicolas DESTAINVILLE aux fonctions de directeur et de M. Fabien ALET aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5152 intitulée Laboratoire de physique théorique (LPT) à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas DESTAINVILLE, directeur de l'unité UMR5152, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas DESTAINVILLE, délégation de signature est donnée à M. Fabien ALET directeur adjoint et à Mme Malika BENTOUR responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC221124DR14 du 11 mars 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1er septembre 2022

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC222821DR14

Décision portant délégation de signature à M. Mohamed KAÂNICHE, directeur de l'unité UPR8001 intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS-CNRS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UPR8001, intitulée Laboratoire d'analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS-CNRS),

Vu la décision DEC213951INS2I du 22 décembre 2021 portant cessation de fonctions et nominations de M. Mohamed KAANICHE, directeur par intérim et de Mme Daniela DRAGOMIRESCU directrice-adjointe par intérim de l'unité UPR8001 intitulée Laboratoire d'analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS-CNRS) ;

Vu la décision DEC222042DGDS du 26 juillet 2022 portant nominations de M. Mohamed KAÂNICHE aux fonctions de directeur et de Mme Daniela DRAGOMIRESCU aux fonctions de directrice adjointe de l'unité propre de recherche UPR8001 intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS-CNRS) à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Mohamed KAANICHE, directeur de l'unité UPR8001, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed KAANICHE, délégation de signature est donnée à Mme Daniela DRAGOMIRESCU directrice adjointe, à M. Pierre LOPEZ, directeur adjoint, à M. Pierre TEMPLE-BOYER, directeur adjoint, à Mme Nathalie ROMERO-ALIAS, responsable administrative, à Mme Hélène CLUZEL responsable du service gestion financière, et pour les actes du groupement de recherche « Recherche Opérationnelle » (RO) à M. Christian ARTIGUES, responsable du GDR3002 - RO, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC220276DR14 du 6 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1er septembre 2022

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC222776DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Sagot, directrice de l'UMR5095 intitulée Institut de Biochimie et Génétique Cellulaires (IBGC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5095 intitulée Institut de Biochimie et Génétique Cellulaires (IBGC), dont la directrice est Mme Isabelle Sagot ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Sagot, directrice de l'UMR5095, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Sagot, délégation de signature est donnée à M. Killian Audoux, ingénieur d'études et Mme Catherine Alves Magalhaes, assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC220335DR15 du 10 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 8 novembre 2022

Le délégué régional



DEC222778DR15

Décision portant délégation de signature à M. Killian Audoux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5095 intitulée Institut de Biochimie et Génétique Cellulaires (IBGC)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5095 intitulée Institut de Biochimie et Génétique Cellulaires (IBGC), dont la directrice est Mme Isabelle Sagot ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Killian Audoux, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Killian Audoux, délégation est donnée à Mme Catherine Alves Magalhaes, assistante ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 8 novembre 2022

La directrice d'unité
Isabelle Sagot



DEC222361DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Blandine RIPERT, directrice de l'unité UAR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision n°090069SHS du 3 décembre 2009 portant création de l'USR n°3330 « Savoirs et mondes indiens » ;
- Vu** la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry) et nommant pierre GRARD, directeur de cette unité ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC180074INSHS du 8 février 2018 portant nomination de M. Nicolas GRAVEL aux fonctions de directeur adjoint de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), pour la durée de l'unité ;
- Vu** la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry) à compter du 1^{er} janvier 2019, dont le directeur est M. Frédéric LANDY et M. Nicolas GRAVEL directeur adjoint ;
- Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC201260INSHS du 22 octobre 2020 portant nomination de Mme Blandine RIPERT aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3330 intitulée «



Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), en remplacement de M. Frédéric LANDY appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC210459INSHS du 9 mars 2021 portant nomination de Mme Blandine RIPERT aux fonctions de directrice de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), à compter du 1^{er} février 2021 jusqu'au terme du mandat de l'unité ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC212547INSHS du 2 novembre 2021 portant nomination de Madame Odile HENRY aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (UMIFRE 20), antenne Centre des Sciences Humaines (CSH) New Delhi, en remplacement de Monsieur Nicolas GRAVEL appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 28 février 2022;

Vu la décision DEC214035DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Unités de Service et de Recherche (USR) en Unités d'Appui et de Recherche (UAR), à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Blandine RIPERT**, directrice de l'unité UAR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Blandine RIPERT, délégation de signature est donnée à **Mme Odile HENRY** directrice adjointe par intérim de l'UAR 3330, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Blandine RIPERT, délégation de signature est donnée à **Madame Visalakshi VASSOUDEVAYAR**, assistante de direction, ingénieure de recherche, gestionnaire et COFO de l'UAR 3330, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **26 juillet 2022**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN



DEC222382DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Felipe BARRIENTOS, directeur de l'unité IRL3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la convention concernant l'unité mixte internationale UMI3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA) signée le 8 mai 2019 ;
- Vu** la décision DEC191279INSU du 7 mai 2019 concernant l'unité UMI3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA), recréé pour une durée de 5 ans à compter du 8 mai 2019, et dont le directeur est M. Andrés ESCALA et le directeur adjoint Gaël CHAUVIN, nommés par intérim pour la période du 8 mai 2019 au 31 juillet 2019 inclus ;
- Vu** la décision DEC192163INSU du 12 septembre 2019, portant nominations de Monsieur Andrés ESCALA aux fonctions de directeur et de Monsieur Gaël CHAUVIN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité UMI3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA), à compter du 1^{er} août 2019 ;
- Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC201640INSU du 10 novembre 2020 portant cessation et nomination de Monsieur Felipe BARRIENTOS aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMI3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA), en remplacement de M. Andrés ESCALA, à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 28 février 2021 ;



Vu la décision DEC202021INSU du 24 novembre 2020 portant nomination de M. Felipe BARRIENTOS aux fonctions de directeur de l'unité UMI3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA), pour la durée fixée dans la décision DEC191279INSU, portant notamment renouvellement de l'UMI3386 ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC221690INSU du 27 juin 2022 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Pasquier NOTERDAEME aux fonctions de directeur adjoint par intérim de de l'unité UMI3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA) en remplacement de Monsieur Gaël CHAUVIN, à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 août 2022 ;

Vu la décision DEC222042DGDS du 26 juillet 2022 portant nomination des directeur et directeurs adjoints de diverses unités du CNRS, Monsieur Pasquier NOTERDAEME est nommé aux fonctions de directeur adjoint de l'unité UMI3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA), à compter de la date et pour la durée de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Felipe BARRIENTOS**, directeur de l'unité IRL3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Felipe BARRIENTOS, délégation de signature est donnée à **M. Pasquier NOTERDAEME** directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **26 juillet 2022**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN



DEC222333DR16

Décision portant délégation de signature Monsieur Srinivas-Venkatech KAVERI, directeur de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS à New Delhi » (INDE) - (DERCI) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant création de l'unité MO1677 intitulée « Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale » (DERCI) ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC142599DAJ du 1^{er} décembre 2014 portant nomination de M. Srinivas-Venkatech KAVERI, directeur de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS à New Delhi » (INDE) - (DERCI), à compter du 1^{er} février 2015, pour une durée de 2 ans ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC170005DAJ du 31 janvier 2017 portant renouvellement de M. Srinivas-Venkatech KAVERI aux fonctions de directeur de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS à New Delhi » (INDE) - (DERCI), à compter du 1^{er} février 2017, pour une durée de 2 ans ;

Vu la décision DEC190220DERCI du 22 janvier 2019 portant renouvellement de M. Srinivas-Venkatech KAVERI aux fonctions de directeur de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS à New Delhi » (INDE) - (DERCI), pour une durée de 19 mois à compter du 1^{er} février 2019 ;

Vu la décision DEC193282DERCI du 13 janvier 2020 portant renouvellement de M. Srinivas-Venkatech KAVERI aux fonctions de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS



à New Delhi » (INDE) - (DERCI), à compter du 1^{er} septembre 2020, pour une durée de 2 ans ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC221910DERCI du 12 juillet 2022, portant renouvellement de M. Srinivas-Venkatech KAVERI au fonction de directeur du bureau du CNRS en Inde (DERCI), à compter du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 23 mars 2025 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Srinivas-Venkatech KAVERI**, directeur de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS à New Delhi » (INDE) - (DERCI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} Septembre 2022**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange



Isabelle LONGIN



DEC222657DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Adi ROSEN, directeur par intérim de l'unité IRL2005 intitulée « French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC181903DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité UMI2005 intitulée « French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS), dont le directeur est M. Benny CHOR et le directeur adjoint M. Adi ROSEN, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;



Vu la décision DEC213023INS2I du 14 octobre 2021 portant cessation de fonctions et nomination de M. Adi ROSEN aux fonctions de directeur par intérim de l'unité IRL2005 intitulée « French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS), à compter du 14 juin 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Vu la décision DEC213999INS2I du 11 janvier 2022 portant nomination de M. Adi ROSEN aux fonctions de directeur par intérim de l'unité IRL2005 intitulée « French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS), à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 ;

Vu la décision DEC222440INS2I du 18 octobre 2022 portant maintien de M. Adi ROSEN aux fonctions de directeur par intérim de l'unité IRL2005 intitulée « French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS), à compter du 1^{er} octobre 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Monsieur Adi ROSEN**, directeur par intérim de l'unité IRL2005 intitulée « French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **18 octobre 2022**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN



DEC222331DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal MENORET, directeur par intérim de l'unité UAR3123 intitulée « Centre d'Etudes et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°070040SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3123 intitulée « Centre d'études et de documentation juridique, économique et sociale (CEDEJ) » ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etude et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ) » ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC181915DGDS du 21 décembre 2018 portant prolongation pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2019 de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etudes et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ), dont la directrice est Mme Karine BENNAFLA ;

Vu la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etudes et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ), dont la directrice est Mme Agnès DEBOULET à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;



Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC214035DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Unités de Service et de Recherche (USR) en Unités d'Appui et de Recherche (UAR), à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la décision DEC221997INSHS du 2août 2022 portant nomination de M. Pascal MENORET aux fonctions de directeur par intérim de l'UAR3123 intitulée « Centre d'Etudes et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ) et cessation de fonctions de Mme Agnès DEBOULET, à compter du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Pascal MENORET**, directeur par intérim de l'unité UAR3123 intitulée « Centre d'Etudes et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ)», à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal MENORET, délégation de signature est donnée à **Mme Hala BAYOUMI**, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2022**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN



DEC222287DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Nicolas BACH, directeur par intérim de l'unité UAR3137 intitulée « Centre Français d'Etudes Ethiopiennes » (CFEE), à Addis Abeba, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision n°070035SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3137 intitulée « Centre français d'études éthiopiennes (CFEE) » ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017, portant renouvellement de l'unité USR3137 intitulée « Centre Français d'Etudes Ethiopiennes » (CFEE), dont le directeur est M. David AMBROSETTI, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
- Vu** la décision DEC214035DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Unités de Service et de Recherche (USR) en Unités d'Appui et de Recherche (UAR), à compter du 1^{er} janvier 2022 ;



Vu la décision DEC221979INSHS portant nomination de M. Jean-Nicolas BACH aux fonctions de directeur par intérim de l'UAR 3137 intitulée « Centre Français d'Etudes Ethiopiennes » (CFEE), et cessation de fonctions de Mme Marie BRIDONNEAU, à compter du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Nicolas BACH**, directeur par intérim de l'unité UAR3137 intitulée « Centre Français d'Etudes Ethiopiennes » (CFEE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2022**

¹ soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN



DEC222391DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Geronimo URIBE-BRAVO, directeur de l'unité IRL2001 intitulée « Laboratoire Solomon Lefschetz » (LaSol), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMI2001, intitulée « Laboratoire Solomon Lefschetz » (LaSol), dont le directeur est M. José SEADE-KURI et M. Hamish SHORT directeur adjoint, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201374INSMI du 14 octobre 2020 portant nomination de M. Laurent MEERSSEMAN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité, intitulée « Laboratoire Solomon Lefschetz » (LaSol), pour la durée fixée dans la décision DEC161221DGDS portant création de l'UMI 2001, en remplacement de M. Hamish SHORT à compter du 1^{er} juillet 2020 ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC221562INSMI du 26 juillet 2022, portant renouvellement de l'unité IRL2001 intitulée « Laboratoire Solomon Lefschetz » (LaSol) pour une durée de cinq ans et la nomination du directeur Monsieur Geronimo URIBE-BRAVO et M. Laurent MEERSSEMAN directeur adjoint, à compter du 25 avril 2022 ;



DECIDE :
Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Geronimo URIBE-BRAVO**, directeur de l'unité IRL2001, intitulée « Laboratoire Solomon Lefschetz » (LaSol), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Geronimo URIBE-BRAVO, délégation de signature est donnée à **M. Laurent MEERSSEMAN**, directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **27 juillet 2022**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC222801DR17

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Bertus, directeur de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et des matériaux du Mans (IMMM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans (IMMM), dont le directeur est M. Marc Lamy de la Chapelle ;

Vu la décision DEC222664INC du 14 novembre 2022 portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Bertus, directeur par intérim de l'unité UMR6283, intitulée Institut des molécules et des matériaux du Mans ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Bertus, directeur de l'unité UMR6283, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités



publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Bertus, délégation de signature est donnée à Mme Gabrielle Vallais, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC221185DR17 du 16 mars 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 18/11/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC222802DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Gabrielle Vallais pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et des matériaux du Mans (IMMM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans (IMMM), dont le directeur est M. Marc Lamy de la Chapelle ;

Vu la décision DEC222664INC du 14 novembre 2022 portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Bertus, directeur par intérim de l'unité UMR6283, intitulée Institut des molécules et des matériaux du Mans ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Gabrielle Vallais, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait au Mans, le 22/11/2022

Le directeur d'unité

Philippe BERTUS



DEC222734DR17

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Durand pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6082 intitulée Institut fonctions optiques pour les technologies de l'information (Institut FOTON)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213792DGDS du 20 décembre 2021 approuvant la prolongation d'un an de l'unité UMR6082 intitulée Institut fonctions optiques pour les technologies de l'information (Institut FOTON), dont le directeur par intérim est M. Mehdi Alouini ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier Durand, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Durand, délégation est donnée à M. Pascal Besnard, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Durand et de M. Pascal Besnard, délégation est donnée à Mme Laurence Huet - Le Quéré, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lannion, le 15/11/2022

Le directeur d'unité
Mehdi ALOUINI





DEC222733DR17

Décision portant délégation de signature à M. Mehdi Alouini, directeur de l'unité UMR6082 intitulée Institut fonctions optiques pour les technologies de l'information (Institut FOTON), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC213792DGDS du 20 décembre 2021 approuvant la prolongation d'un an de l'unité UMR6082 intitulée Institut fonctions optiques pour les technologies de l'information (Institut FOTON), dont le directeur par intérim est M. Mehdi Alouini ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Mehdi Alouini, directeur par intérim de l'unité UMR6082, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mehdi Alouini, délégation de signature est donnée à M. Olivier Durand, professeur, M. Pascal Besnard, professeur, Mme Laurence Huet-Le Quéré, assistante-ingénieure et Mme Monique Thual, professeure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC220777DR17 du 7 février 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 20/10/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC222738DR17

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Beck, directeur de l'unité UAR3556 intitulée BioCore, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC213791DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche n°3556 intitulée « Santé François Bonamy » ;

Vu la décision DEC222386INSB du 17 octobre 2022 portant modification de la DEC213791DGDS portant le renouvellement de l'unité d'appui et de recherche n°3556 intitulée « Santé François Bonamy », dont le directeur est M. Laurent Beck ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent Beck, directeur de l'unité UAR3556, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Beck, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Catherine Chasles, ingénieure d'études, Mme Sophie Conchon, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 07/11/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC222702DAJ

Décision portant modification de la décision DEC221283DAJ du 25 avril 2022 portant délégation de signature à M. Cyril Aubert-Geoffroy, délégué régional par intérim de la circonscription Normandie (DR19)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC221283DAJ du 25 avril 2022 modifiée portant délégation de signature à M. Cyril Aubert-Geoffroy, délégué régional par intérim de la circonscription Normandie (DR19) ;

Vu la décision DEC222602DRH du 3 octobre 2022 portant nomination de Mme Chantal Debreuilly-Moulé aux fonctions de responsable adjointe du service des pensions et des accidents du travail de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC222601DRH du 3 octobre 2022 portant nomination de M. Thierry Auvray aux fonctions de responsable adjoint du service des pensions et des accidents du travail de la direction des ressources humaines,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – L'article 4 de la décision DEC221283DAJ du 25 avril 2022 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« **Art. 4.** – I.- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyril Aubert-Geoffroy, délégué régional par intérim, délégation est donnée à M. Sébastien Grésik, responsable du service des pensions et des accidents du travail (SPAT), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 2.

II.- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyril Aubert-Geoffroy, délégué régional par intérim, et de M. Sébastien Grésik, responsable du SPAT, délégation est donnée à Mme Chantal Debreuilly-Moulé et M. Thierry Auvray, responsables adjoints du SPAT, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 2. »

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 novembre 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC222808DR20

Décision portant modification de la décision DEC222413DR20 portant délégation de signature à M. Pierre-Aurélien Georges pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7320 intitulée Bases, Corpus, Langage (BCL).

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7320, intitulée Bases, Corpus, Langage (BCL), dont la directrice est Fanny Meunier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

L'article 1er de la décision DEC222413DR20 du 20/09/2022 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fanny Meunier, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Aurélien Georges, ingénieur de recherche et à M. Diego Pescarini, chargé de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 24/10/2022

La directrice d'unité
Fanny Meunier



DEC222413DR20

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Aurélien Georges pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7320 intitulée Bases, Corpus, Langage (BCL).

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7320, intitulée Bases, Corpus, Langage (BCL), dont la directrice est Fanny Meunier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre-Aurélien Georges, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (Délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 20/09/2022

La directrice d'unité
Fanny Meunier



DEC222415DR20

Décision portant modification de la décision DEC220393DR20 portant délégation de signature à M. Christophe Den Auwer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7272 intitulée Institut de Chimie de Nice (ICN).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7272, intitulée Institut de Chimie de Nice (ICN), dont Le directeur est Uwe Meierhenrich ;

DECIDE :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision **DEC220393DR20** du 01 janvier 2022 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Den Auwer, délégation est donnée à Mme Emilie Jouin, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC190902DAJ susvisée ¹.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/09/2022

Le directeur d'unité
Uwe Meierhenrich



DEC222807DR20

Décision portant modification de la décision DEC222437DR20 portant délégation de signature à Mme Fanny Meunier, directrice de l'unité UMR7320 intitulée Bases, Corpus, Langage (BCL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213806DAJ du 16 décembre 2021 nommant Clara Herer déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7320, intitulée Bases, Corpus, Langage (BCL), dont la directrice est Fanny Meunier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

L'article 1er de la décision n° DEC222437DR20 du 20/09/2022 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fanny Meunier, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Aurélien Georges, ingénieur de recherche et à M. Diego Pescarini, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 24/10/2022

La déléguée régionale
Clara Herer



DEC221922INSHS

Décision portant modification de la décision DEC201509DGDS en date du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5044 intitulée Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir (CERTOP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS en date du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5044 intitulée Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir (CERTOP) et nommant Mme Prisca Kergoat directrice de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision DEC201509DGDS susvisée est modifié comme suit :

UMR5044

Intitulé : Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir (CERTOP)

Directrice : Mme Prisca KERGOAT, Maîtresse de conférences

La ligne « Directrice adjointe : Mme Catherine SOLDANO, Maîtresse de conférences » est supprimée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

28 OCT. 2022



Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC221955DR13

Décision relative aux tarifs des prestations/produits de l'unité UAR3426 intitulée « BIOCAMPUS MONTPELLIER - Plateforme PIBBS (Plateforme Intégrée de Biophysique et de Biologie Structurale-Plateau Caractérisation Biophysique) »

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision n°DEC180338DAJ en date du 25/01/2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations de la Plateforme PIBBS (Plateau Caractérisation Biophysique) de l'UAR3426 BIOCAMPUS MONTPELLIER sont fixés selon le barème joint en annexe

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} juillet 2022.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 11 juillet 2022.

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional
M. Jérôme VITRE



BIOCAMPUS UAR 3426

Plateforme PIBBS

Plateforme Intégrée de Biophysique et de Biologie Structurale

Plateau Caractérisation Biophysique

Autorisation Tarification Simplifiée

Prise d'effet 1/07/2022

Nom Prestation	Nature Unité d'œuvre	Prix Etablissements partenaires HT*	Prix Ext. Académique	Prix Privé HT
Dichroïsme Circulaire	Heure	20,00 €	74,46 €	100,00 €
Thermal Shift Assay	Plaque	25,00 €	79,46 €	140,00 €
Nano DSF	Capillaire	5,00 €	20,14 €	28,00 €
Microcalorimétrie	Injection	45,00 €	182,73 €	250,00 €
MALS	Injection	69,00 €	125,3 €	190,00 €
DLS	Echantillon	5,00 €	18,61 €	28,00 €

* Tarif Etablissements partenaires HT = ce tarif englobe, en plus des unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après : CHU de Montpellier / CIRAD (national) / EPHE (national) / ICM / INRA (national) / INSERM (national) / IRD (national) / SupAgro Montpellier / UM

DEC222809DR13

Décision relative aux tarifs des prestations/produits de l'unité FR3724 intitulée « Observatoire Océanographique de Banyuls »

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision n° DEC180338DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations de la plateforme BIOPIC de la FR3724 intitulée « Observatoire Océanographique de Banyuls » sont fixés selon le barème joint en annexe

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/12/2022.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 21 novembre 2022.

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional
Et par délégation
L'Adjoint au Délégué Régional
Guillaume ROCHET





Grille tarifaire par le laboratoire pour publication :

Tarification auditable
plateforme **BIOPIC**
FR 3724 Observatoire Océanographique de Banyuls

Prise d'effet : 1/12/2022

Prestations	Détails	Nature Unité d'œuvre	Tarif Etablissement s partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
BIOPIC 1	BIOPIC 1 Champ Large	Heure	4,35 €	40,01 €	80,01 €
BIOPIC 2	BIOPIC 2 Confocal	Heure	7,69 €	55,55 €	111,10 €
BIOPIC 3	BIOPIC 3 Coupe TEM	Heure	14,11 €	264,28 €	528,55 €
BIOPIC 4	BIOPIC 4 Observation TEM	Heure	11,35 €	185,25 €	370,50 €
BIOPIC 5	BIOPIC 5 PreBloc TEM	Heure	104,65 €	1 772,84 €	3 545,68 €
BIOPIC 6	BIOPIC 6 CytoIngé	Heure	23,53 €	65,40 €	130,80 €
BIOPIC 7	BIOPIC 7 CytoMad	Heure	15,90 €	34,08 €	68,17 €
BIOPIC 8	BIOPIC 8 Expertise	Heure	7,83 €	1 820,54 €	3 641,09 €

***Tarifs établissements partenaires HT** = ce tarif englobe, les unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après :

- Sorbonne Université (SU)
- Université de Perpignan (UPVD)

DEC222726DR20

Décision relative à l'utilisation de la Plateforme PICMI de l'UMR 7284 – IRCAN (Institute for Research on Cancer and Aging, Nice)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC213806DAJ en date du 16 décembre 2021 portant nomination de Mme Clara HERER aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur (DR20) ;

Vu la décision n° DEC213809DAJ en date du 16 décembre 2021 donnant délégation de signature à Mme Clara HERER déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur (DR20), notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1 :

Cette décision, prenant effet le 2 novembre 2022, annule et remplace la décision DEC212259DR20 signée le 23/06/2021, la ventilation des coûts ne répondant pas aux conditions d'éligibilités des différents financeurs.

Les tarifs des prestations de l'« heure d'utilisation en microscopie photonique du microscope Delta Vision (DV) » et de la prestation «AFM à la journée en microscopie à force atomique » réalisées par l'UMR 7284 – IRCAN (Institute for Research on Cancer and Aging, Nice) sont donc fixés selon le nouveau barème joint en annexe.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia-Antipolis, le 2 novembre 2022.

Pour le président – directeur général
et par délégation,
La déléguée régionale
Clara HERER

P/la Déléguée Régionale
Frédéric FONTAINE
Délégué Adjoint



ANNEXE
Décision tarifaire des prestations de l'IRCAN
(Institute for Research on Cancer and Aging, Nice)
Plateforme PICMI à compter du 02/11/2022
Prix en euros H.T

	Tarif à destination du privé	Tarif à destination des laboratoires CNRS et académiques hors projets financés	Tarif à destination des laboratoires CNRS projets financés : EUROPE	Tarif à destination des laboratoires CNRS projets financés : ANR
Microscopie à force atomique :				
Prestation AFM à la journée	1167,06	167,56	167,56	167,56
Coûts ELIGIBLES			156,60	152,34
Coûts NON ELIGIBLES			10,96	15,22
Microscopie photonique :				
Heure d'utilisation du microscope Delta Vision (DV)	63,57	17,21	17,21	17,21
Coûts ELIGIBLES			16,08	16,08
Coûts NON ELIGIBLES			1,13	1,13
Heure d'utilisation de CO2 sur le microscope Delta Vision (DV)	1,49	1,00	1,00	1,00
Coûts ELIGIBLES			0,00	0,00
Coûts NON ELIGIBLES			1,00	1,00

DEC221221DRH

Décision de constitution auprès de chacun des instituts du CNRS d'un jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2022

Le président – directeur général du centre national de la recherche scientifique :

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment son article 22 ;

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du centre national de la recherche scientifique et notamment son article 8 ;

Vu, le décret du 9 février 2022 portant nomination du président du centre national de la recherche scientifique – M. Antoine Petit ;

Vu, l'arrêté du 1^{er} décembre 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale du centre national de la recherche scientifique ;

Vu, l'avis des conseils scientifiques d'instituts des 12, 19 et 25 janvier, 1^{er}, 2, 4 et 16 février ;

DECIDE

Article 1^{er}

Pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2022, il est constitué auprès de chacun des instituts du CNRS un jury d'admission dont la composition est indiquée dans les articles 2 à 11 de la présente décision.



Article 2

Pour les concours de chargés de recherche n° 01/02 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Président :

M. PAIN Reynald, directeur de l'institut, ou M. GIEBELS Bernie, directeur adjoint de l'institut, son représentant

Membres titulaires :

- Mme BASSLER Ursula, directrice de recherche du CNRS, directrice adjointe scientifique de l'IN2P3 ,
- Mme GHIA Piera Luisa, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 1 du comité national ;
- Mme GRASSO Marcella, directrice de recherche du CNRS, directrice adjointe scientifique de l'IN2P3 ,
- M. LEMASSON Antoine, chargé de recherche du CNRS, membre nommé de la section 1 du comité national ;
- M. MARTINEAU Olivier, maître de conférences, membre élu de la section 1 du comité national ;
- M. OCHANDO Christophe, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 1 du comité national ;
- M. POIREAU Vincent, directeur de recherche du CNRS, directeur adjoint scientifique de l'IN2P3 ;
- Mme SACERDOTI Sabrina, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 1 du comité national ;
- M. SCHUHL Alain, professeur des universités, directeur général délégué à la science ;
- M. VACAVANT Laurent, directeur de recherche du CNRS, directeur adjoint scientifique de l'IN2P3.

Membres suppléants :

- Mme DIGLIO Sara, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 1 du comité national ;
- Mme HARDIN Delphine, professeure des universités ;
- Mme LEVEQUE Jessica, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 1 du comité national ;
- M. NAVILIAT-CUNCIC Oscar, professeur des universités, membre élu de la section 1 du comité national ;
- M. PAGANINI Pascal, directeur de recherche du CNRS ;
- Mme STEER Danièle, maître de conférences.

Article 3

Pour les concours de chargés de recherche n° 02/02, 03/02, 04/02, 05/02 et 08/03 relevant de la section concernée par les activités de l'Institut :

Institut de physique*Président :*

M. DAUXOIS Thierry, directeur de l'institut, ou Mme SYKES Cécile, chargée de mission de l'INP, sa représentante.

Membres titulaires :

- M. BARRAT Jean-Louis, professeur des universités, membre élu de la section 5 du comité national ;
- M. COLLIN Stéphane, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 8 du comité national ;
- M. DEAN David, professeur des universités, membre élu de la section 2 du comité national ;
- M. DEVINCRE Benoît, directeur de recherche du CNRS, directeur adjoint scientifique de l'INP ;
- M. GEORGE Jean-Marie, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 3 du comité national ;
- M. GEORGEOT Bertrand, directeur de recherche du CNRS, directeur adjoint scientifique de l'INP ;
- Mme HUET Thérèse, professeure des universités, directrice adjointe scientifique de l'INP ;
- M. PETROFF Frédéric, directeur de recherche du CNRS, directeur adjoint scientifique de l'INP ;
- M. SCHUHL Alain, professeur des universités, directeur général délégué à la science ;
- M. TAKI Abdelmajid, professeur des universités, membre élu de la section 4 du comité national ;

Membres suppléants :

- Mme DU ROURE Olivia, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 5 du comité national ;
- Mme FIRPO Marie-Christine, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 4 du comité national ;
- Mme LESNE Annick, directrice de recherche du CNRS, chargée de mission de l'INP ;
- Mme POURROY Geneviève, directrice de recherche du CNRS, chargée de mission de l'INP ;
- Mme RAMOS Laurence, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 11 du comité national ;
- Mme SOLAL Francine, professeure des universités, chargée de mission de l'INP ;

Article 4

Pour les concours de chargés de recherche n° 06/02, 07/02 et 17/03 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut des sciences informatiques et de leurs interactions*Président :*

M. CHARARA Ali, directeur de l'institut, ou M. CAPPE Olivier, directeur adjoint scientifique de l'INS2I, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BERTRAND Nathalie, directrice de recherche de l'INRIA ;
- Mme BOURNEZ (COHEN) Johanne, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 1 du comité national ;
- M. BOUSQUET Nicolas, chargé de recherche du CNRS ; membre élu de la section 6 du comité national ;
- Mme FIJALKOW Inbar, professeure des universités, membre élue de la section 7 du comité national ;
- Mme LARTIZIEN Carole, directrice de recherche du CNRS ;
- M. LE BERRE Daniel, professeur des universités, membre nommé du conseil scientifique de l'INS2I ;
- M. PRANDI Dario, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 7 du comité national ;
- M. SCHUHL Alain, professeur des universités, directeur général délégué à la science ;
- M. SENELLART Pierre, professeur des universités, membre élu de la section 6 du comité national ;
- M. SERRE Olivier, directeur de recherche du CNRS, directeur adjoint scientifique de l'INS2I ;

Membres suppléants :

- Mme APPERT Caroline, directrice de recherche du CNRS ; membre nommée du conseil scientifique de l'INS2I ;
- M. AUBER David, professeur des universités, membre nommé de la section 7 du comité national ;
- Mme MAGNIEN Clémence, directrice de recherche du CNRS ;
- M. NICAUD Cyril, professeur des universités ;
- Mme TARBOURIECH Sophie, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 7 du comité national ;
- Mme TROCCAZ Jocelyne, directrice de recherche du CNRS, membre nommée du Conseil Scientifique du CNRS,



Article 5

Pour les concours de chargés de recherche n° 41/02 et 41/03 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions*Président :*

M. BESSE Christophe, directeur de l'institut, ou Mme SARTI Alessandra, directrice adjointe scientifique, sa représentante.

Membres titulaires :

- Mme ARNAUD Marie-Claude, professeure des universités ;
- Mme BLONDEL Oriane, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 41 du comité national ;
- Mme DESOLNEUX Agnès, directrice de recherche du CNRS ;
- Mme GEGOUT-PETIT Anne, professeure des universités ;
- M. GUIRAUD Yves, chargé de recherche de l'INRIA, membre élu de la section 41 du comité national ;
- M. RIVOAL Tanguy, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 41 du comité national ;
- M. SABOURAU Stéphane, professeur des universités, membre élu de la section 41 du comité national ;
- M. SCHUHL Alain, professeur des universités, directeur général délégué à la science ;
- M. THOLOZAN Nicolas, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 41 du comité national ;
- M. ZAAG Hatem, directeur de recherche du CNRS.

Membres suppléants

- Mme DE BUHAN Maya, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 41 du comité national ;
- Mme GRIVAUX Sophie, directrice de recherche du CNRS ;
- Mme MIOT Evelyne, directrice de recherche du CNRS ;
- Mme PICHON Anne, professeure des universités, membre élue de la section 41 du comité national ;
- M. PILLONI Vincent, directeur de recherche du CNRS ;
- M. RICARD Éric, professeur des universités, membre nommé de la section 41 du comité national.



Article 6

Pour les concours de chargés de recherche n° à 04/03, 08/02, 09/02, 10/02, 28/03, et 30/03 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes*Président :*

M. BUCHAILLOT Lionel, directeur de l'institut, ou M. DE LABACHELERIE Michel, chargé de mission de l'INSIS, son représentant.

Membres titulaires :

- Mme BERNAL-ARTAJONA Maria Pilar, directrice de recherche du CNRS, chargée de mission de l'INSIS ;
- M. GODEFERD Fabien, directeur de recherche du CNRS, directeur adjoint scientifique de l'INSIS ;
- Mme HLADKY Anne Christina, directrice de recherche du CNRS, directrice adjointe scientifique de l'INSIS ;
- M. NICOLAS Laurent, directeur de recherche du CNRS, directeur adjoint scientifique de l'INSIS ;
- Mme PERA Marie-Cécile, professeure des universités, membre élue de la section 8 du comité national ;
- Mme PITRE Stéphanie, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 28 du comité national ;
- M. POPINET Stéphane, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 10 du comité national ;
- M. SCHUHL Alain, professeur des universités, directeur général délégué à la science ;
- M. TAKI Abdelmajid, professeur des universités, membre élu de la section 4 du comité national ;
- M. VIGGIANI Gioacchino, professeur des universités, membre élu de la section 9 du comité national.

Membres suppléants :

- Mme ARBAB CHIRANI Shabnam, professeure des universités, membre nommée de la section 9 du comité national ;
- Mme ITINA Tatiana, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 10 du comité national ;
- Mme MEIRELES-MASBERNAT Martine, directrice de recherche du CNRS, chargée de mission de l'INSIS ;
- M. ORGÉAS Laurent, directeur de recherche du CNRS, chargé de mission de l'INSIS ;
- Mme RENAUD Sylvie, professeure des universités, membre nommée de la section 8 du comité national ;
- Mme SAGNES Isabelle, directrice de recherche du CNRS, chargée de mission de l'INSIS.

Article 7

Pour les concours de chargés de recherche II^e 11/02, 12/02, 13/02, 14/02, 15/02 et 16/02 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut de chimie*Président :*

M. MADDALUNO Jacques, directeur de l'institut, ou M. LEGRIS Alexandre, directeur adjoint scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BLANCHARD Nicolas, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 12 du comité national ;
- Mme CROGUENNEC Laurence, directrice de recherche du CNRS ;
- Mme CZJZEK Mirjam, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 16 du comité national ;
- M. GRANDE Daniel, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 11 du comité national ;
- Mme ISHOW Elena, professeure des universités ;
- M. MAUREL François, professeur des universités, membre élu de la section 13 du comité national ;
- Mme PINEL-HENRYON Catherine, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 14 du comité national ;
- M. SCHUHL Alain, professeur des universités, directeur général délégué à la science ;
- M. THOMAS Philippe, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 15 du comité national ;
- M. URBAN Dominique, chargé de recherche du CNRS.

Membres suppléants :

- Mme BRUN Emilie, maître de conférences ;
- Mme DENIAU Elise, maître de conférences, membre élue de la section 11 du comité national ;
- Mme DOLAIN Christel, maître de conférences ;
- Mme DZENE Liva, maître de conférences ;
- Mme GHIMBEU Camélia, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 15 du comité national ;
- M. MEUNIER Frédéric, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 14 du comité national.



Article 8

Pour les concours de charges de recherche n° 11/03, 20/02, 21/03, 22/02, 23/02, 24/02, 25/02, 26/03, 27/02, 28/02 et 29/03 relevant de la section concernée par les activités de l'institut

Institut des sciences biologiques*Président :*

M. LE BIVIC André, directeur de l'institut, ou M. FOULAIN Bernard, directeur adjoint scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- Mme BOUSQUET-ANTONELLI Cécile, directrice de recherche du CNRS, directrice adjointe scientifique de l'INSB ;
- Mme CHOKRON Sylvie, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 26 du comité national ;
- Mme DAVY Alice, directrice de recherche du CNRS, membre élu de la section 22 du comité national ;
- Mme DELACOUR Delphine, directrice de recherche du CNRS, chargée de mission de l'INSB ;
- Mme GUERDER Sylvie, directrice de recherche de l'INSERM, directrice adjointe scientifique de l'INSB
- M. LORTAT-JACOB Hugues, directeur de recherche du CNRS, directeur adjoint scientifique de l'INSB ;
- M. MAURICE Tanguy, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 28 du comité national ;
- M. NAMY Olivier, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 21 du comité national ;
- Mme POSTIC HOOPER Catherine, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 24 du comité national ;
- M. SCHUHL Alain, professeur des universités, directeur général délégué à la science.

Membres suppléants :

- Mme ASSAIANTE Christine, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 26 du comité national ;
- M. BLADER Patrick, directeur de recherche de l'INSERM, directeur adjoint scientifique de l'INSB ;
- Mme BRENNER Catherine, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 24 du comité national ;
- M. DE LAUNOIT Yvan, directeur de recherche du CNRS, directeur adjoint scientifique de l'INSB ;
- M. PICARD Martin, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 20 du comité national ;
- M. VERCHER Jean-Louis, directeur de recherche du CNRS, chargé de mission de l'INSB.



Article 9

Pour les concours de chargés de recherche n° 17/02, 18/02, 19/02 et 30/02 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut national des sciences de l'univers*Président :*

M. ARNAUD Nicolas, directeur de l'institut, ou M. DOUSSIN Jean-François, directeur adjoint scientifique de l'INSU, son représentant,

Membres titulaires :

- Mme BONIN Patricia, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 30 du comité national ;
- Mme CHIAPELLO Isabelle, chargée de recherche du CNRS ;
- M. CHIAVASSA Andréa, chargé de recherche du CNRS ;
- Mme CONRUYT-MOTTE Frédérique, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 17 du comité national ;
- M. DE GARIDEL Thibaut, chargé de recherche du CNRS ;
- Mme GUIEU Cécile, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 19 du comité national ;
- Mme MANGENEY Anne, professeure des universités, membre élue de la section 18 du comité national ;
- M. PARIS Guillaume, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 18 du comité national ;
- M. PINAY Gilles, directeur de recherche du CNRS, directeur adjoint scientifique de l'INEE ;
- M. SCHUHL Alain, professeur des universités, directeur général délégué à la science ;

Membres suppléants :

- M. BOUILHOL Pierre, maître de conférences ;
- Mme CEBRON Aurélie, chargée de recherche du CNRS ;
- Mme DANIAU Anne-Laure, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 19 du comité national ;
- M. LE SOMMER Julien, chargé de recherche du CNRS ;
- M. PHILIPPOT Pascal, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 18 du comité national ;
- Mme REYLE Céline, astronome, membre nommée de la section 17 du comité national ;

Article 10

Pour les concours de chargés de recherche n° 32/02, 33/02, 34/02, 35/02, 36/02, 37/02, 38/02, 39/02 et 40/02 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut des sciences humaines et sociales*Président :*

Mme GAILLE Marie, directrice de l'institut, ou M. BOUDJAABA Fabrice, directeur adjoint de l'IMSHS, son représentant.

Membres titulaires :

- M. DELOYE Yves, professeur des universités, membre élu de la section 40 du comité national ;
- Mme DOS SANTOS Irène, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 38 du comité national ;
- Mme ENDELSTEIN Lucine, chargée de recherche du CNRS ;
- Mme GIRAUDO Hélène, chargée de recherche du CNRS ;
- M. MICHON Sébastien, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 36 du comité national ;
- M. NANTA Arnaud, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 33 du comité national ;
- M. SCHAFFNER Alain, professeur des universités ;
- M. SCHUHL Alain, professeur des universités, directeur général délégué à la science ;
- Mme SIMONI Anna, directrice de recherche du CNRS ;
- M. TEREYGEOL Florian, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 32 du comité national ;

Membres suppléants

- Mme CORNAND Camille, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 37 du comité national ;
- Mme DEFRANCE Corine, directrice de recherche du CNRS ;
- M. HUMM Michel, professeur des universités ;
- Mme MARCH Florence, professeure des universités, membre nommée de la section 35 du comité national ;
- M. REINTGES Christoph, chargé de recherche du CNRS ;
- Mme VITTRANT Alice, professeure des universités, membre élue de la section 34 du comité national ;

Article 11

Pour les concours de chargés de recherche n° 29/02 et 31/02 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut écologie et environnement*Président :*

M. BLANG Stéphane, directeur de l'institut, ou Mme MIGNOT Agnès, directrice adjointe scientifique, sa représentante.

Membres titulaires :

- Mme BOUDADI-MALIGNE Myriam, chargée de recherche du CNRS, membre nommée de la section 31 du comité national ;
- M. CRISCIULO François, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 29 et de la commission interdisciplinaire 52 du comité national ;
- M. DOUADY Christophe, professeur des universités, membre élu de la section 29 du comité national ;
- M. FONTAINE Collin, chargé de recherche du CNRS, membre nommé de la section 29 du comité national ;
- Mme HAMON Caroline, chargée de recherche du CNRS ;
- Mme LECOMTE Jane, professeure des universités ;
- M. LESPEZ Laurent, professeur des universités ;
- Mme MANEN Claire, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 31 du comité national ;
- Mme VERMEERSCH Stéphanie, directrice de recherche du CNRS, directrice adjointe scientifique de l'INSHS ;
- M. SCHUHL Alain, professeur des universités, directeur général délégué à la science.

Membres suppléants :

- Mme AUJARD Fabienne, directrice de recherche du CNRS, chargée de mission de l'INEE ;
- M. BERILLON Gilles, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 31 du comité national ;
- Mme LADEVEZE Sandrine, chargée de recherche du CNRS, membre nommée de la section 29 du comité national ;
- Mme MARRO Catherine, directrice de recherche du CNRS ;
- Mme SEGUREL Laure, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 29 du comité national ;
- M. TERRAL Jean-Frédéric, professeur des universités.

Article 12

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25 avril 2022

Le président – directeur général

Antoine PETIT



DEC221222DRH

Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts dans les commissions interdisciplinaires organisés au titre de l'année 2022.

Le président – directeur général du centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment son article 44 ;

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du centre national de la recherche scientifique et notamment son article 13 ;

Vu, le décret du 9 février 2022 portant nomination du président du centre national de la recherche scientifique – M. Antoine Petit ;

Vu, l'arrêté du 18 janvier 2022 portant attribution de fonctions au centre national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 1^{er} décembre 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale du centre national de la recherche scientifique ;

Vu, l'avis des conseils scientifiques d'instituts des 12, 19 et 25 janvier, 1^{er}, 2, 4 et 16 février ;

DECIDE

Article 1^{er}

Il est créé un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts dans les commissions interdisciplinaires organisés au titre de l'année 2022.

Article 2

Ce jury est présidé par M. PETIT Antoine, président - directeur général, ou M. SCHUHL Alain, directeur général délégué à la science, son représentant.



Article 3

Ce jury est composé comme suit :

Membres de droit :

- le directeur de l'institut national des sciences de l'univers, ou M. DOUSSIN Jean-François, directeur adjoint scientifique de l'institut, son représentant ;
- le directeur de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, ou Mme SARTI Alessandra, directrice adjointe scientifique de l'institut, sa représentante ;
- le directeur de l'institut des sciences de l'information et de leurs interactions, ou Mme SIEGEL Anne, directrice adjointe scientifique de l'institut, sa représentant ;
- le directeur de l'institut de physique, ou Mme SYKES Cécile, chargée de mission de l'institut, sa représentante ;
- le directeur de l'institut des sciences biologiques, ou M. POULAIN Bernard, directeur adjoint scientifique de l'institut, son représentant ;
- le directeur de l'institut de chimie, ou M. MOSTAFAVI Mehran, directeur adjoint scientifique de l'institut, son représentant ;
- le directeur de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, ou Mme HLADKY Anne-Christine, directrice adjointe scientifique de l'institut, sa représentante ;
- le directeur de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules, ou M. INCERTI Sébastien, directeur adjoint scientifique de l'institut, son représentant ;
- la directrice de l'institut des sciences humaines et sociales, ou M. BOUDJAABA Fabrice, directeur adjoint de l'institut, son représentant ;
- le directeur de l'institut écologie et environnement, ou Mme EUZEN Agathe, directrice adjointe de l'institut, sa représentante.

Personnalités scientifiques titulaires :

- Mme AGHANIM Nabila , directrice de recherche du CNRS, institut d'astrophysique spatiale, membre élue de la commission interdisciplinaire 55 et membre nommée de la section 17 du comité national ;
- Mme ANSELME Karine, directrice de recherche du CNRS, institut de sciences des matériaux de Mulhouse, membre élue de la commission interdisciplinaire 54 et membre nommée de la section 11 du comité national ;
- Mme AUBIN-BOLTANSKI Emma, directrice de recherche du CNRS, centre d'études en sciences sociales du religieux, membre élue de la section 38 du comité national ;
- M. AUBOURG Eric, Chercheur du CEA, astroparticule et cosmologie, membre nommé de la section 1 et de la commission interdisciplinaire 55 du comité national ;
- Mme CALLOT Virginie, directrice de recherche du CNRS, centre de résonance magnétique biologique et médicale, membre nommée de la section 28 du comité national ;

- Mme DOUMIC Marie, Ingénieure des ponts des eaux et des forêts, laboratoire Jacques-Louis Lions, membre élue de la commission interdisciplinaire 51 du comité national et membre nommée du conseil scientifique de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions ;
- Mme GIBERT BRUNET Patricia, directrice de recherche du CNRS, laboratoire de biométrie et biologie évolutive, membre élue du conseil scientifique de l'institut écologie et environnement et de la commission interdisciplinaire 50 du comité national ;
- M. GRANDVALET Yves, directeur de recherche du CNRS, Heuristique et diagnostic des systèmes complexes, membre élu de la commission interdisciplinaire 55 et membre nommé de la section 6 du comité national ;
- Mme LE CAER BOLIS Sophie, directrice de recherche, nanosciences et innovation pour les matériaux, la biomédecine et l'énergie, membre nommée de la section 13 du comité national ;
- Mme MARIE Hélène, directrice de recherche du CNRS, institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire, membre élue de la section 25 du comité national ;

Personnalités scientifiques suppléantes :

- Mme CLEYNEN Alice, chargée de recherche du CNRS, institut Montpellierain Alexander Grothendieck, membre élue de la commission interdisciplinaire 51 du comité national et du conseil scientifique de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions ;
- Mme DIGLIO Sara, chargée de recherche du CNRS, laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, membre élue de la section 1 du comité national ;
- Mme DUFOUR Gaëlle, directrice de recherche du CNRS, laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques, membre élue de la commission interdisciplinaire 55 et de la section 19 du comité national ;
- Mme GRENIER Katia, directrice de recherche du CNRS, laboratoire d'analyses et d'architecture des systèmes, membre nommée de la section 8 du comité national ;
- Mme LADAVIERE Catherine, directrice de recherche du CNRS, Ingénierie des matériaux polymères, membre nommée de la section 11 du comité national ;
- Mme MOUYSSSET Lauriane, chargée de recherche du CNRS, centre international de recherche sur l'environnement et le développement, membre élue de la section 37 du comité national ;
- M. NUSSAUME Laurent, directeur de recherche du CEA, institut biosciences et biotechnologie d'Aix-Marseille, membre élu de la section 23 du comité national ;
- Mme PRADO Soizic, Professeure des universités, molécules de communication et adaptation des microorganismes, membre nommée du conseil scientifique de l'institut écologie et environnement ;
- Mme RAMOS Laurence, directrice de recherche du CNRS, laboratoire Charles Coulomb, membre élue de la section 11 du comité national et du conseil scientifique de l'institut de physique ;
- M. SCHWARTZ Jean-Luc, directeur de recherche du CNRS, Grenoble images parole signal automatique, membre élu du conseil scientifique de l'institut des sciences de l'information et de leurs interactions ;

Article 4 - La présente décision sera publiée au bulletin officiel du centre national de la recherche scientifique.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 mars 2022

Le président - directeur général,

Antoine PETIT



DEC221681DRH

Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts dans les commissions interdisciplinaires organisés au titre de l'année 2022.

Le président – directeur général du centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment son article 44 ;

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du centre national de la recherche scientifique et notamment son article 13 ;

Vu, le décret du 9 février 2022 portant nomination du président du centre national de la recherche scientifique – M. Antoine Petit ;

Vu, l'arrêté du 18 janvier 2022 portant attribution de fonctions au centre national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 1^{er} décembre 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale du centre national de la recherche scientifique ;

Vu, l'avis des conseils scientifiques d'instituts des 12, 19 et 25 janvier, 1^{er}, 2, 4 et 16 février ;

DECIDE

Article unique

Dans la décision n°DEC221222DRH, remplacer « Mme MOUYSET Lauriane, chargée de recherche du CNRS, centre international de recherche sur l'environnement et le développement, membre élue de la section 37 du comité national ; » par « M. RENNEVILLE Marc, directeur de recherche du CNRS, centre Alexandre Koyre / histoire des sciences et des techniques, membre nommé de la section 33 du comité national ».

Fait à Paris, le 18 mai 2022

Le président – directeur général,

Antoine PETIT

DEC222744DRH

Décision portant sanction disciplinaire à l'encontre de M. X

Le Président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique,

- Vu** le code général de la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;
- Vu** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;
- Vu** la décision n° 080040DRH du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au centre national de la recherche scientifique ;
- Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;
- Vu** l'avis émis par la commission consultative paritaire n°2 réunie le 4 novembre 2022 en formation disciplinaire ;

Considérant que l'article 43-1 du décret du 17 janvier 1986 précité énonce que « *tout manquement au respect des obligations auxquelles sont assujettis les agents publics, commis par un agent contractuel dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, est constitutif d'une faute l'exposant à une sanction disciplinaire, sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par le code pénal* ».

Considérant que l'article L.121-1 du code général de la fonction publique dispose que « *l'agent public exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité* ».

Considérant que l'article L. 121-9 de ce même code dispose que « *l'agent public, quel qu'il soit son rang dans la hiérarchie, est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Il n'est dégagé d'aucune des responsabilités qui lui incombent par la responsabilité propre de ses subordonnés* ».

Considérant que M. X a été recruté le 10 mars 2022, pour une durée d'un an, en qualité d'agent contractuel au CNRS pour exercer les fonctions de gestionnaire administratif et financier, de niveau catégorie B, au sein de [...], unité d'appui et de recherche [...];

Considérant qu'un audit financier réalisé au sein de [...] le 21 avril 2022 a révélé de nombreuses irrégularités concernant les liens entre [...] et plusieurs de ses prestataires de services, ainsi que de graves dysfonctionnements dans les processus de fonctionnement de la dépense, d'utilisation de la carte achat et de remboursement de frais de missions ; que, suite à cet audit, une enquête administrative a été ouverte et plusieurs membres de [...] ont été auditionnés, dont M. X, présent sur place lors de l'audit ;

Considérant qu'il est établi que M. X a manqué de rigueur et d'organisation dans le suivi des pièces justificatives des dépenses, qualités pourtant nécessaires à l'exercice de ses fonctions ;

CNRS

3 rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

Considérant qu'il est établi que M. X n'a pas respecté les règles de fonctionnement applicables au CNRS en utilisant à plusieurs reprises la signature de la directrice d'unité et en certifiant des dépenses sans délégation de signature ;

Considérant qu'il est établi que M. X n'a pas respecté les règles internes du CNRS relatives à l'utilisation de la carte achat ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que M. X a méconnu les règles élémentaires en matière de gestion administrative et financière et n'a pas suffisamment cherché à se les approprier ;

Par suite, en ne s'assurant pas, de manière délibérée ou par négligence, du respect des règles nécessaires au bon fonctionnement du service, M. X a manqué à ses obligations professionnelles ;

DECIDE

Article 1^{er}

M. X (matricule ...), affecté au sein de [...], relevant de la délégation régionale [...], est exclu temporairement de ses fonctions pour une durée d'un mois, à compter de la notification de la présente décision.

Article 2

Une reproduction anonyme de cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **24 NOV. 2022**

Le Président-Directeur général,

Antoine Petit

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
 - en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
 - en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

DEC222652DRH

Décision portant sanction disciplinaire à l'encontre de M. Hamid Ouahioune

Le Président-Directeur général du Centre national de la recherche scientifique,

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;
Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
Vu le décret n° 84-961 du 25 octobre 1984 relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'Etat ;
Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;
Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;
Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs d'études, réunie le 13 octobre 2022 en formation disciplinaire ;

Considérant que l'article L.530-1 du code général de la fonction publique énonce que « *toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale* ».

Considérant que l'article L.121-1 de ce même code dispose que « *l'agent public exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité* ».

Considérant que l'article L. 121-9 de ce même code dispose que « *l'agent public, quel que soit son rang dans la hiérarchie, est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Il n'est déchargé d'aucune des responsabilités qui lui incombent par la responsabilité propre de ses subordonnés* ».

Considérant que l'article L. 121-10 de ce même code dispose que « *l'agent public doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public* ».

Considérant que M. Hamid Ouahioune, ingénieur d'études hors classe du CNRS, assure les fonctions de secrétaire général de l'institut français de bio-informatique (IFB-core), unité d'appui et de recherche (UAR3601), depuis le 15 novembre 2021 ;

Considérant qu'un audit financier a été réalisé le 21 avril 2022 au sein des locaux de l'IFB-core qui a révélé de nombreuses anomalies de gestion et de graves dysfonctionnements dans les processus de fonctionnement de la dépense, d'utilisation de la carte achat et de remboursement des frais de missions au sein de l'unité ;

Considérant que suite à la découverte de ces faits, M. Hamid Ouahioune a été suspendu de ses fonctions, par une décision en date du 6 juillet 2022 notifiée le 11 juillet 2022, dans l'attente de l'engagement d'une procédure disciplinaire ;

Considérant qu'il est établi que M. Hamid Ouahioune a signé divers actes en l'absence de délégation de signature ;

Considérant par ailleurs, qu'il est établi que M. Hamid Ouahioune a participé au recrutement du gestionnaire administratif actuellement en poste alors que ce dernier n'avait pas candidaté sur le site portail emploi du CNRS ; qu'ainsi, il n'a pas veillé au respect des règles relatives au recrutement des contractuels ; qu'en outre, il a validé le recrutement de ce gestionnaire alors que ce dernier n'avait pas les compétences requises pour le poste ;

Considérant, en outre, qu'il est établi que M. Hamid Ouahioune n'a pas suffisamment contrôlé ni organisé l'activité du gestionnaire administratif et n'a pas veillé au respect par le gestionnaire de la réglementation applicable au CNRS ;

Considérant qu'il est établi que M. Hamid Ouahioune a signé, pour le compte de l'IFB-core, deux contrats de prestations de services avec des personnes connues de la direction de l'unité sans que la nature des prestations ne le justifie ; qu'en outre, il est établi qu'il n'a pas veillé au respect des préconisations faites par le service financier et comptable de la délégation régionale qui avait indiqué qu'en raison de la cartographie des achats, le besoin aurait dû faire l'objet d'un avis de publicité ;

Considérant, en dernier lieu, qu'il est établi que M. Hamid Ouahioune a participé au renouvellement d'un contrat privé utilisateur pour la location de bureaux dans un espace de co-working avec un candidat sélectionné à l'issue d'une procédure adaptée déclarée infructueuse, alors que l'offre de ladite société aurait dû être déclarée non conforme car il s'agissait d'un contrat de droit privé ;

Considérant que le comportement de M. Hamid Ouahioune a porté préjudice au CNRS et au bon fonctionnement de l'IFB-core dans la mesure où il est constitutif d'une atteinte au bon usage des deniers publics et a entraîné une dégradation du niveau de risque financier très élevé de l'IFB-core par rapport au dernier audit ; qu'en outre, son comportement a porté atteinte au service dans la mesure où il n'a correctement assuré sa mission d'encadrement du gestionnaire administratif alors que cela faisait partie de sa fiche de poste ;

Considérant qu'aucune circonstance propre au service, y compris l'urgence, ne peut justifier la méconnaissance de la réglementation applicable par M. Hamid Ouahioune ;

Considérant que ces faits, qui résultent d'un comportement délibéré de la part de Hamid Ouahioune, constituent des manquements aux obligations professionnelles et portent atteinte au devoir de probité des fonctionnaires ;

Considérant enfin, qu'en exerçant les fonctions de secrétaire général d'unité, M. Hamid Ouahioune devait avoir la maîtrise des marchés publics, des finances publiques, et de la réglementation financière ; que cette circonstance constitue un facteur aggravant aux faits qui lui sont reprochés ;

DECIDE

Article 1^{er}

M. Hamid Ouahioune (matricule 4456), ingénieur d'études hors classe du CNRS, affecté au sein de l'Institut Français de Bio-informatique (IFB-core), relevant de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette, est exclu de ses fonctions pour une durée de douze mois, dont neuf mois avec sursis, à compter de la notification de la présente décision.

Article 2

Une reproduction de cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **26 OCT. 2022**

Le Président-Directeur général,

Antoine Petit



Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
 - en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
 - en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

DEC222647DRH

Décision portant nomination des membres du conseil médical du Centre national de la recherche scientifique

Le président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu le code général de la fonction publique notamment son article L. 821-1 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, notamment son article 6 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2022 portant création d'un conseil médical au Centre national de la recherche scientifique, à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, à l'Institut de recherche pour le développement et à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Sont nommés membres titulaires du conseil médical du Centre national de la recherche scientifique, pour une durée de trois ans, les médecins agréés suivants :

M. le docteur Sylvain DEMANCHE, généraliste ;

M. le docteur Williams JOSSE, généraliste ;

M. le docteur Laurent VIGNALOU, généraliste.

Art. 2. – Sont nommés membres suppléants du conseil médical du Centre national de la recherche scientifique, pour une durée de trois ans, les médecins agréés suivants :

M. le docteur Bertrand BECOUR, généraliste ;

Mme le docteur Béatrice LAFFY-BEAUFILS, psychiatre ;

M. le professeur Daniel NIZRI, oncologue ;

M. le docteur Erik NORTIER, psychiatre.

Art. 3. – M. le docteur Laurent VIGNALOU est désigné pour assurer la présidence du conseil médical du Centre national de la recherche scientifique.

CNRS

3, rue Michel-Ange

75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00

www.cnrs.fr

Art. 4. – Sont nommés membres représentants de l'administration, siégeant en formation plénière du conseil médical du Centre national de la recherche scientifique les personnes suivantes :

Mme Marie GALLOO-PARCOT, directrice adjointe des ressources humaines ;
Mme Alexandra PHARES, responsable adjointe du service central de la paie.

Art. 5. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07 NOV. 2022

Le président-directeur général

Antoine PETIT



DEC222620DRH

Décision portant sanction disciplinaire à l'encontre de Mme Claudine Médigue

Le Président-Directeur général du Centre national de la recherche scientifique,

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;
Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
Vu le décret n° 84-961 du 25 octobre 1984 relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'Etat ;
Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;
Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;
Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des directeurs de la recherche, réunie le 7 octobre 2022 en formation disciplinaire ;

Considérant que l'article L.530-1 du code général de la fonction publique énonce que « *toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale* ».

Considérant que l'article L.121-1 de ce même code dispose que « *l'agent public exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité* ».

Considérant que l'article L. 121-4 du même code dispose que « *l'agent public veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement les situations de conflit d'intérêts défini à l'article L. 121-5 dans lesquelles il se trouve ou pourrait se trouver* ».

Considérant que l'article L. 121-5 du même code dispose qu'« *au sens du présent code, constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif des fonctions de l'agent public*».

Considérant que Mme Claudine Médigue, directrice de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, assure la direction de l'Institut Français de Bio-informatique (IFB-core), unité d'appui et de recherche (UAR3601), depuis le 15 septembre 2017 ;

Considérant qu'un audit financier a été réalisé le 21 avril 2022 au sein des locaux de l'IFB-core qui a révélé de nombreuses anomalies de gestion et de graves dysfonctionnements dans les processus de fonctionnement de la dépense, d'utilisation de la carte achat et de remboursement des frais de missions au sein de l'unité ;

Considérant que suite à la découverte de ces faits, Mme Claudine Médigue a été suspendue de ses fonctions, par une décision en date du 27 juin 2022, notifiée le 30 juin 2022, dans l'attente de l'engagement d'une procédure disciplinaire ;

Considérant qu'il est établi que le 27 décembre 2021, un marché public de services a été passé entre le CNRS agissant au nom et pour le compte de l'IFB-core, représenté par sa directrice Mme Claudine Médigue, et Mme Patricia Laplagne, ancienne gestionnaire de l'unité, pour un montant total de 21 000 €, dont l'objet était « *Accompagnement à la mise en œuvre du système de management de la qualité pour la gouvernance de l'IFB* », dans le cadre d'un marché de services en procédure adaptée ; que Mme Claudine Médigue avait identifié ce prestataire préalablement à la passation du contrat ; que ce contrat ne répondait pas précisément au besoin initialement exprimé par Mme Claudine Médigue qui était de pallier l'absence d'un gestionnaire en administration gestion ; qu'au stade de son exécution, ce contrat n'a donné lieu qu'à la réalisation effective de prestations hors marché correspondant aux missions d'un gestionnaire administratif qui auraient dû être réalisées en interne par le recrutement d'un contractuel ; que Mme Claudine Médigue a reconnu avoir transmis au prestataire ses codes d'accès au logiciel interne de gestion GESLAB alors qu'il lui avait été indiqué que cela était interdit ; que pour le paiement du prestataire, Mme Claudine Médigue a saisi les trois étapes du service fait pour l'ensemble de la prestation avant tout commencement de réalisation, et a autorisé le paiement d'une partie des prestations complémentaires par carte achat, alors que de telles dépenses ne relevaient pas du périmètre des dépenses autorisées par carte achat et pour des montants inférieurs à 2 000 € et un total à la limite du seuil de blocage des factures ; que la matérialité de ces faits n'est pas contestée ni par Mme Claudine Médigue, ni par les membres de la commission administrative paritaire réunie le 7 octobre 2022 sur sa situation ;

Considérant par ailleurs qu'il est établi que Mme Claudine Médigue n'a pas veillé au respect des règles relatives au processus de recrutement des personnels contractuels HRS4R pour le recrutement du gestionnaire en poste depuis le 10 mars 2022, qui par ailleurs se trouve être le fils de Mme Patricia Laplagne, dès lors que ce dernier n'a pas candidaté officiellement sur le portail emploi du CNRS ; que le caractère fautif de ces faits a été reconnu par les membres de la commission administrative paritaire ;

Considérant, en outre, qu'il est établi que Mme Claudine Médigue s'est placée en situation illégale de conflit d'intérêts en ayant recours, entre mars et novembre 2021, aux services de la société La fabrique de Marc, créée et dirigée par son compagnon, sur devis et après émission d'un bon de commande, pour un montant total de 18 691,20 € ; que le caractère fautif de ces faits a également été reconnu par les membres de la commission administrative paritaire ;

Considérant qu'il est établi que Mme Claudine Médigue, personne responsable des marchés de son unité, a autorisé la conclusion de deux contrats de prestations de service pour le compte de l'IFB-core avec des personnes qu'elle connaissait et sans que la nature des prestations ne le justifie ; que, dans ce cadre, il lui est reproché en outre de ne pas avoir veillé au respect des préconisations faites par le service financier et comptable de la délégation régionale qui avait indiqué qu'en raison de la cartographie des achats le besoin aurait dû faire l'objet d'un avis de publicité ;

Considérant, en dernier lieu, qu'il est établi que Mme Claudine Médigue a autorisé le renouvellement pour 2022 d'un contrat utilisateur avec une société pour la location de bureaux au sein d'un espace de co-working situé sur Paris, alors que l'offre de cette société aurait dû être déclarée non conforme dès lors qu'il s'agissait d'un contrat de droit privé ; que Mme Claudine Médigue a, par la suite, signé un bon de commande avec ladite société après que le marché ait été déclaré infructueux ;

Considérant qu'il ressort de l'avis rendu par la commission administrative paritaire en date du 7 octobre 2022 que Mme Claudine Médigue a reconnu, d'une part, « dans son souci d'assumer au mieux les missions qui lui avaient été confiées par les tutelles de l'IFB et par le ministère, avoir pris de bonne foi, des décisions non conformes aux règles de la gestion publique », et, d'autre part, « avoir fait appel aux services de « La Fabrique de Marc » pour des actions de communication alors que cette société appartient à son compagnon Marc Leforestier » ;

Considérant que le comportement de Mme Claudine Médigue a porté préjudice au CNRS et au bon fonctionnement de l'IFB-core dès lors qu'il est constitutif d'une atteinte au bon usage des deniers publics et a entraîné une dégradation du niveau de risque financier très élevé de l'unité ;

Considérant qu'aucune circonstance propre au service, y compris l'urgence, ne peut justifier la méconnaissance de la réglementation applicable par Mme Claudine Médigue ;

Considérant que ces faits, qui résultent d'un comportement délibéré de la part de Mme Claudine Médigue, constituent des manquements aux obligations professionnelles et portent atteinte au devoir de probité des fonctionnaires ;

Considérant enfin, que sa fonction de directrice d'unité, qu'elle exerçait depuis plus de quatre ans au jour de l'audit, et de personne responsable des marchés de son unité, constitue un facteur aggravant aux faits qui lui sont reprochés ;

DECIDE

Article 1^{er}

Mme Claudine Médigue (matricule 2576), directrice de recherche de première classe du CNRS, affectée au sein de l'Institut Français de Bio-informatique (IFB-core), relevant de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette, est exclue de ses fonctions pour une durée de douze mois, dont neuf mois avec sursis, à compter de la notification de la présente décision.

Article 2

Une reproduction de cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1-8 OCT, 2022**

Le Président-Directeur général,

Antoine Petit

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
 - en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
 - en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

0000000000

DEC222177DRH

Le Président-Directeur général du Centre national de la recherche scientifique

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 11 à 14-1 ;

Vu le décret n° 92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment articles 10 à 13-2 ;

Vu le décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture, notamment articles 20 à 23 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la demande des intéressés ;

Vu l'avis des organismes d'origine ;

Vu la décision du 17 mai 2022 arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation ;

DECIDE

Article 1^{er} L'article 1^{er} de la décision susvisée est modifié comme suit :

La ligne suivante est ajoutée

Nom	Prénom
Institut des sciences humaines et sociales	
M. EXBALIN	Arnaud

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 2 septembre 2022

Pour le Président-Directeur général,
Le directeur des ressources humaines,
Hugues de LA CROIX RAUDIERE



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222134DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Suivi eT ANalyse De la vARIabilité De la Stratosphère (Observation and analysis of the stratosphere variability) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président/Présidente	Monsieur	ARNAUD	Nicolas	CNRS
Membre expert	Monsieur	DOUSSIN	Jean-François	CNRS
Membre expert	Monsieur	BOUSQUET	Philippe	Hors CNRS
Membre expert international	Madame	DE MAZIERE	Martine	Hors CNRS
Membre expert international	Madame	PAPPALARDO	Gelsomina	Hors CNRS
Membre expert international	Madame	WANDIGER	Ulla	Hors CNRS



Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

01 SEP. 2022

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



DEC221963DRH**Décision modificative portant sur la campagne d'avancement au choix au titre de l'année 2021**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis des instances d'évaluation ;

Vu la décision initiale du 29 mars 2022 portant sur la campagne d'avancement au choix au titre de l'année 2021 pour le grade de chargé de recherche hors classe.

Article 1^{er}

La ligne suivante est ajoutée :

Nom	Prénom	DR
GELDWERTH	Danielle	01

Article 2

Le second alinéa de l'article 3 est modifié comme suit :

La part des femmes et des hommes promus s'élève respectivement à 38,7% pour les femmes et 61,3% pour les hommes.

Fait à Paris, le 13 juillet 2022

Le Président-directeur général



Antoine PETIT

DEC221964DRH

Décision modificative portant sur la campagne d'avancement au choix au titre de l'année 2021

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis des instances d'évaluation ;

Vu la décision initiale du 29 mars 2022 portant sur la campagne d'avancement au choix au titre de l'année 2021 pour le grade de directeur de recherche de première classe.

Article 1^{er}

Les lignes suivantes sont ajoutées :

Nom	Prénom	DR
GUIBAL	Samuel	01
CORTIJO	Elsa	04
VERMEERSCH	Stéphanie	05
SOUCHAY	Céline	11
KNOOP	Martina	12
INCERTI	Sébastien	15
TOURMENTE	Sylvette	16

Article 2

Le second alinéa de l'article 3 est modifié comme suit :

La part des femmes et des hommes promus s'élève respectivement à 38,4% pour les femmes et 61,6% pour les hommes.

Fait à Paris, le 13 juillet 2022

Le Président-directeur général

Antoine PETIT

DEC221965DRH

Décision modificative portant sur la campagne d'avancement au choix au titre de l'année 2021

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis des instances d'évaluation ;

Vu la décision initiale du 29 mars 2022 portant sur la campagne d'avancement au choix au titre de l'année 2021 pour la classe exceptionnelle du corps des directeurs de recherche.

Article 1^{er}

Avancement au premier échelon de la classe exceptionnelle du corps des directeurs de recherche, les lignes suivantes sont ajoutées :

Nom	Prénom	DR
AUFFRAY	Jean-Christophe	13
XUEREB	Catherine	14
DAUXOIS	Thierry	16
ROY	Christelle	16
BULEON	Pascal	19

Article 2

Le second alinéa de l'article 2 est modifié comme suit :

La part des femmes et des hommes promus s'élève respectivement à 42,5% pour les femmes et 57,5% pour les hommes.

Article 3

Avancement au deuxième échelon de la classe exceptionnelle du corps des directeurs de recherche, la ligne suivante est ajoutée :

Nom	Prénom	DR
LAMBRECHT	Astrid	16



Article 4

Le second alinéa de l'article 4 est modifié comme suit :

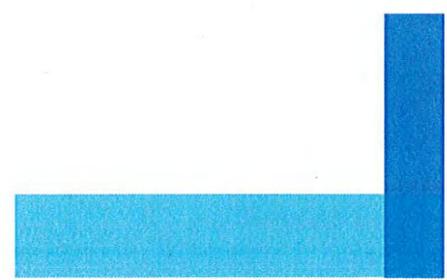
La part des femmes et des hommes promus s'élève respectivement à 39% pour les femmes et 61% pour les hommes.

Fait à Paris, le 13 juillet 2022

Le Président directeur général

Antoine PETIT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line that loops back to the left and then curves back to the right, ending in a small hook.



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222109DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Au-delà du modèle standard avec la décroissance beta (Beyond Standard Model with Beta Decay) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président/Présidente	Monsieur	PAIN	Reynald	CNRS
Membre expert	Madame	BASSLER	Ursula	CNRS
Membre expert	Madame	FARGET	Fanny	CNRS
Membre expert	Madame	GRASSO	Marcella	CNRS
Membre expert	Monsieur	DORVAUX	Olivier	Hors CNRS
Membre expert	Madame	GAUMONT	Annie-Claude	Hors CNRS
Membre expert	Madame	GULMINELLI	Francesca	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	LIENARD	Etienne	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	NAVILIAT- CUNCIC	Oscar	Hors CNRS

Membre expert international	Monsieur	SEVERJINS	Nathal	Hors CNRS
-----------------------------	----------	-----------	--------	-----------

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

01 SEP. 2022

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222110DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Structure et origine de la matière aux deux infinis (Structure and origin of matter at the two infinities) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président/Présidente	Monsieur	PAIN	Reynald	CNRS
Membre expert	Madame	LEVEQUE	Jessica	CNRS
Membre expert	Madame	BASSLER	Ursula	CNRS
Membre expert	Monsieur	SIROIS	Yves	CNRS
Membre expert	Monsieur	ESPAGNON	Bruno	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	KOPPER	Christoph	Hors CNRS
Membre expert	Madame	MAURICE	Emilie	Hors CNRS
Membre expert international	Madame	MARIOTTI	Chiara	Hors CNRS

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 01 SEP. 2022

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222111DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Analyse operando couplée aux processus catalytiques (Operando analysis coupled with catalytic processes) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président	Monsieur	MADDALUNO	Jacques	CNRS
Membre expert	Madame	EPRON	Florence	CNRS
Membre expert	Monsieur	PREVOT	Geoffroy	CNRS
Membre expert	Madame	TANCHOUX	Nathalie	CNRS
Membre expert	Monsieur	CARRIER	Xavier	Hors CNRS
Membre expert	Madame	DE OLIVEIRA VIGIER	Karine	Hors CNRS
Membre expert	Madame	ROGER	Anne-Cécile	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	SORTAIS	Jean- Baptiste	Hors CNRS
Membre expert international	Monsieur	DEBECKER	Damien	Hors CNRS

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **01 SEP. 2022**

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222112DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Métallurgie Durable (Sustainable Metallurgy) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président/Présidente	Monsieur	MADDALUNO	Jacques	CNRS
Membre expert	Monsieur	CHAMPION	Yannick	CNRS
Membre expert	Monsieur	DOUIN	Joël	CNRS
Membre expert	Monsieur	LEGRIS	Alexandre	CNRS
Membre expert	Monsieur	MAIRE	Eric	CNRS
Membre expert	Madame	BLANC	Christine	Hors CNRS
Membre expert	Madame	PAREIGE	Christelle	Hors CNRS
Membre expert	Madame	POQUILLON	Dominique	Hors CNRS
Membre expert	Madame	VERON	Muriel	Hors CNRS

Membre expert international	Monsieur	GODET	Stéphane	Hors CNRS
-----------------------------	----------	-------	----------	-----------

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 01 SEP. 2022

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222113DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Métabolome et adaptation chez l'holobionte (Metabolome and adaptation in the holobiont) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président/Présidente	Monsieur	MADDALUNO	Jacques	CNRS
Membre expert	Monsieur	BLANCHARD	Nicolas	CNRS
Membre expert	Madame	CZJEK	Mirjam	CNRS
Membre expert	Madame	SAGAN	Sandrine	CNRS
Membre expert	Monsieur	ARMENGAUD	Jean	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	GROVEL	Olivier	Hors CNRS
Membre expert	Madame	PRADO	Soizic	Hors CNRS
Membre expert	Madame	TOMASI	Sophie	Hors CNRS
Membre expert international	Madame	LECLERCQ	Joëlle	Hors CNRS

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

01 SEP. 2022

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222114DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Ecologie Fonctionnelle & Evolutive (Functional & evolutive ecology) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président	Monsieur	BLANC	Stéphane	CNRS
Membre expert	Monsieur	HATTENSCHWILER	Stéphan	CNRS
Membre expert	Madame	MIGNOT	Agnès	CNRS
Membre expert	Madame	BALDI	Virginie	Hors CNRS
Membre expert	Madame	DUPUY	Christine	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	DOLEDEC	Sylvain	Hors CNRS
Membre expert	Madame	HAUTEKEETE	Nina	Hors CNRS
Membre expert	Madame	LECOMTE	Jane	Hors CNRS
Membre expert international	Monsieur	GESSNER	Mark	Hors CNRS

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **01 SEP. 2022**

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222115DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Histoire de l'humain : interactions homme-milieu passées (Human history : past human-environment interactions) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président/Présidente	Monsieur	BLANC	Stéphane	CNRS
Membre expert	Madame	HERRSCHER	Estelle	CNRS
Membre expert	Madame	HEYER	Evelyne	CNRS
Membre expert	Madame	THIEBAULT	Stéphanie	CNRS
Membre expert	Monsieur	ANTOINE	Pierre Olivier	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	BRACCO	Jean-Pierre	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	BERJEAUD	Jean-Marc	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	LECROART	Pascal	Hors CNRS
Membre expert	Madame	TENGBERG	Margareta	Hors CNRS

Membre expert international	Madame	ALEMSEGED	Zeresenay	Hors CNRS
-----------------------------	--------	-----------	-----------	-----------

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **01 SEP. 2022**

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222116DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « *Nouvelles perspectives en physique de l'interaction laser-matière en régime haute intensité-haute cadence ou ultra haute intensité (New perspectives in physics for laser-matter interaction in high-intensity-high-rate or ultra-high-intensity regime)* »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président	Monsieur	DAUXOIS	Thierry	CNRS
Membre expert	Madame	CALISTI	Annette	CNRS
Membre expert	Monsieur	DORCHIES	Fabien	CNRS
Membre expert	Madame	HUET	Thérèse	CNRS
Membre expert	Monsieur	HULLER	Stefan	CNRS
Membre expert	Monsieur	BEN OUEZDOU	Fathi	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	CORDE	Sébastien	Hors CNRS
Membre expert	Madame	COUPRIE	Marie-Emmanuelle	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	LE PAPE	Sébastien	Hors CNRS

Membre expert international	Madame	FAJARDO	Marta	Hors CNRS
-----------------------------	--------	---------	-------	-----------

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

01 SEP. 2022

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222117DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Révéler les propriétés ultimes de matériaux innovants par des techniques novatrices de microscopie et cristallographie aux électrons et rayons X (Revealing the ultimate properties of innovative materials through novel electron and X-ray microscopies and crystallography techniques) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président	Monsieur	DAUXOIS	Thierry	CNRS
Membre expert	Madame	HEBERT	Sylvie	CNRS
Membre expert	Madame	MAGAUD	Laurence	CNRS
Membre expert	Monsieur	RAVY	Sylvain	CNRS
Membre expert	Madame	DARIE	Céline	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	ERSEN	Ovidiu	Hors CNRS
Membre expert	Madame	VIART	Nathalie	Hors CNRS
Membre expert international	Monsieur	RADAELLI	Paolo	Hors CNRS

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **01 SEP. 2022**

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222118DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Nouvelles propriétés photo-induites et ultra-rapides des matériaux (New photo-induced and ultrafast properties of materials) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président	Monsieur	DAUXOIS	Thierry	CNRS
Membre expert	Monsieur	ARBOUET	Arnaud	CNRS
Membre expert	Monsieur	DEVINCRE	Benoit	CNRS
Membre expert	Madame	JUHIN	Amélie	CNRS
Membre expert	Madame	TALEB	Amina	CNRS
Membre expert	Monsieur	CADOR	Olivier	Hors CNRS
Membre expert	Madame	CHAMARRO	Maria	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	DIDIER	Pascal	Hors CNRS
Membre expert	Madame	MAITRE	Agnès	Hors CNRS

Membre expert international	Monsieur	TSCHENTSCHER	Thomas	Hors CNRS
-----------------------------	----------	--------------	--------	-----------

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **01 SEP. 2022**

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222119DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Numérique pour le stockage de données sur support moléculaire (Digital science for molecular storage of massive data) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président	Monsieur	CHARARA	Ali	CNRS
Membre expert	Madame	FIJALKOW	Inbar	CNRS
Membre expert	Monsieur	RONDELEZ	Yannick	CNRS
Membre expert	Madame	BENOIS-PINEAU	Jenny	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	BOURDON	Jérémie	Hors CNRS
Membre expert	Madame	SCORNAVACA	Céline	Hors CNRS
Membre expert international	Monsieur	MACQ	Benoît	Hors CNRS

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **01 SEP. 2022**

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222120DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Apprentissage Automatique pour le Traitement des Langues (Learning for Natural Language Processing) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président	Monsieur	CHARARA	Ali	CNRS
Membre expert	Madame	AUSSENAC	Nathalie	CNRS
Membre expert	Monsieur	BIMBOT	Frédéric	CNRS
Membre expert	Monsieur	GRANDVALET	Yves	CNRS
Membre expert	Monsieur	BECHET	Frédéric	Hors CNRS
Membre expert	Madame	DAILLE	Béatrice	Hors CNRS
Membre expert	Madame	DAMNATI	Géraldine	Hors CNRS
Membre expert international	Madame	BOUILLON	Pierrette	Hors CNRS

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **01 SEP. 2022**

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222121DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Biologie structurale de la cellule (Structural Biology of the Cell) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président/Présidente	Monsieur	LE BIVIC	André	CNRS
Membre expert	Madame	ARNAL	Isabelle	CNRS
Membre expert	Monsieur	JANKE	Carsten	CNRS
Membre expert	Monsieur	SCHULTZ	Patrick	CNRS
Membre expert	Monsieur	CHEVET	Eric	Hors CNRS
Membre expert	Madame	MAYER	Claudine	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	MERCIER	Jacques	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	MERGNY	Jean-Louis	Hors CNRS
Membre expert	Madame	SANS	Nathalie	Hors CNRS

Membre expert international	Madame	GENOUD	Christel	Hors CNRS
-----------------------------	--------	--------	----------	-----------

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

01 SEP. 2022

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222122DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Numérique pour l'Education (Digital Education) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président/Présidente	Monsieur	LE BIVIC	André	CNRS
Membre expert	Monsieur	HUGUET	Pascal	CNRS
Membre expert	Monsieur	POULAIN	Bernard	CNRS
Membre expert	Madame	PREVOT	Vanessa	CNRS
Membre expert	Madame	GIL	Sandrine	Hors CNRS
Membre expert	Madame	DE VRIES	Erica	Hors CNRS
Membre expert	Madame	VAN WASSENHOVE	Virginie	Hors CNRS
Membre expert international	Monsieur	DILLENBOURG	Pierre	Hors CNRS

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

01 SEP. 2022

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line that loops back to the left and then curves back down to the right, ending in a small hook.



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222123DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Vers une compréhension du cycle de vie des macro-algues à travers des études de biologie fonctionnelle et/ou de génomique évolutive quantitative. (Functional biology and/or quantitative evolutionary genomics studies towards an understanding of macro-algae life cycle.) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président/Présidente	Monsieur	LE BIVIC	André	CNRS
Membre expert	Madame	BOUSQUET- ANTONELLI	Cécile	CNRS
Membre expert	Madame	FALCIATORE	Angela	CNRS
Membre expert	Monsieur	DESTOMBE	Christophe	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	VAUCHERET	Hervé	Hors CNRS
Membre expert international	Madame	COELHO	SUSANA	Hors CNRS

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **01 SEP. 2022**

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222124DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Microbiote et Physiopathologie (Microbiote and Physiopathology) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président/Présidente	Monsieur	LE BIVIC	André	CNRS
Membre expert	Madame	GUERDER	Sylvie	CNRS
Membre expert	Monsieur	LEULIER	François	CNRS
Membre expert	Madame	QUESNIAUX	Valérie	CNRS
Membre expert	Monsieur	TROTTEIN	François	CNRS
Membre expert	Monsieur	CHASSAING	Benoît	Hors CNRS
Membre expert	Madame	LEHUEN	Agnès	Hors CNRS
Membre expert	Madame	PICHON	Chantal	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	ROYET	Julien	Hors CNRS

Membre expert international	Madame	FALCONE	Marika	Hors CNRS
-----------------------------	--------	---------	--------	-----------

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

01 SEP. 2022

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222125DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Intelligence artificielle en sciences humaines et sociales (Artificial intelligence in the humanities and social sciences) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Présidente	Madame	GAILLE	Marie	CNRS
Membre expert	Madame	GARDENT	Claire	CNRS
Membre expert	Monsieur	CARDON	Dominique	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	GENDROT	Cédric	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	MAXWELL	Winston	Hors CNRS
Membre expert	Madame	GRIGORI	Daniela	Hors CNRS
Membre expert international	Monsieur	CHARPENTIER	Arthur	Hors CNRS



Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **01 SEP. 2022**

Le Président-Directeur général



Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222126DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Science ouverte en sciences humaines et sociales (Open Science in the Humanities and Social Sciences) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Présidente	Madame	GAILLE	Marie	CNRS
Membre expert	Monsieur	BAUDE	Olivier	CNRS
Membre expert	Madame	ROUSSET	Sylvie	CNRS
Membre expert	Madame	VOLAIT	Mercedes	CNRS
Membre expert	Monsieur	ANHEIM	Etienne	Hors CNRS
Membre expert	Madame	BOUKACEM	Cherifa	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	CROCCO	Gabriella	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	MANZO	Gianluca	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	VASSEUR	Edouard	Hors CNRS

Membre expert international	Monsieur	RORYCK	Johan	Hors CNRS
-----------------------------	----------	--------	-------	-----------

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **01 SEP. 2022**

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222127DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Habitabilité de la terre et transitions justes (Earth's Livability and Fair Transitions) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Présidente	Madame	GAILLE	Marie	CNRS
Membre expert	Monsieur	ARNAUD DE SASTRE	Xavier	CNRS
Membre expert	Monsieur	GHIOTTI	Stéphane	CNRS
Membre expert	Madame	LANGLAIS	Alexandra	CNRS
Membre expert	Monsieur	POUPAU	Franck	CNRS
Membre expert	Monsieur	BADARIOTTI	Dominique	Hors CNRS
Membre expert	Madame	BOUDIA	Soraya	Hors CNRS
Membre expert	Madame	CRETI	Anna	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	MAGRAIN	Géraud	Hors CNRS

Membre expert international	Madame	FAVRE	Anne-Christine	Hors CNRS
-----------------------------	--------	-------	----------------	-----------

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **01 SEP. 2022**

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222128DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Hydrodynamique physique (Physical hydrodynamics) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président/Présidente	Monsieur	BUCHAILLOT	Lionel	CNRS
Membre expert	Madame	TUCKERMAN	Laurette	CNRS
Membre expert	Madame	VAN HIRTUM	Anne-Marie	CNRS
Membre expert	Madame	COLIN	Catherine	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	JOULAIN	Karl	Hors CNRS
Membre expert international	Monsieur	ONORATO	Miguel	Hors CNRS

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **01 SEP. 2022**

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222130DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Intelligence Artificielle pour l'Ingénierie (Artificial Intelligence for engineering) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président/Présidente	Monsieur	BUCHAILLOT	Lionel	CNRS
Membre expert	Monsieur	GOSSELET	Pierre	CNRS
Membre expert	Madame	HLADKY	Anne-Christine	CNRS
Membre expert	Monsieur	MAIRE	Eric	CNRS
Membre expert	Madame	ARBAB CHIRANI	Shabnam	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	DIAS	Frédéric	Hors CNRS
Membre expert	Madame	HUDELOT	Céline	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	IORDANOFF	Ivan	Hors CNRS
Membre expert international	Madame	VEROY-GREPL	Karen	Hors CNRS

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **01 SEP. 2022**

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222131DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Mathématiques de la cryptographie (Mathematics of cryptography) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président	Monsieur	BESSE	Christophe	CNRS
Membre expert	Madame	AUBERT	Anne Marie	CNRS
Membre expert	Monsieur	DELAUNAY	Christophe	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	JOUX	Antoine	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	HANROT	Guillaume	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	LAGUILLAUMIE	Fabien	Hors CNRS
Membre expert	Madame	MOSER	Lucy	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	ROSENTHAL	Joachim	Hors CNRS
Membre expert	Madame	SARTI	Alessandra	Hors CNRS

Membre expert international	Madame	SALGADO	Cécilia	Hors CNRS
-----------------------------	--------	---------	---------	-----------

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

01 SEP. 2022

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222132DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Modélisation mathématique des catastrophes Naturelles et Impacts Environnementaux (Mathematical modeling of natural disasters and environmental impacts) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président	Monsieur	BESSE	Christophe	CNRS
Membre expert	Monsieur	BOUCHUT	François	CNRS
Membre expert	Monsieur	LOUBERE	Raphaël	CNRS
Membre expert	Madame	BENZONI	Sylvie	Hors CNRS
Membre expert	Madame	DALIBARD	Anne-Laure	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	DRONIOU	Jérôme	Hors CNRS
Membre expert	Madame	GEGOUT-PETIT	Anne	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	MAURY	Bertrand	Hors CNRS
Membre expert	Madame	SARTI	Alessandra	Hors CNRS

Membre expert international	Madame	NECASOVA	Sarka	Hors CNRS
-----------------------------	--------	----------	-------	-----------

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **01 SEP. 2022**

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222133DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Architectures temps réel pour les nouveaux grands observatoires astronomiques (Real-time architectures for new-generation large astronomical observatories) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président/Présidente	Monsieur	ARNAUD	Nicolas	CNRS
Membre expert	Monsieur	BONTEMPS	Sylvain	CNRS
Membre expert	Monsieur	GIARD	Martin	CNRS
Membre expert	Madame	LANGLOIS	Maud	CNRS
Membre expert	Madame	CASOLI	Fabienne	Hors CNRS
Membre expert	Madame	FERRARI	Chiara	Hors CNRS
Membre expert	Madame	PIECHURSKI	Christelle	Hors CNRS
Membre expert international	Monsieur	HESSELS	Jason	Hors CNRS

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **01 SEP. 2022**

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



DEC222685DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC220187DAJ du 10 février 2022 modifiée donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints ;
- 13 membres élus ;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 25 octobre 2022

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Benoît FORÊT





DEC222424DR07

Décision portant modification de la décision n°DEC200562DR07 du 17/02/2020 modifiée instituant une régie d'avance auprès de l'UMR 5824 GATE Groupe d'analyse et de Théorie économique Lyon St Etienne

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu, le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190,

Vu, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu, l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu, l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques,

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu, la décision n° DEC202316DAJ du 22/12/2020 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription de Rhône-Auvergne,

VU la décision n°DEC200562DR07 du 17/02/2020 modifiée portant institution d'une régie d'avance auprès de IUMR 5824 GATE Groupe d'analyse et de Théorie économique Lyon St Etienne

Vu la décision n°DEC210041DR07 du 31/12/2020 portant modification de la décision DEC200562DR07 du 17/02/2020,

DECIDE :

Article 1 –L'article 4 de la décision n°DEC200562DR07 du 17/02/2020 est modifié comme suit :

Le montant de l'avance au régisseur est fixé à 15.000 €

Article 2 - Les autres dispositions restent inchangées

Article 3 – Dispositions finales

I. Le Délégué régional et l'Agent comptable secondaire de la Délégation de Rhône-Auvergne sont chargés de l'exécution de la présente décision.

II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 19 octobre 2022

Le Délégué Régional

Avis conforme de l'Agent Comptable Secondaire

Vu l'Agent Comptable Principal



DEC222814DR07

Décision portant modification de la décision DEC212095DR07 du 7 juin 2021 portant constitution du comité de gestion du restaurant CNRS de la délégation régionale Rhône Auvergne

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu la circulaire n° 020002DRH du 17 décembre 2002 portant sur les modalités de mise en œuvre au CNRS des nouvelles règles administratives, fiscales, budgétaires et comptables applicables aux restaurants administratifs et inter administratifs ;

Vu la circulaire n° 020003DRH du 17 décembre 2002 fixant les modalités de constitution et de fonctionnement des comités paritaires de gestion créés auprès des restaurants propres du CNRS ;

Vu la décision n° 000029DRH du 9 juin 2000 portant organisation de la restauration au CNRS modifiée par la décision n°DEC121283DRH du 11 avril 2012 ;

Vu la décision n°DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant M. Laurent Barbieri, Délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} mars 2021 ;

Vu la note référencée DRH/SDS/IK/MC-2011-1 du 31 janvier 2011 sur l'organisation de la restauration sociale au CNRS ;

Vu la décision DEC212095DR07 du 7 juin 2021 modifiée portant constitution du comité de gestion du restaurant CNRS de la délégation régionale Rhône Auvergne,

DECIDE :

Article 1^{er}. - L'article 5 de la décision DEC212095DR07 du 7 juin 2021 susvisée est modifié comme suit :

« Sont désignés en qualité de membres représentant les usagers d'INRAE au comité de gestion du restaurant :

- *En tant que titulaire : Mme Leslie Gauthier*
- *En tant que suppléant : M.Eric Dulger ».*

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS et portée à la connaissance des usagers du restaurant par voie d'affichage.

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2022

Le délégué régional



Laurent Barbieri



DEC221750INSHS

Décision portant changement d'intitulé de l'unité mixte de recherche n°7310 : « Institut de Recherches et d'Études sur les Mondes Arabes et Musulmans – IREMAM ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7310 intitulée « Institut de Recherches et d'Études sur le Monde Arabe et Musulman - IREMAM » et nomination de M. Richard Jacquemond aux fonctions de directeur et de M. Cédric Parizot aux fonctions de directeur adjoint de l'unité.

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire en date du 11 octobre 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juillet 2022, l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°7310 est modifié comme suit : Institut de Recherches et d'Études sur les Mondes Arabes et Musulmans – IREMAM.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **17 NOV. 2022**



Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC222686DR14

Décision portant constitution du comité de gestion des restaurants CNRS de la délégation régionale Occitanie Ouest

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu la circulaire n° 020002DRH du 17 décembre 2002 portant sur les modalités de mise en œuvre au CNRS des nouvelles règles administratives, fiscales, budgétaires et comptables applicables aux restaurants administratifs et inter administratifs ;

Vu la circulaire n° 020003DRH du 17 décembre 2002 fixant les modalités de constitution et de fonctionnement des comités paritaires de gestion créés auprès des restaurants propres du CNRS ;

Vu la décision n° 000029DRH du 9 juin 2000 portant organisation de la restauration au CNRS modifiée par la décision n°DEC121283DRH du 11 avril 2012 ;

Vu la décision n°222188DAJ du 26 septembre 2022 nommant M. Jocelyn Méré, Délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

Vu la note référencée DRH/SDS/IK/MC-2011-1 du 31 janvier 2011 sur l'organisation de la restauration sociale au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de membres titulaires représentants des usagers CNRS au comité de gestion :

- Madame Nathalie AULIER (UPR8241)
- Madame Valérie BOURDON (UAR2599)
- Monsieur Philippe MANFRÉ (UMR5505)
- Monsieur Nicolas STRIEBIG (UAR831)
- Madame Pauline TENART (MOY1400)

CNRS

Délégation Occitanie Ouest

16 avenue Edouard Belin - BP 24367
31055 Toulouse Cedex 4
T. 05 61 33 60 00

www.occitanie-ouest.cnrs.fr



Article 2

Sont désignés en qualité de membres suppléants représentant des usagers CNRS au comité de gestion :

- Monsieur Arthur COMPIN (UMR5245)
- Monsieur Paul FERNANDEZ (MOY1400)
- Monsieur Thierry OTTO (UMR5245)
- Madame Youna PARENT (MOY1400)
- Madame Céline PIERCHON (MOY1400)

Article 3

Sont désignés en qualité de membres titulaires représentant l'administration du CNRS au comité de gestion :

- Madame Carine BARITAUD (UMR5563)
- Monsieur Alexandre BAUDRIMONT (UAR831)
- Monsieur Romain FRUMENT (MOY1400)
- Madame Marie-Hélène PORTET (UPR8001)
- Madame Muriel ROUGALLE (UPR8011)

Article 4

Sont désignés en qualité de membres suppléants représentant l'administration du CNRS au comité de gestion :

- Madame Mélanie BÉGUÉ (UMR5089)
- Madame Christelle FEUGEADE (UMR5277)
- Madame Hélène FEUILLERAT (MOY1400)
- Madame Clémentine ROGER (UMR5505)
- Madame Marisa VIALET (UMR5560)

Article 5

Est désignée en qualité de membre titulaire représentant les usagers des organismes partenaires au comité de gestion :

- Madame Béatrice CARRERE (UPR8241)

Article 6



Est désignée en qualité de membre suppléant représentant les usagers des organismes partenaires au comité de gestion :

- Madame Laurence KEPPEL (UMR5126)
-

Article 7

Est désigné en qualité de membre titulaire représentant l'administration des organismes partenaires au comité de gestion :

- Monsieur Gilles DE BERRANGER (Directeur du SCAS de l'UPS)

Article 8

Le mandat des membres titulaires et suppléants du comité de gestion prend effet le 08 novembre 2022 pour une durée de trois ans.

Article 9

Cette décision sera portée à la connaissance des usagers du restaurant par voie d'affichage et sera publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 08/11/2022

Le délégué régional

Jocelyn Méré



DEC221317INSHS

Décision déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'Institut des sciences humaines et sociales

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES,

Vu la circulaire du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision DEC152383DRH DRH déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à indemnisation et/ou à compensation des sujétions et astreintes, et notamment son article 2 ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes dans les unités suivantes, les agents dans les situations d'emplois suivantes et remplissant les activités suivantes :

... (Voir tableau joint : Annexe 1)

Article 2 :

La présente décision annule et remplace la décision n° DEC211459INSHS en date du 1^{er} avril 2021 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'Institut des sciences humaines et sociales.

Article 3 :

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23. 9. 2022

Marie Gaille



Directrice de l'Institut
des sciences humaines et sociales



Bap	Code Emploi type	Intitulé	Condition	Section	Code unité	Nom Directeur
D	D4D43	Technicien-ne en Archéologie / archéométrie	Au titre des sujétions : Agents susceptibles d'avoir des variations importantes d'horaires et d'assurer des missions de longue durée sur le terrain présentant des conditions difficiles, en archéologie.	32	FR3747	FOURRIER Sabine
	D3D43	Assistant ingénieur en archéologie	Au titre des sujétions : Agents susceptibles d'avoir des variations importantes d'horaires et d'assurer des missions de longue durée sur le terrain présentant des conditions difficiles, en archéologie.	31	UMR5133	ABBES Frédéric
				31	UMR6298	LEFEBVRE Sabine
				32	FR3747	FOURRIER Sabine
				32	UMR7298	MAILLOUX Anne
				32	UMR8167	TALLET Pierre
				32	UMR7299	BOETTO Giulia
				31	UMR5133	ABBES Frédéric
	D3D44	Assistant ingénieur en archéométrie	Au titre des sujétions : Agents susceptibles d'avoir des variations importantes d'horaires et d'assurer des missions de longue durée sur le terrain présentant des conditions difficiles, en archéologie.	31	UMR6298	LEFEBVRE Sabine
				32	FR3747	FOURRIER Sabine
				32	UMR7298	MAILLOUX Anne
				32	UMR8167	TALLET Pierre
				32	UMR7299	BOETTO Giulia
	D2B42	Ingénieur-e d'études en sciences de l'information géographique	Au titre des sujétions : Agents susceptibles d'avoir des variations importantes d'horaires et d'assurer des missions de longue durée sur le terrain présentant des conditions difficiles, en archéologie.	32	FR3747	FOURRIER Sabine
	D2D44	Ingénieur d'études en archéologie	Au titre des sujétions: Agents susceptibles d'avoir des variations importantes d'horaires et d'assurer des missions de longue durée sur le terrain présentant des conditions difficiles, en techniques archéologiques.	31	UMR5133	ABBES Frédéric
				31	UMR5140	ROURE Réjane
				32	FR3747	FOURRIER Sabine
				32	UMR5189	GIOANNI Stéphane
				32	UMR7299	BOETTO Giulia
				32	UMR7041	GONZALEZ VILLAESCUSA
32				UMR8546	GODDARD Christophe	
32				UAR3133	HUET Valérie	
32				UAR3155	QUANTIN François	
32				UMR8167	TALLET Pierre	
38				UMR7308	TABANI Marc	
D2D45	Ingénieur d'études en archéométrie	Au titre des sujétions: Agents susceptibles d'avoir des variations importantes d'horaires et d'assurer des missions de longue durée sur le terrain présentant des conditions difficiles, en techniques archéologiques.	32	UPR841	BOUGARD Francois	
			31	UMR5133	ABBES Frédéric	
			31	UMR5140	ROURE Réjane	
			32	UMR5189	GIOANNI Stéphane	
			32	UMR7299	BOETTO Giulia	
			32	UMR7041	GONZALEZ VILLAESCUSA	
			32	UMR8546	GODDARD Christophe	
			32	UAR3133	HUET Valérie	
			32	UAR3155	QUANTIN François	
			32	UMR8167	TALLET Pierre	
			38	UMR7308	TABANI Marc	
32	UPR841	BOUGARD Francois				
31	UMR8096	ALIX Claire				

Bap	Code emploi type	Intitulé	Conditions	Section	Code unité	Nom directeur
E	E2B43	Administrateur-trice systèmes et réseaux	Au titre des sujétions: agents susceptibles de travailler en horaires décalés et d'avoir des variations importantes d'horaires pour assumer l'administration des ressources informatiques et télécommunications. Au titre des astreintes: Agents susceptibles d'assurer des astreintes pour	32	FR3747	FOURRIER Sabine
				32	UAR3225	GUILLOU Anne-Yvonne
				34	UMR7114	ISEL Frédéric
				35	UAR3611	CHAVALARIAS David
				37	UMR5211	SOUBEYRAN Raphaël
				38	UMR8562	MARTIAL Agnès
				38	UMR5281	PESCHE Denis
				39	UMR3495	DE LUCA Livio
	40	UMR5194	DUMOULIN Laurence			
	E3B42	Gestionnaire d'infrastructures	Au titre des sujétions: Agents susceptibles de travailler en horaires décalés et d'avoir des variations importantes d'horaires pour assumer la gestion du parc informatique et télécommunications	33	UAR2000	POLLET Gilles
	E3A41	Gestionnaire d'appli-assistance support	Au titre des sujétions: Agents susceptibles de travailler en horaires décalés et d'avoir des variations importantes d'horaires pour assumer la gestion du parc informatique et télécommunications	33	UAR2000	POLLET Gilles
	E4X41	Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information	Au titre des sujétions: Agents susceptibles de travailler en horaires décalés et d'avoir des variations importantes d'horaires pour assumer la gestion du parc informatique et télécommunications. Au titre des astreintes: Agents susceptibles d'assurer des astreintes pour assumer la	32	UMR5191	BASSO Pierluigi
				35	UMR5186	MARCH Florence
34				UMR8163	WEBB Ruth	
37				UMR9217	DUMEZ Herve	
38				UMR8562	MARTIAL Agnès	

Bap	Code emploi type	Intitulé	Condition	Section	Code unité	Nom Directeur
F	F4D44	Technicien photographe	Astreintes et sujétions BAP F BAP G <u>Au titre des sujétions:</u> Agents susceptibles d'avoir des variations importantes d'horaires pour assister, dans le cadre de missions de longue durée sur le terrain présentant des conditions difficiles, des scientifiques, pour la prise de photographies.	32	UMR7299	BOETTO Giulia
				32	UAR3225	GUILLOU Anne-Yvonne
				32	UPR841	BOUGARD François
				33	UAR3132	LEMIRE Vincent
				39	UMR8586	MAGRIN Géraud
	F4C43	T fabrication, édition, graphisme		36	UAR2276	ESLINE-ACCETTELLA Martine
G	G5A44	Opérateur de maintenance	<u>Au titre des sujétions:</u> Agents susceptibles d'avoir des horaires décalés pour intervenir dans la maintenance des installations.	31	UMR5133	BENECH Christophe
				32	UPR841	BOUGARD François
				40	UMR5115	DARBON Dominique
				36	UAR2276	ESLINE-ACCETTELLA Martine
	G2B43	Chargé-e de la logistique		32	UAR3225	GUILLOU Anne-Yvonne
	G3A45	chef d'exploitation maintenance installation électrique	<u>Au titre des sujétions:</u> Agents susceptibles d'avoir des horaires décalés pour intervenir dans la maintenance des installations.	40	UMR7317	BERTHET Thierry
	G3A42	Conducteur-trice de travaux immobiliers	<u>Au titre des sujétions:</u> Agents susceptibles d'avoir des horaires décalés pour intervenir dans la maintenance des installations.	36	UAR2276	ESLINE-ACCETTELLA Martine
			40	UMR7317	BERTHET Thierry	
	G4B48	Technicienne logistique		32	UAR3225	GUILLOU Anne-Yvonne

DEC221662DR17

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC220199DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS) ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6297.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 12 membres élus ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

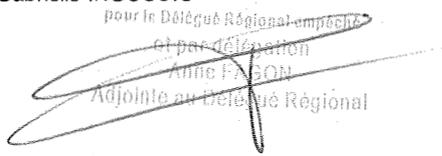
Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17/05/2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Gabrielle INGUSCIO

pour le Délégué Régional empêché
et par délégation
Anne FAGON
Adjointe au Délégué Régional



BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Novembre 2022
ISSN 1148-4853

